

IMPACT DU SECTEUR FINANCIER SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN ALGERIE PAR UNE MCSRF

Abdelhamid **KHERBACHI***

RESUME

Dans cet article, nous élaborerons une matrice de comptabilité sociale réelle et financière (MCSRF) pour l'économie algérienne pour l'année 2003 et nous dériverons un certain nombre de multiplicateurs afin d'évaluer l'impact du secteur financier sur l'activité réelle. Nous avons simulé l'effet de l'augmentation des crédits à l'économie ainsi qu'une diminution de l'activité bancaire. Les résultats montrent la faiblesse de l'effet multiplicateur en Algérie et sont conformes aux résultats des travaux menés sur les pays en développement en utilisant la même approche.

MOTS CLES:

MCSRF, impact, sphère réelle, secteur financier.

JEL CLASSIFICATION E47-E50

INTRODUCTION

Il est admis aujourd'hui que l'efficacité du secteur financier est un facteur déterminant de la croissance économique d'un pays et son degré du développement conditionne la réussite des politiques économiques. C'est pourquoi plusieurs pays en développement s'efforcent de développer leur secteur financier en mettant en place un arsenal de réformes monétaire, bancaire et financière. A l'instar des PVD, l'Algérie s'est engagée dans ce processus de réformes notamment dans le cadre du programme d'ajustement structurel visant à adapter le secteur financier à l'économie de marché. Ces réformes ont pour objectif d'éliminer les distorsions qui ont pesé sur son développement. Cependant, en dépit des réformes engagées dans le secteur financier, ce dernier demeure peu développé, réprimé et constitue un obstacle à la croissance. De vives critiques ont été

* Professeur Université de Béjaia, Chercheur associé CREAD.

adressées au système bancaire. Les banques ne financent pas suffisamment l'économie et rationnent le crédit¹. Ceci nous laisse supposer l'insuffisance du secteur bancaire dans sa fonction principale d'affectation des ressources.

L'objet de notre étude est d'évaluer les implications de la politique financière sur la production, la distribution des revenus, l'épargne et l'investissement. Il s'agit précisément de quantifier l'impact de l'activité des banques commerciales sur la sphère réelle (les secteurs productifs, les facteurs de production, les revenus des secteurs institutionnels, les ressources financières des agents économiques). Pour y répondre, nous avons opté pour un modèle statique de prévision à court terme. Il s'agit du modèle des multiplicateurs de la matrice de comptabilité sociale.

Le choix de cette approche de modélisation se justifie par le fait que le modèle des multiplicateurs prend en compte aussi bien les effets directs d'un secteur que les effets indirects sur le reste de l'économie à travers l'interdépendance des secteurs. L'étude du secteur financier, en utilisant la MCS, se justifie aussi par la nécessité de placer ce secteur dans le contexte général de l'économie nationale et d'évaluer ses effets sur les différents agrégats macroéconomiques, tout en tenant compte des caractéristiques structurelles de l'économie. Parmi les travaux portant sur l'élaboration des MCS réalisés en Algérie, nous citerons la MCS de Bentabet (1997) et celle de Redjel (2003). Ces derniers ont étudié la sphère réelle de l'économie en mettant l'accent sur la production. Notre travail se distingue des autres en intégrant le secteur financier et les flux financiers dans la matrice de comptabilité sociale.

Ce travail est articulé autour de quatre sections : la première retrace l'évolution du secteur financier en Algérie, la seconde étudie le cadre théorique de l'intégration des variables monétaires et financières dans la structure de la MCS, la troisième traite de l'élaboration d'une (MCSRF) pour l'économie algérienne pour l'année 2003 et la dernière section est consacrée à la simulation de politique financière sur la base du modèle des multiplicateurs de la MCS.

¹ Rapport du Conseil national économique et social, mai 2005.

1. EVOLUTION DU SECTEUR FINANCIER EN ALGERIE

L'Algérie a connu de longues périodes de répression financière durant lesquelles les banques commerciales étaient incapables d'exercer efficacement leurs fonctions de mobilisation d'épargne et d'allocation efficace des ressources. Le rôle insuffisant des banques commerciales dans l'intermédiation financière devait être corrigé avec la loi de 1986. Cependant, l'application de cette loi n'a pas vu le jour. Ce n'est qu'avec l'avènement de la loi 90-10 qu'un cadre institutionnel a été mis en place. La réforme de 1990 avait pour objectif d'instaurer les mécanismes du marché en rompant avec la répression financière et en dynamisant le système financier par la libéralisation financière. La réforme du système financier s'est traduite par :

1. L'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère réelle en supprimant l'obligation de domiciliation unique et l'octroi systématique de crédits aux entreprises publiques. Désormais, l'octroi de crédits doit obéir aux règles prudentielles et les relations entre les banques et les entreprises publiques doivent être soumises aux règles contractuelles.
2. La libéralisation des taux d'intérêts : les taux appliqués aux activités autres que prioritaires sont fixés librement par les banques.
3. La restructuration du secteur bancaire à travers l'assainissement du portefeuille financier des banques publiques, la transformation de la CNEP en banque et de la CNMA et la recapitalisation des banques.
4. L'ouverture du secteur bancaire aux privés nationaux et étrangers. Depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit de 1990, le paysage bancaire algérien s'est enrichi de nouvelles institutions financières (banques privées nationales ou étrangères, établissements financiers).
5. La création du marché des capitaux. Le marché monétaire a démarré son activité en 1990 avec uniquement sept intervenants, à savoir cinq banques publiques, une caisse d'épargne et une banque d'investissement. En 2000, le marché monétaire a enregistré des évolutions très remarquables en termes de quantité et de qualité des intervenants et en termes d'instruments utilisés par la Banque d'Algérie. Quant au marché financier, la

Bourse d'Alger² n'a débuté son activité qu'en février 1998 avec le lancement de l'opération obligations Sonatrach³; seulement trois actions sont cotées à la Bourse. En décembre 2003, Sonatrach a introduit une deuxième émission obligataire. Très rapidement, d'autres entreprises ont suivi: Air Algérie, Sonelgaz, Algérie Télécom, ENTP et ENAFOR. Malgré les efforts faits au plan réglementaire et les incitations de type fiscal, le volume d'activité reste négligeable et le développement des valeurs mobilières reste entravé.

2. ELARGISSEMENT DE LA MCS A LA SPHERE MONETAIRE ET FINANCIERE

Les matrices de comptabilité sociale réelle et financière ont été conçues pour servir comme base de données aux modèles d'équilibre général calculables réels et financiers (MEGCRF). L'intégration des variables financières dans la structure de la MCS a eu lieu, pour la première fois, dans ce qui est convenu d'appeler le «modèle total» développé par Klein et Simunek⁴ qui ont combiné l'approche de la MCS et la matrice des flux financiers. La MCS réelle et financière peut être définie comme la synthèse du tableau économique d'ensemble (TEE), du tableau entrée-sortie (TES) et du tableau des opérations financières (TOF). Le principe de construction de la MCS réelle et financière consiste à ajouter le compte financier des agents économiques à la structure de la MCS réelle. La méthodologie d'incorporation de ce compte diffère d'un auteur à l'autre. L'approche suivie par Thissen JK (2001), in C.A. & Hippolyte Fofack (2004) et Abdul Waheed & Mitsuo E (2006) consiste à greffer un TOF dans la structure de la MCS. La sphère financière est représentée au niveau de deux comptes: le compte des variables monétaires et financières et le compte capital. L'intersection de la ligne du compte capital et la colonne du compte des variables monétaires et financières donne la variation du passif (la variation des dettes). Le TOF est intégré dans la MCS sans lui apporter de modifications. Ainsi, la MCS construite

² La Bourse d'Alger a été créée par le décret législatif 93-10 du 23 mai 1993.

³ Premier emprunt obligataire corporatif effectué en Algérie.

⁴ Cité par Thissen J. The Treatment of Financial Variables in Social Accounting Matrix - Based Short -Term Forecasting Models. Africa development, Vol XXVI N° 3&4, 2001 pp 183-218, Codesria, 2001.

ne fait pas ressortir les opérations qui ont lieu entre les agents économiques. Elle se limite à représenter uniquement la variation de leurs créances et de leurs dettes. Contrairement à la première approche, Zantman AS (1994) et Andrés Blancas (2003) ont élaboré des MCS financières comportant un seul compte financier dans lequel figurent les flux financiers entre les agents économiques. Ces deux auteurs mettent l'accent sur l'interdépendance des comptes financiers des secteurs institutionnels.

3. ELABORATION D'UNE MCS REELLE ET FINANCIERE POUR L'ALGERIE

La méthodologie suivie dans l'élaboration de la MCS réelle et financière pour l'économie algérienne pour l'année 2003⁵ est celle utilisée par Zantman (1994) et Andres B (2003)⁶. La matrice de comptabilité sociale réelle et financière distingue les opérations courantes des opérations en capital. Cette distinction a pour objectif de faire ressortir le financement de l'investissement. L'équilibre des opérations courantes est formulé par l'égalité suivante :

$$\text{Dépenses courantes} + \text{épargne} = \text{recettes}$$

Le solde du compte des opérations courantes est l'épargne brute des agents. Elle apparaît en emplois du compte des opérations courantes et en ressources du compte capital financier. L'équilibre des opérations en capital est donné par l'égalité:

$$\text{Investissement} + \text{flux net de créance} = \text{épargne} + \text{flux net de dette.}$$

La MCSRF comporte quatre sous-matrices. La sous-matrice Nord Ouest répertorie les opérations courantes: production, répartition et emploi de la valeur ajoutée. La sous-matrice Sud Ouest détaille la structure de l'épargne globale. La sous-matrice Nord Est désagrège la formation de capital et enfin la sous-matrice Sud Est représente

⁵ Le choix de "2003" année de base s'explique par le fait qu'elle est stable (stabilité des prix de pétrole) et par la disponibilité de la donnée nécessaire à l'élaboration d'une MCS réelle et financière pour l'Algérie.

⁶ Le choix de cette méthode se justifie par le fait que la MCS réelle et financière de Zantman retrace l'interdépendance des comptes des agents. Interdépendance indispensable pour mesurer l'effet direct et indirect d'un choc exogène sur l'économie.

l'équilibre de flux des fonds prêtables (variations des actifs monétaires et financiers).

Pour construire la MCS réelle et financière, nous allons commencer par le remplissage de la partie réelle, c'est-à-dire la construction du compte des activités, le compte de produit, le compte des facteurs, le compte courant des institutions et le compte du reste du monde. Nous allons ensuite passer au remplissage de la partie financière de la MCS. Dans cette partie, nous élaborons le compte capital des agents non financiers et des institutions financières (banques commerciales, Banque d'Algérie). Ces comptes nous donnent la variation des ressources financières et des emplois des différents secteurs institutionnels. Les sources d'informations utilisées dans l'élaboration de la MCS réelle et financière pour l'année 2003 sont le tableau économique d'ensemble (TEE) de l'année 2003, le compte des opérations de la nation avec le reste du monde, les statistiques de la Banque d'Algérie et celles des banques de dépôts de 2002 et 2003.

La structure de la MCS réelle et financière pour l'économie algérienne est subdivisée en deux parties: réelle et financière. La sphère réelle est composée des comptes suivants: un compte des activités regroupant les secteurs de production, un compte de produits qui agrège l'ensemble des biens et services produits par les secteurs productifs, deux comptes pour les facteurs de production (travail et capital), deux comptes courants d'agents économiques (le secteur privé constitué des ménages, des entreprises privées et publiques, le secteur public représenté par l'Etat), un compte pour le reste du monde. La sphère financière regroupe deux comptes d'agents économiques (secteur privé et secteur public), deux comptes regroupant les institutions financières à savoir la Banque d'Algérie et les banques commerciales, un compte pour le reste du monde. La structure de la matrice de comptabilité sociale réelle et financière pour l'économie algérienne est décrite en détail par Touati Karima (2007)⁷ et est donnée en annexe. La partie réelle de la MCSRF est constituée des comptes suivants :

1. Le compte des activités. Ses ressources correspondent à la production domestique. En colonne, le compte des activités

⁷ Touati karima: Elaboration d'une matrice de comptabilité sociale pour l'étude et l'analyse du secteur financier, thèse de magistère, 2007, Université de Bejaia.

effectue des paiements au compte des produits pour leurs consommations intermédiaires, aux comptes des facteurs sous forme de valeurs ajoutées et au compte secteur public sous forme d'impôts liés à la production.

2. Le compte des produits. Ses ressources se composent de la demande intermédiaire (payée par le compte des activités), de la demande finale du secteur privé et du secteur public, de la demande extérieure sous forme d'exportations (payée par le compte du RDM) et de la demande d'investissement (payée par les secteurs privé et public). Ces ressources ont, pour contrepartie, en emplois la valeur des biens d'origine domestique ou étrangère, à laquelle s'ajoutent les impôts indirects nets sur les produits.
3. Le compte des facteurs. En ligne, les comptes des facteurs (travail et capital) reçoivent la valeur ajoutée des secteurs d'activités et la colonne correspond au paiement versé au secteur privé.
4. Le compte courant du secteur privé. Ses revenus proviennent des rémunérations factorielles, des transferts publics et des transferts reçus du reste du monde. Ils sont ventilés (en colonnes) à l'achat des biens et des services (consommations finales), aux impôts directs et cotisations sociales (payés au secteur public) et enfin les transferts versés au reste du monde. Le solde ressources emplois constitue l'épargne privée.
5. Le compte courant du secteur public. Ce secteur dispose des ressources provenant des recettes fiscales et des transferts d'origine externe. Ces ressources sont affectées au paiement des transferts au secteur privé, au reste du monde et au compte produit sous forme de consommation finale. Le solde ressources emplois constitue l'épargne du secteur public.
6. Le compte courant du reste du monde. Les ressources du compte RDM se composent des importations, des transferts versés par le secteur privé et par le secteur public. Les emplois du compte RDM sont constitués des paiements liés aux exportations effectuées par le compte des produits et des transferts versés au secteur privé et au secteur public. Le solde de la balance des opérations courantes est égal à l'épargne externe.

La partie financière de la MCSRF est composée des comptes suivants:

1. Le compte capital du secteur privé. Les ressources financières du secteur privé se composent de l'épargne, des fonds prêtés par les banques commerciales et le reste du monde. Le secteur privé a pour emplois les investissements, les variations des dépôts auprès du Trésor public, les variations des dépôts auprès des banques commerciales et les variations de la circulation fiduciaire.
2. Le compte capital du secteur public. Outre l'épargne publique, l'Etat dispose des fonds prêtés par le secteur privé, par les banques commerciales, par la Banque d'Algérie et le reste du monde. Le secteur public a comme emplois les investissements, les dépôts auprès de la Banque d'Algérie et les dépôts auprès des banques commerciales.
3. Le compte des banques commerciales. Leurs ressources sont constituées des dépôts du secteur privé, des dépôts du secteur public et les engagements extérieurs à long terme. Les banques commerciales ont comme emploi les crédits au secteur privé et au secteur public, les dépôts auprès de la Banque d'Algérie et les avoirs extérieurs nets.
4. Le compte de la Banque d'Algérie. Ses ressources correspondent à la variation de la monnaie fiduciaire détenue par le secteur privé, les dépôts des banques et du secteur public auprès de la Banque d'Algérie et les engagements extérieurs. Les emplois sont constitués des avoirs extérieurs nets, des créances sur le secteur et des créances sur le secteur privé.
5. Le compte capital du reste du monde. Ses ressources se composent de l'épargne externe, des variations des réserves de la Banque d'Algérie et de la variation des réserves détenues par les banques commerciales. Les emplois regroupent les variations de crédit en faveur du secteur privé, du secteur public, de la Banque d'Algérie et des banques commerciales.

La MCS réelle et financière construite comporte un déséquilibre entre les ressources et les emplois. Ces inégalités apparaissent au niveau du compte de production (activité et produit), du compte capital du secteur public, de la Banque d'Algérie, des banques commerciales et du reste du monde. Cela rend la MSC

incohérente. Il convient d'ajuster cette MCS de manière à obtenir l'équilibre ressources emplois. Par itération, nous avons pu l'ajuster. Ainsi, l'identité macroéconomique des ressources et des emplois est vérifiée. Nous avons:

Produit intérieur aux coûts des facteurs	+ 3706993,7
Impôts indirects sur la production	+ 600963,9
Impôts indirects sur les produits	+399003,6
Importations de produits	+ 1250630,2
	=
Produit intérieur brut au prix du marché	5957591,4
	=
Consommation privée	+ 2089319,2
Consommation publique	+ 245550,2
Investissement privé	+ 996677,4
Investissement public	+ 612608,3
Exportations de produits	+ 2013436,3

4. IMPACT DE LA SPHERE FINANCIERE SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

A travers la MCS réelle et financière construite, nous allons simuler deux scénarios de politiques financières.

4.1. La Construction du modèle de multiplicateurs de la MCS

Le modèle des multiplicateurs à prix fixes est un simple prolongement du modèle entrée-sortie qui associe les boucles revenus-dépenses de type keynésien à des multiplicateurs interindustriels, pour dégager les effets sur les revenus et la production produite par toute variation exogène de la demande finale. Au titre des applications du modèle des multiplicateurs de la comptabilité, nous pouvons citer plusieurs travaux. Pyatt et Round (1985), Robinson (1988) ont utilisé la MCS pour l'étude des stratégies de croissance dans les pays en développement.⁸ Pyatt et Roe (1977), Adelman et Robinson (1978), Roland-Holst et Sancho (1992) ont analysé la distribution et la redistribution des revenus. Whalley et Hillaire (1987) ont analysé les politiques fiscales. Stone (1981), Pyatt et Round (1979), Defourny et

⁸ Les résultats de ces analyses portant sur l'incidence de pauvreté en Sri Lanka ont montré que le multiplicateur de revenu était considérablement inférieur pour les ménages de domaine que pour les ménages urbains ou ruraux.

Thorbecke (1984), Robinson et Roland-Holst (1988) ont étudié la décomposition des multiplicateurs de l'activité en mettant en relief la circulation des flux revenus.⁹ Subramanian et Sadoulet (1990) analysent les effets de la fluctuation de la production et des changements technologiques sur un village en Inde. Emlinger Charlotte et Doukkali Rachid (2003)¹⁰ ont simulé, sur la base de la MCS, les effets des accords de libéralisation avec l'Union Européenne, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen sur le Maroc.¹¹ Nadia Bentaleb (2002)¹² a étudié l'impact d'un investissement énergétique sur une économie rurale (cas du Maroc) en utilisant la MCS.

La prise en compte du secteur financier dans le modèle des multiplicateurs de la MCS a été faite par André Blancas (2003), Hippolyte Fofack et al (2004), Guo JuE, Li Qi, et Xing Gong Qi (2003)¹³.

Les multiplicateurs mesurent la réponse de l'économie à un changement de la demande ou de la production. L'analyse du multiplicateur se concentre généralement sur les effets des changements exogènes. L'influence d'une injection donnée dans la MCS est transmise à travers l'interdépendance des comptes de la MCS. L'effet total (direct et indirect) d'une injection dans le système, c'est-à-dire le

⁹ L'analyse des multiplicateurs structureaux calculés pour la Corée du Sud montre l'importance relative des effets multiplicateurs sur les ménages dirigés par les ouvriers non qualifiés résultant d'une injection dans le secteur étudiant (agroalimentaire).

¹⁰ Doukkali R. Emlinger C., La libéralisation partielle des échanges agricoles entre le Maroc et l'Union Européenne. Impacts sur l'économie marocaine, Conférence Femise 2003.

¹¹ Les résultats de cette étude montrent que la diminution envisagée de taxes douanières à l'entrée du pays pour le blé tendre, qui aurait pour conséquence une baisse du prix intérieur, entraîne des effets globalement positifs sur les activités du pays (0,02%), tout comme l'augmentation du quota de tomate primeur qui rapporterait une augmentation de revenu de 0,16%. Les simulations MCS ont cependant également mis en évidence des résultats variables au niveau des revenus des différentes catégories de ménages.

¹² Bentaleb N., Etude de l'impact d'un investissement énergétique sur le développement d'activités rurales dans les pays en développement: la modélisation input - output (I-O) et ses prolongements, 2002.

¹³ Guo JuE Li Qi, Xing Gong Qi (2003): "Input-Output Analysis of the Influential Effect of Chinese Financial Development to Economic", School of Management and School of Economics and Finance in Xi'an Jiaotong University, Xi'an, 710049.

total de la production des différentes activités et des revenus des facteurs et des agents économiques, est estimé par le processus multiplicatif. Le mécanisme est le suivant: si un ou plusieurs comptes exogènes change, la plupart ou la totalité des comptes endogènes seront affectés à des degrés différents. La valeur du multiplicateur de chaque compte indique la valeur de l'impact sur ce compte. Par exemple, si le gouvernement décide d'augmenter ses dépenses sociales (transferts), le revenu des ménages sera affecté et d'autres comptes le seront également, mais pas au même degré.

La méthodologie de base de l'analyse des multiplicateurs s'inspire des travaux de Pyatt & Roe (1977), Pyatt & Round (1985) qui représentent la référence de tout ce qui se fait actuellement. Ce modèle est appliqué sous les hypothèses suivantes:

- 1- L'économie algérienne est représentée par la MCS réelle et financière.
- 2- L'existence d'un lien entre la sphère financière et la sphère réelle.
- 3- L'existence d'une capacité excédentaire de production¹⁴.
- 4- La fixité des prix¹⁵.
- 5- La fixité des coefficients¹⁶.

Le principe de construction du modèle de multiplicateurs consiste à séparer les comptes exogènes des comptes endogènes. Le choix des comptes exogènes dépend de l'objectif de l'étude. Le nôtre consiste à évaluer l'effet du secteur financier sur l'activité réelle. Nous allons ainsi considérer les comptes des institutions financières (la Banque d'Algérie et les banques commerciales) comme exogènes. Nous supposons que le choc est provoqué par la modification d'un élément du compte des banques commerciales. Le compte de la Banque d'Algérie reste inchangé: cela pour ne pas entrer en contradiction avec l'hypothèse de la fixité des prix. La table n°1 nous donne la MCS réelle et financière de l'économie algérienne en comptes endogènes et

¹⁴ Dans notre modèle, le RDM est endogène, de ce fait la contrainte d'approvisionnement est inexistante et toute augmentation de la demande est satisfaite.

¹⁵ Cette hypothèse est vérifiée pour l'année 2003. Le taux d'inflation ne dépasse pas 3%.

¹⁶ La structure de l'économie ne change pas à court terme ce qui justifie la constance des coefficients.

exogènes. L'effet d'une injection au niveau du compte des banques commerciales est transmis dans l'économie comme suit: la variation des emplois des banques commerciales, par exemple la variation des crédits d'investissement, affectera directement le compte capital des agents économiques (précisément le compte capital du secteur privé). Ces ressources financières sont destinées au financement de l'investissement. Cela entraînera l'accroissement de la demande des biens d'investissement (le compte des produits sera affecté) qui, à son tour, entraîne l'augmentation de la production des biens d'investissement (le compte des activités le sera également). Suite à cela, la rémunération des facteurs de production sera modifiée. Par conséquent, les revenus des ménages le seront également. L'augmentation du revenu des agents économiques entraînera l'augmentation de l'épargne.

4.2. Déduction des multiplicateurs

En exploitant la table donnant la classification des comptes exogènes et comptes endogènes, nous définissons les variables suivantes: X est le vecteur des revenus ou des dépenses des comptes endogènes d'ordre 10 par 1. D est le vecteur somme des dépenses des comptes exogènes d'ordre 10 par 1. N est la matrice des transactions entre les comptes endogènes d'ordre 10 par 10.

Si nous convertissons la matrice N en matrice des coefficients en divisant chaque élément de la matrice N sur le total de la colonne correspondante, nous obtenons la matrice (A) des propensions moyennes de dépenses d'ordre 10 par 10. Les éléments de la matrice A peuvent être interprétés comme une combinaison de plusieurs coefficients tels que: la proportion des revenus distribués aux ménages, la part des biens et services produits localement et celle importée (la propension moyenne à importer), la part des produits utilisés par les secteurs de production comme consommation intermédiaire (coefficient technique de Leontief), la propension moyenne à épargner, la propension moyenne à consommer. Tous ces coefficients sont supposés être fixes¹⁷. Dans notre cas, la propension moyenne à consommer du secteur privé est de (0,4324), la propension moyenne à importer est de (0,15541), la part de la rémunération du

¹⁷ Cité par Sherman Robinson: Macro Models and Multipliers: Leontief, Stone, Keynes, and CGE Models, International Food Policy Research Institute (IFPRI) 2003. p3.

travail est de (0,0929), la part de la rémunération du capital est de (0,4865). La table n°2 nous donne la matrice des propensions moyennes de dépenses. Par construction, nous pouvons écrire:

$$X = AX + D \quad (1)$$

$$\text{Nous avons } X = (I - A)^{-1} D = M D \text{ Avec } (I - A)^{-1} = M \quad (2)$$

M représente la matrice de multiplicateurs. L'existence de la matrice M s'explique par le fait que la majorité des transactions dans la MCS sont positives et les coefficients de dépenses sont inférieurs à l'unité. Nous avons calculé la matrice $(I - A)^{-1}$ en utilisant Matlab version 6.0. Le résultat obtenu est illustré dans la table n°3. L'évaluation de l'impact du secteur financier sur l'économie s'effectue en raisonnant en termes de variation. ΔD est le vecteur des chocs. Le vecteur des impacts est obtenu en multipliant la matrice des multiplicateurs M par le vecteur des chocs. Nous avons $\Delta X = M \cdot \Delta D$.

Le vecteur des impacts nous donne l'effet global de l'activité des banques commerciales sur l'économie. Elle nous montre les effets de production dans la rangée correspondant aux activités et les effets de revenus dans la rangée correspondant aux facteurs...etc. La table n°3 donnant la matrice des multiplicateurs M nous montre l'impact du développement de l'activité des banques commerciales (mesuré par l'accroissement des crédits d'investissement au secteur privé) sur l'activité réelle. Comme cette matrice existe et est unique, le lien entre finance et croissance est vérifié dans notre cas.

5. SIMULATION DE POLITIQUES FINANCIERES

Pour obtenir l'impact total de l'augmentation des crédits d'investissement sur les activités, les facteurs de production, les revenus du secteur privé, du secteur public, le reste du monde et le compte capital du secteur privé, public et le reste du monde, nous multiplions la matrice des multiplicateurs M par le vecteur des chocs (dont les éléments sont constitués de zéros sauf pour la ligne numéro 8 qui est égale à (+1)). C'est-à-dire:

$$\Delta D = [0 \ 0 \ \dots \ +1 \ 0 \ 0]^T$$

Le résultat de la simulation nous donne le vecteur des impacts ΔX . Dans notre cas, ce vecteur est égal à la colonne du compte capital du secteur privé dans la matrice des multiplicateurs. L'impact des banques commerciales sur les différents comptes endogènes est

résumé dans la table n°4. Les résultats de cette simulation nous montrent que l'impact du secteur financier algérien sur la sphère réelle semble positif mais l'effet multiplicateur reste faible. En effet, l'augmentation des crédits d'investissement d'une unité monétaire entraîne un accroissement de la production nationale des secteurs productifs du SCEA de (8,0425) unité monétaire, une augmentation du produit¹⁸ de (10,1163) unité monétaire. Cependant, ces deux indicateurs ne sont pas représentatifs en raison de leurs impuretés¹⁹ liées notamment au problème d'une double comptabilisation. Il convient d'utiliser un agrégat plus représentatif qui est la valeur ajoutée brute, composée de la rémunération du travail et du capital. L'augmentation de crédits d'investissement d'une unité entraîne l'accroissement de la rémunération des salariés de 0,7471 unité monétaire et l'accroissement de la rémunération du capital (l'excédent brute d'exploitation) de 3,9127 unités monétaires²⁰.

Les résultats de cette simulation sont conformes aux travaux menés dans les pays en développement. En effet, l'étude de Guo JuE et al (2003) par le modèle input output a montré que l'effet du développement financier sur l'économie chinoise est faible. L'étude d'Hippolyte Fofack et al (2004) par le modèle des multiplicateurs de la MCS révèle aussi la faiblesse des multiplicateurs liée à la faible bancarisation de l'économie camerounaise. Andrés Blancas (2003) montre aussi la faiblesse des multiplicateurs qui s'explique par la crise financière qui a frappé le Mexique en 1994.

L'hypothèse du développement financier en Algérie est très lourde. En dépit des réformes engagées dans le secteur financier, ce dernier reste sous-développé. En effet, de nombreux analystes s'accordent à dire que les banques ne financent pas suffisamment l'économie. La Banque d'Algérie parle d'une intermédiation bancaire insuffisante. Le rapport du Conseil national économique et social, mai 2005, note que les banques ont adopté un comportement de rationnement de crédit, rationnement qui touche particulièrement les PME/PMI. La Banque mondiale note aussi que l'accès au crédit demeure difficile, lent et

¹⁸ Le produit intérieur est composé de la production nationale, des importations, de la TVA et DTI.

¹⁹ L'agrégat PTB est donc un agrégat impur en ce sens que certaines quantités y sont comptabilisées plus d'une fois.

²⁰ Contrairement à l'idée répandue, ce résultat montre que la rémunération des salaires reste très faible en Algérie.

peu fiable, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Selon les statistiques du FMI, l'Algérie accuse un retard par rapport au PSEM: le ratio M2/PIB qui indique le poids relatif des instruments monétaires dans l'économie, est sensiblement plus bas en Algérie que dans la plupart des pays de la région PSEM, à l'exception de la Syrie.

Nous allons évaluer l'impact d'une diminution des emplois des banques commerciales sur l'économie. Pour cela, l'analyse des multiplicateurs se fera en termes de «supply-driven economy»²¹, c'est-à-dire que les activités de production sont induites par l'offre en considérant la transposée de la MCS. L'impact total de la diminution de l'activité bancaire sur l'économie est obtenu en multipliant la matrice des multiplicateurs M de la transposée par le vecteur des chocs (dont les éléments sont constitués des 0 sauf pour la ligne n° 8 qui est égal à (-1)). La diminution de l'activité bancaire affecte négativement la production nationale de (-3,1462), le produit intérieur de (-4,1890), le revenu des facteurs travail de (-0,3042) et capital de (-1,5930), les revenus du secteur privé de (-2,4729), du secteur public de (-0,6065) et du reste du monde de (-1,0673), les ressources financières du secteur privé de (-1), et de l'épargne du RDM de (-0,0029) et n'a aucun effet sur le compte capital du secteur public (0). La table n°5 donne le résultat de la simulation.

CONCLUSION

Les simulations basées sur la MCS réelle et financière nous ont permis d'appréhender le lien entre la sphère financière et la sphère réelle. Le résultat de la simulation du premier scénario nous permet d'affirmer que le secteur bancaire algérien contribuerait effectivement au développement de la sphère réelle. L'analyse des multiplicateurs de la MCRF nous révèle un effet multiplicateur plus prononcé pour le facteur capital que le facteur travail.

Cependant, en dépit des réformes importantes engagées dans le secteur financier, ses performances demeurent insuffisantes. Dans le second scénario, nous avons simulé l'impact d'une diminution du niveau d'activité des banques commerciales sur la sphère réelle. Les

²¹ Conformément à l'étude de Santos: Portuguese net borrowing and the government budget balance A SAM approach. Journal of Policy Modeling 26 (2004) 703–717 Institute of Economics and Business Administration. Lisbon: Department of Economics, Research, 2004. p706.

résultats montrent un effet négatif sur la sphère réelle. Il résulte des deux scénarios que la réponse de la sphère réelle aux chocs financiers est relativement symétrique. L'approche utilisée n'est pas sans limites. Nous avons adopté une analyse statique. Or, le multiplicateur est en réalité le résultat d'un processus qui prend du temps. Nous avons également effectué des simulations sans prendre en considération la variation des prix. Ce travail permettra de nouvelles pistes de recherche. Elles permettront de décomposer les multiplicateurs de la MCS pour évaluer l'effet direct, indirect et l'effet feedback du secteur financier sur l'activité économique.

Références bibliographiques

- Adelman I. & Robinson S.**, 1978. «*Income distribution Policy in Developing countries: a case study of Korea*», Oxford University Press.
- Adelman I. & Robinson S.**, 1988. «Macroeconomic adjustment and income distribution: alternative models applied to two economies», *Journal of Development Economics*, 29(1), Elsevier, Juillet 1998, pp. 23-44.
- Banque d'Algérie**, 2003. *Rapport de la Banque d'Algérie*, Alger.
- Bentaleb N.**, 2002. «*Etude de l'impact d'un investissement énergétique sur le développement d'activités rurales dans les pays en développement: la modélisation input-output (I-O) et ses prolongements*». Université de Versailles, Saint Quentin/ C3ED/ ADEM/EDF.
- Benthabet B.**, 1997. «Une matrice de comptabilité sociale: le cas de l'économie algérienne», in *les Cahiers du C.R.E.A.D, n° 40* - Alger.
- Blancas A.**, 2003. «*The Financial Unlinkage of the Mexican Economy: A Social Accounting Matrix Multiplier Approach for a One-Sector Economy*» EAWP2 (14).
- CNES**. 2005. *Rapport du Conseil National Economique et Social*, Mai
- Defourny J., & Thorbecke E.**, 1984. «Structural Path Analysis and Multiplier Decomposition within a Social Accounting Matrix», *Economic Journal*, 94: 111-136.
- Doukkli R., & Emlinger C.**, 2003. «*La libéralisation partielle des échanges agricoles entre le Maroc et l'Union Européenne Impacts sur l'économie marocaine*», Conférence Femise.
- Emini C A.**, 2002. «Designing the Financial Social Accounting Matrix Underlying the «Integrated Macroeconomic Model for Poverty

Analysis»: *The Cameroon Country-Case University of Yaounde II - Cameroon and CREFA*, Université Laval Quebec - Canada.

2005, Alger, Algérie

Emini C A., & Fofack H., 2004. «A Financial Social Accounting Matrix for the Integrated Macroeconomic Model for Poverty Analysis: Application to Cameroon with a Fixed-Price Multiplier Analysis» World Bank Policy Research Working Paper 3219. Washington D.C.: *The World Bank*.

Faizullaey YSh, Sharovatova A.V., & Muradova K.M., 2001. «SAM model adaptation to conditions of transition economy in Uzbekistan, CER-ESCAP Inter-regional» Seminar on «Analysis for Macroeconomic Policy and modeling in *Central Asian economics* 20-22 June 2001.

Guo JuE Li Qi, & Xing Gong Qi., 2003. «Input-Output Analysis of the Influential Effect of Chinese Financial Development to Economic», *School of Management and School of Economics and Finance in Xi'an Jiaotong University*, Xi'an, 710049.

Henning T., 2004. «A Real Financial Social Accounting Matrix for Colombia» Jensen Institute of Economics - University of Copenhagen.

Keuning S., & Ruijete W., 1988. «Guidelines to the construction of a social accounting matrix», *Review of Income and Wealth*, 34(1): 71-100.

Klein L., 2003. «Some Potential Linkages for Input-Output Analysis with Flow-of-Funds», *Economic Systems Research*, vol. 15, 269-277.

Pyatt G. & Round J.I., 1977. «Social Accounting Matrices for Development Planning», *Review of Income and Wealth, Series 23, no.4*; 339-364.

Pyatt G., & Roe A.R., Round J.I., 1977. «*Social Accounting Matrices for Development Planning*» Special Reference to Sri Lanka (Cambridge University Press, Cambridge).

Pyatt G. & Roe A.R., 1977. «A SAM approach to modeling», *Journal of policy modeling* n10, pp. 301-337

Pyatt G., 1988. «A SAM Approach to Modelling», *Journal of Policy Modelling*, 10(3): 327-352.

Pyatt G. & Round J.I., 1985: «*Social Accounting Matrices: A Basis for Planning*» (The World Bank, Washington D C).

Redjel S., 2003. «*Matrice de comptabilité sociale: un outil d'analyse de la production et un instrument de construction du modèle d'équilibre*

général calculable avec un aperçu sur l'économie algérienne». Centre de recherche maghrébin économie sociale, Constantine.

Robinson S., 1989. «Multisectoral Models», chapter 18 in Chenery and Srinivasan (Eds), *Handbook of Development Economics*, Vol II, North Holland.

Roland-Holst S., 1992. «Relative income determination in the USA: a Social Accounting perspective», *Review of Income and Wealth*, n°38, pp.311-327.

Santos S., 2004. «Portuguese net borrowing and the government budget balance A SAM approach» *Journal of Policy Modeling*, n° 26, pp.703-717, Institute of Economics and Business Administration, Department of Economics Research, Lisbon.

Sherman R., 2003. «*Macro Models and Multipliers: Leontief, Stone, Keynes, and CGE Models*», International Food Policy Research Institute (IFPRI).

Stone R., 1981. «*Aspects of Economic and Social Modeling*», Librairie Droz, Geneva.

Subramanian S., & Sadoulet E., 1990. «The Transmission of Production Fluctuations and Technical Change in a Village Economy: A Social Accounting Matrix Approach», *Economic Development and Cultural Change*, 39 (1) Oct. 131-176.

Thissen J.M., 1997. «Financial CGE Models: Two decades of research», University of Groningen.

Thissen J.M., 2001. «The Treatment of Financial Variables in Social Accounting Matrix - Based Short -Term Forecasting Models», *Africa development*, Vol XXVI, N° 3&4, pp 183-218, Codesria.

Touati K., 2007. «*Elaboration d'une matrice de comptabilité sociale pour l'étude et l'analyse du secteur financier*», Mémoire de magistère, Université de Béjaia, Algérie.

Waheed A., 2006. "A Financial Social Accounting Matrix for Pakistan", *Discussion Paper n°141*, Graduate School of International Development NAGO 464-8601, JAPAN.

Whalley H., 1987. «A microconsistent data set for Canada for use» *Regional General Equilibrium policy analysis*, n°33, pp. 327-343.

Zantman A.S., 1994: «Modèles d'équilibre général calculable et répartition des revenus dans les pays en développement: quelques éléments d'évaluation», Erudite-Université Paris XII, et CEDI-Université Paris XIII, *Document ERUDITE*, n° 94-0.

Table n° 1: La MCS réelle et financière de l'économie algérienne en comptes endogène et exogène

	Activités	Produits	Travail	Capital	Secteur privé	Secteur public	RDM
Activités		6397422,5					
Produits	2089464,9				2089319,2	245550,2	2013436,3
Travail	594341						
Capital	3112652,7						
Secteur privé			594341	3112652,7		933902,2	190493
Secteur public	600963,9	399003,6			1252919,2		2441,60
RDM		1250630,2			174703,2	1399,80	
Secteur privé					1314447,3		
Secteur public						1074476,1	
RDM							-779637,7
BA							
Banques							
Total	6397422,5	8047056,3	594341	3112653,7	483188,9	2255328,3	1426733,2

	Secteur privé	Secteur public	RDM	BA	Banq.	Total
Activités						6397422,5
Produits	996677,4	612608,3				8047056,3
Travail						594341
Capital						3112652,7
Secteur privé						4831388,9
Secteur public						2255328,3
RDM						1431932,4
Secteur privé			4154,1	-100	113431	1431932,4
Secteur public	4102		-99071,8	-159300	-35389	784817,3
RDM				600547	57360	-121730,7
BA	114000	167529	-32082			441147
Banques	317153	4680	5269	0		327102
Total	1431932,4	784817,3	-121731,7	441147	327102	

Source: Etablie par les auteurs. - **N.B:** Le compte de la BA et le Compte des Banques sont exogènes.

Table 2: La Matrice des propensions moyennes de dépenses

	Activités	Produits	Travail	Capital	Secteur privé	Secteur public	RDM	Secteur privé	Secteur public	RDM
Activités	0	0,795	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits	0,3266	0	0	0	0,4324	0,0108	1,41122	0,696	0,7805	0
Travail	0,0929	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital	0,4865	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	0	0	1	1	0	0,414	0,13351	0	0	0
Secteur public	0,09339	0,0495	0	0	0,2593	0	0,001711	0	0	0
RDM	0	0,15541	0	0	0,0361	0,00062	0	0	0	0
Secteur privé	0	0	0	0	0,272	0	0	0	0	-0,03412
Secteur public	0	0	0	0	0	0,4764	0	0,0028	0	0,81386
RDM	0	0	0	0	0	0	-0,54644	0	0	0

Source : Etablie par nous-mêmes

Table 3: La matrice des multiplicateurs M

	Activités	Produits	Travail	Capital	Secteur privé
Activités	11,2742	11,5191	9,8690	9,8690	9,8690
Produits	12,9235	14,4895	12,4138	12,4138	12,4138
Travail	1,0474	1,0701	1,9168	0,9168	0,9168
Capital	5,4849	5,6041	4,8012	5,8012	4,8012
Secteur privé	8,4511	8,6945	8,5754	8,5754	8,5754
Secteur public	3,8879	4,0519	3,7636	3,7636	3,7636
RDM	2,3159	2,5682	2,2411	2,2411	2,2411
Secteur privé	2,3419	2,4128	2,3743	2,3743	2,3743
Secteur public	0,8288	0,7949	0,8029	0,8029	0,8029
RDM	-1,2655	-1,4034	-1,2246	-1,2246	-1,2246

Table 3 : (Suite)

	Secteur public	RDM	Secteur privé	Secteur public	RDM
Activités	8,5018	13,7397	8,0425	8,9907	7,0427
Produits	10,6941	17,2827	10,1163	11,3090	8,8588
Travail	0,7898	1,2764	0,7471	0,8352	0,6543
Capital	4,1361	6,6844	3,9127	4,3740	3,4263
Secteur privé	6,8835	10,5218	6,0704	6,7861	5,3158
Secteur public	4,1115	4,8739	2,8290	3,1625	2,4773
RDM	1,9130	4,0688	1,7931	2,0045	1,5702
Secteur privé	1,9080	2,9378	2,6846	1,8832	1,4411
Secteur public	1,1133	0,5207	0,5578	1,6204	1,2998
RDM	-1,0454	-2,2233	-0,9798	-1,0953	0,1420

Source: Etablie par nous-mêmes.

Table 4: Impact des banques commerciales sur l'économie

Les comptes endogènes	L'impact mesuré en termes de variation
Activités	8,0425
Produits	10,1163
Travail	0,7471
Capital	3,9127
Les revenus du secteur privé	6,0704
Les revenus secteur public	2,8290
Les revenus du RDM	1,7931
Le compte capital du secteur privé	2,6846
Le compte capital du secteur public	0,5578
Le compte capital du RDM	-0,9798

Source: Etablie par nous-mêmes à partir de nos simulations.

Table 5: Impact de la diminution de l'activité bancaire sur l'économie.

Les comptes endogènes	L'impact mesuré en termes de variation
Activités	- 3,1462
Produits	- 4,1890
Travail	- 0,3042
Capital	- 1,5930
Les revenus du secteur privé	- 2,4729
Les revenus secteur public	- 0,6065
Les revenus du RDM	-1,0673
Le compte capital du secteur privé	- 1,0000
Le compte capital du secteur public	0
Le compte capital du RDM	- 0,0029

Source: Etablie par nous-mêmes à partir de nos simulations.

UNE APPROCHE REGULATIONNISTE DE LA DESINDUSTRIALISATION EN ALGERIE.

Samir **BELLAL** *

RESUME

La question de l'industrialisation, dans le contexte particulier d'une économie rentière, peut être appréhendée de façon féconde à travers l'analyse de la combinaison des formes institutionnelles considérées comme fondamentales par l'Ecole de la régulation. Après une caractérisation des évolutions qui ont eu lieu, ces deux dernières décennies, dans les configurations concrètes de chacune des formes institutionnelles de la Régulation, on se propose de mettre en relief la dimension institutionnelle de la question de l'industrialisation à travers notamment l'identification de certaines des principales caractéristiques des nouveaux arrangements institutionnels, au regard des nécessités du développement de l'activité industrielle en Algérie.

MOTS-CLES

Industrialisation, régime rentier, dutch disease, institution, régulation.

JEL CLASSIFICATION: B52, K23, L5, O1.

INTRODUCTION

Dans beaucoup de modèles de développement adoptés par les pays en développement, une place particulière est accordée à l'industrie manufacturière¹. Posséder une industrie nationale est en effet un enjeu d'indépendance économique et politique. Dans nombre de pays dominés économiquement, des mouvements nationalistes puissants ont entrepris de construire une industrie nationale indépendante, venant se substituer aux importations. L'Algérie a suivi cette trajectoire.

* Maître assistant, Université de Guelma.

¹ Selon la définition de l'ONUDI, l'industrie manufacturière regroupe l'ensemble des activités du secteur secondaire auxquelles on a enlevé le BTP, les activités extractives ainsi que la production d'énergie.

L'histoire économique récente de l'Algérie est cependant celle d'un échec cuisant de son projet industriel. Entrepris dans un contexte caractérisé par le boom des ressources extérieures, le projet d'industrialisation s'est rapidement mis à montrer des signes d'essoufflement (années 80) pour sombrer dans un processus de déclin manifeste (années 90 et 2000), renforcé ces dernières années par une politique d'ouverture au pas de charge et par un désengagement de l'Etat de la sphère industrielle.

Cette histoire économique n'est cependant pas particulière à l'Algérie. Elle est celle de la quasi-totalité des pays riches en ressources naturelles et qui ont entrepris de s'industrialiser. Il s'agit là d'un fait frappant de l'histoire économique: les pays richement dotés en ressources naturelles ont enregistré des performances économiques, moins bonnes par rapport aux pays qui en sont moins dotés. L'idée est aujourd'hui répandue qu'il existerait une relation directe, significativement négative, entre ressources abondantes et croissance, idée souvent formulée en référence à la théorie dite du «syndrome hollandais»².

Cet article s'articule autour de trois points : le premier est consacré à une présentation chiffrée du phénomène de la désindustrialisation en Algérie. Dans le second, nous exposons les caractéristiques essentielles des arrangements institutionnels qui ont accompagné et/ou suscité le phénomène durant les décennies 90 et 2000. Bien que sommaire, la description du contexte institutionnel de la désindustrialisation nous permet d'envisager, dans le troisième point, les différentes configurations institutionnelles en tant qu'elles constituent les éléments d'un système, autrement dit, un mode de régulation. Cet exercice, dont l'ambition est de proposer une interprétation régulationniste de la désindustrialisation, consiste à mettre en évidence des incompatibilités entre régulations partielles et une inaptitude avérée de l'architecture institutionnelle d'ensemble à générer et piloter une dynamique industrielle, seule à même de permettre une rupture avec le régime rentier.

² Le modèle de base de cette théorie, d'extraction néo-classique, explique comment un choc externe positif engendre la désindustrialisation d'une petite économie ouverte. Cette théorie, qui sert encore de grille de lecture dominante pour expliquer la «désindustrialisation» des pays développés ou en développement ayant connu des chocs externes positifs, a donné lieu à des critiques qui, souvent, portent sur le caractère restrictif de ses hypothèses et sur le fait qu'elle évacue le rôle des acteurs, et notamment du principal d'entre eux: l'Etat.

1. LE DECLIN INDUSTRIEL PAR LES CHIFFRES

Si l'on doit caractériser la crise du régime rentier par le ralentissement de la croissance du produit industriel, on doit alors observer que cette crise perdure depuis au moins deux décennies. L'analyse rétrospective et bilancielle de l'activité industrielle depuis le début des années 90 permet en effet de relever un déclin industriel sans précédent.

Quelques chiffres permettent d'illustrer cette situation.

En termes réels, le marasme industriel s'exprime par une baisse continue et ininterrompue de la production industrielle, comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

Tableau 1: **Evolution de la production industrielle (1990-2008)**
(Indice 100 en 1989).

Année	90	92	94	96	98	00	02	04	06	08
Industrie hors hydrocarbures	101	92	84	73	75	74	75	74	74	76
Industries manufacturières	101	89	80	68	69	66	65	62	58	52

Source: ONS et Banque d'Algérie.

Ainsi, en 2008, la production des industries manufacturières ne représente plus qu'un peu plus de la moitié de celle de 1989.

Par branche industrielle, les statistiques sur l'évolution de la production montrent que, à l'exception des industries sidérurgiques, métalliques, électriques (ISMME) et des matériaux de construction, toutes les autres branches industrielles ont connu des baisses continues de production.

Si l'on considère la croissance de la valeur ajoutée industrielle (tableau 2), on note une tendance continue à la baisse dans le secteur public. Ce dernier ne cesse d'enregistrer des taux de croissance négatifs tout au long de la période 1990-2008. Bien que positifs, les taux de croissance enregistrés par le secteur privé demeurent en deçà de ce qu'ils auraient dû être.

Tableau 2: **Croissance de la valeur ajoutée industrielle (1997-2007)**
(en %).

	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07
Industrie manuf. pub	-7.6	9.2	-0.8	-1.9	-1.3	-1.0	-3.3	-1.3	-4.5	-2.2	-6.5
Indus. sect. privé	5.0	5	8	5.3	3	6.6	2.9	2.5	1.7	2.1	3.2

Source : Banque d'Algérie et ONS.

Par ailleurs, l'évolution de la répartition sectorielle du PIB indique une baisse de la part relative de l'industrie. En 2005, celle-ci ne représente plus, à prix courants, que 5,3% du PIB. Dans le PIB hors hydrocarbures, cette part ne dépasse guère 9,7%³.

Si l'on prend maintenant le critère du taux d'utilisation des capacités de production installées, les données statistiques par branche d'activité font ressortir, sur une période assez longue, une nette tendance à la baisse et une sous utilisation structurelle des capacités. Seules la branche «Hydrocarbures» et, à un degré moindre, la branche «Matériaux de construction», font exception.

Le déclin du secteur public industriel s'exprime aussi au travers de la baisse de sa contribution en termes d'emplois. En 2007, les entreprises publiques industrielles et commerciales ne représentent que 03% de l'emploi total.

La désindustrialisation à laquelle nous assistons dans le secteur public n'a pas été contrebalancée par le secteur privé, en dépit du dynamisme qu'on lui prête et du potentiel qu'on lui attribue habituellement. Essentiellement présent dans les activités naturellement peu ouvertes à la concurrence étrangère (c'est-à-dire, pour reprendre la terminologie de la théorie du dutch disease, le secteur des biens non échangeables) et où les délais de récupération sont très courts, le

³ Il convient de préciser ici, au risque de noircir davantage le tableau, que dans le secteur industriel hors hydrocarbures sont comptabilisées des branches telles que «énergie, mines et carrières». Selon les données de l'ONS, ces dernières ont vu leur poids dans la production industrielle passer de 8% en 1989 à 16% en 2000 et 19% en 2005. En d'autres termes, la régression de la production des industries manufacturières est beaucoup plus importante que celle du secteur de l'industrie dans sa globalité.

secteur privé est peu présent dans l'industrie manufacturière, où seulement un tiers (1/3) des entreprises opèrent⁴.

Tableau 3: **Part du secteur privé dans la valeur ajoutée des différents secteurs (en %).**

	1989	1994	2001	2004
Agriculture	99.8	99.1	99.6	99.6
Hydrocarbures	0.0	0.4	4.3	0.8
Industrie hors hydrocarbures.	25.9	26.5	41.8	39
BTP	35.9	60.7	69.1	73.5
Transport- communication	44	54	76	77
Commerce	77	84.2	93.9	93.6
Services	77.9	85.3	89.9	87.5

Source : ONS.

On observe donc un accroissement de la place du secteur dans l'industrie puisque, entre 1989 et 2004, celle-ci passe de 25 % de la valeur ajoutée industrielle à plus de 39%. Cependant, il semble que cette évolution connaît, ces dernières années, une sorte d'essoufflement⁵.

2. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE LA DESINDUSTRIALISATION

Une analyse sommaire des changements qui sont intervenus dans les configurations concrètes des cinq formes institutionnelles de la théorie de la régulation (TR)⁶ à partir du début de la décennie 90 est à même de fournir des indications sur l'environnement institutionnel nouveau, environnement qui, en général, encadre, stimule et/ou bloque les dynamiques industrielles. Il s'agit surtout de saisir les ruptures et les continuités qui caractérisent l'évolution de chacune des formes institutionnelles, prises séparément. L'analyse des évolutions de l'ensemble des formes institutionnelles prises en tant qu'éléments d'un système, c'est-à-dire en tant que mode de régulation, sera

⁴ Remarquons que la présence du secteur privé dans l'industrie manufacturière est essentiellement concentrée dans l'agroalimentaire, les textiles et cuirs.

⁵ Selon des données du Plan, reprises par A. Bouzidi dans un article paru dans le quotidien «Le Soir d'Algérie», édition du 30/01/2008, la croissance réalisée par l'industrie privée a été en moyenne de +10% par an durant la période 1996-2000 alors que, sur la période 2000-2006, elle n'est plus que de 2% en moyenne annuelle.

⁶ La TR identifie cinq formes institutionnelles fondamentales: le régime de concurrence, le rapport salarial, le rapport monétaire, le budget et le mode d'insertion internationale de l'économie.

abordée dans la troisième section consacrée à la dimension institutionnelle de la politique industrielle.

Sommairement, le nouvel environnement institutionnel se caractérise par :

1. *La libération des prix et l'institutionnalisation de la concurrence.*

La manipulation des prix dans une logique administrative est l'expression première du volontarisme économique en tant que mode de régulation. Il nous semble par conséquent naturel de commencer par l'institution «formes de la concurrence»⁷ pour identifier les changements institutionnels qui ont lieu depuis le début des années 90.

Dictée par l'accentuation de la contrainte extérieure suite à la chute des prix du pétrole en 1986, la libération des prix constitue une rupture avec la logique administrative qui a toujours guidé la politique des prix en Algérie. Cette rupture s'est traduite dans les faits par un processus accéléré d'ajustement des prix à tous les stades de leur formation.

La libéralisation des prix a donné lieu à un mouvement d'alignement progressif des prix officiels sur ceux en vigueur sur le marché parallèle. Le but implicite d'un tel ajustement étant la récupération, au profit des entreprises du secteur public, des rentes spéculatives réalisées auparavant par le secteur informel.

Faute d'entraîner une relance de la production et de l'investissement dans le secteur public, les revenus supplémentaires tirés des ajustements de prix serviront, à la faveur d'une «autonomie de gestion», à financer des augmentations de salaires; augmentations qui, très souvent, ne correspondent pas à une croissance de la productivité.

En effet, la segmentation de l'économie en monopoles de branche fait que le prix fixé pour un bien peut s'accommoder de n'importe quel volume de production et donc de coût.

Outre qu'elle contrarie, en maintenant inélastique l'offre, le rôle régulateur des prix, la segmentation de l'économie en monopôles de branche se traduit par la persistance de rentes s'exprimant sous forme de productivités marginales positives.

⁷ Précisons que par «forme de la concurrence», il faut entendre le processus de formation des prix.

Il va sans dire que la libéralisation des prix a eu pour effet immédiat une compression drastique de la demande dans un contexte caractérisé par une rigidité des structures de l'offre.

L'absence de structures économiques concurrentielles semble donc être le principal obstacle sur lequel bute la réforme des prix. Or, comme le note A. Benachenhou (1999), la mise en place de ces structures concurrentielles est plus facile à légiférer qu'à mettre en place. Ainsi, même si une loi sur la concurrence est adoptée, sa mise en œuvre demeure cependant problématique en raison du phénomène de concentration économique⁸.

2. *Le rapport salarial: ni taylorisme primitif, ni fordisme périphérique.*

Dans une économie en développement et rentière de surcroît comme celle de l'Algérie, le rapport salarial est loin de revêtir le statut de forme institutionnelle centrale. Cela ne doit cependant pas occulter le fait que, dans tous les cas, les modalités de mobilisation de la main-d'œuvre jouent un rôle essentiel dans les processus de développement.

Dans sa configuration concrète, le rapport salarial a connu une évolution notable. Celle-ci porte aussi bien sur l'aspect formel de la codification juridique des rapports de travail que sur l'aspect réel de sa mise en œuvre.

Du point de vue juridique, la nouvelle législation du travail constitue une rupture complète avec l'ancien dispositif du SGT (Statut général du travailleur) et de la GSE (Gestion socialiste des entreprises), dans la mesure où, d'une façon générale, elle introduit une plus grande flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail.

Pour A. Amarouche (2006), le nouveau cadre législatif contient tous les éléments qui concourent à instaurer un rapport salarial de type nouveau: celui-là même qui a cours dans les économies de marché avancées et qui se trouve être à la source de leur efficacité productive avérée. D'où la question de savoir si on ne devrait pas en attendre les mêmes effets que dans ce type d'économie, c'est-à-dire une mise au

⁸ Quelques chiffres pour illustrer le phénomène de concentration: en 1990, au sein du secteur industriel, 110 entreprises concentrent 78% de l'emploi industriel total et 70.5% de la valeur ajoutée, tandis qu'à l'autre extrême, 20550 entreprises de moins de 10 salariés occupent 7% des travailleurs et réalisent 20% de la valeur ajoutée. 40 des 51 branches industrielles possèdent des coefficients de concentration de 100% (Benachenhou, 1999).

travail des producteurs impliquant la production d'un surplus accumulable. Sans doute, répond l'auteur, qui précise toutefois que cela ne serait possible que si l'aspect formel du nouveau rapport ne l'emporte pas sur son aspect réel dans l'organisation de la production.

En effet, il semble que cela n'ait pas suffi pour que le secteur industriel devienne performant. Il en est notamment ainsi du secteur public sur lequel les dispositions réglementaires évoquées ci-dessus semblent exclusivement s'appliquer puisque, dans le secteur privé (formel et informel), le marché du travail aura un fonctionnement infiniment flexible et où les salaires, pour ne prendre que cet aspect de la relation de travail, se fixent à leur productivité marginale.

Par ailleurs, la régulation institutionnelle du marché du travail bute sur plusieurs obstacles parmi lesquels le développement considérable de l'emploi informel.

Mais par delà l'aspect purement juridique de la question de la codification des relations de travail, il convient de remarquer que les contraintes du rapport salarial, notamment dans le secteur public, demeurent biaisées, dans le sens d'un relâchement manifeste, par la disponibilité de la rente pétrolière et cela aussi bien du côté des conditions de la productivité que du côté des conditions de rémunération.

3. Une monnaie réhabilitée dans son statut et ses fonctions.

Il convient, pour commencer, de noter que c'est l'ampleur de la crise survenue à la fin des années 80 qui sera à l'origine de la mise au devant de la scène des questions monétaires et financières (Talahite, 2000). Auparavant, ces questions étaient sinon tout simplement éludées, du moins négligées, tant par la doctrine économique officielle que dans les débats académiques sur le modèle algérien de développement.

Pourtant, dans un régime rentier d'accumulation⁹, la monnaie occupe une place centrale puisque la circulation de la rente passe par

⁹ Précisons que la notion de régime rentier est souvent utilisée dans des sens sensiblement différents. Une première définition (Lanzarotti, 1992), reposant sur le découpage en sections de Marx, identifie le régime rentier comme celui où l'importation de biens de capital et de technologie (biens de la section I) est financée par l'exportation de produits primaires. Une autre définition consisterait à considérer le régime rentier comme étant celui où le financement de l'accumulation s'effectue grâce à un transfert, sous forme de rente (minière, pétrolière, agricole,

la médiation de la monnaie. La forme monétaire est donc la forme nécessaire d'existence de la rente, du moins sa forme dominante. Dans ce type de régime, la création monétaire est contrainte entre autres par la nature de l'Etat. De cette dimension éminemment politique de la question monétaire découle la difficulté d'explicitier les conditions sous lesquelles la logique du politique (l'accumulation du pouvoir) peut rentrer en synergie avec la logique économique (l'accumulation de richesses).

Telle est, nous semble-t-il, la question qu'il convient de garder à l'esprit lorsque l'on examine l'évolution du rapport monétaire en Algérie depuis le début des années 90.

La nouvelle configuration du rapport monétaire s'est progressivement mise en place. Ce processus a démarré, de manière formelle et systématique, avec la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Ainsi, d'un simple démembrement de l'Etat devant exécuter les décisions prises au niveau politique, le système bancaire connaîtra, avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC)¹⁰ de profonds changements, notamment en ce qui concerne les relations entre l'autorité politique et l'autorité monétaire.

En bref, les évolutions formelles permettent d'identifier deux types de ruptures fondamentales par rapport à la configuration antérieure du rapport monétaire: premièrement, une autonomie relative de la Banque centrale; deuxièmement et comme conséquence de la première, nous assistons à une réhabilitation de la monnaie dans ses fonctions traditionnelles. Cette réhabilitation n'est en fait rien d'autre qu'une remise en cause de la conception instrumentale de la monnaie qui a prévalu jusque là dans les pratiques économiques de l'Etat. Il s'agit, dans les faits, de faire passer le dinar de simple moyen de contrôle administratif des fonds prêtables au statut de véritable monnaie, d'unifier son pouvoir d'achat et d'en faire l'instrument de la rationalisation et de la financiarisation de l'activité de production.

...), d'origine externe. En termes empiriques, la nature rentière du régime d'accumulation peut se lire dans les statistiques relatives à la structure-ressources du PIB, la part de la rente externe dans les ressources budgétaires de l'Etat et la structure des exportations.

¹⁰ La LMC de 1990 sera amendée en 2001 puis remplacée en 2003 par l'ordonnance 03-11 relatives à la monnaie et au crédit.

Pour cela, il fallut rétablir le dinar dans ses fonctions de moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur.

Par-delà l'aspect formel, il convient de noter que la configuration concrète du rapport monétaire a connu une évolution qui demeure fortement marquée par la conjoncture du marché pétrolier. On peut distinguer à cet égard deux périodes: les années 90, caractérisées par la prédominance des problèmes de balance de paiements et les années 2000, caractérisées, elles, par l'amélioration considérable des termes de l'échange.

Dans un premier temps, donc, la politique monétaire se présente comme un élément de la politique de stabilisation et du PAS. Le boom des années 2000 va, quant à lui, ouvrir une nouvelle phase et donner lieu à une nouvelle situation: la surliquidité monétaire. La politique monétaire va s'efforcer de stabiliser les prix en stérilisant les surplus. Telle est, schématiquement, l'évolution qui a caractérisé la conduite de la politique monétaire durant les deux dernières décennies.

Si l'on se réfère à la typologie développée par B. Theret (1992)¹¹, on peut à présent se poser la question de savoir si au regard de l'évolution du rapport monétaire en Algérie, l'on n'assiste pas à un passage d'un mode de gestion structuraliste de la contrainte monétaire à un mode de gestion monétariste. Dans un régime rentier d'accumulation, les deux modes de gestion de la contrainte monétaire correspondent respectivement aux deux modes polaires de résolution du conflit de répartition de la rente: le clientélisme et le corporatisme. Le premier privilégie un règlement ex post du conflit de répartition, en fonction du jeu de la clientèle, impliquant un processus de redistribution inflationniste qui nécessite la manipulation permanente de la variable monétaire, donc une gestion structuraliste de la monnaie; le second, lui, privilégie un règlement ex ante et de manière coercitive du conflit de répartition en question, ce qui passe par une stabilité monétaire qui, elle, nécessite un régime monétariste.

Dans l'état actuel des choses, la réponse à la question n'est pas aisée. S'il est vrai que la création monétaire fait l'objet, depuis le début des années 90, d'un contrôle strict, l'on ne peut pour autant parler de régime monétariste dans la mesure où celui-ci ne s'accompagne pas, du moins pour le moment, de l'instauration d'une

¹¹ Typologie qui repose sur l'identification de deux modes polaires de résolution des conflits de répartition: le clientélisme et le corporatisme.

modalité corporatiste du rapport salarial, modalité qui permet de régler juridiquement et de manière coercitive, les conflits de répartition.

Outre le contrôle strict de la création monétaire, un autre élément caractérise la configuration du rapport monétaire: le crédit. Quelles en sont, brièvement, les caractéristiques essentielles?

En premier lieu, celui-ci semble faire l'objet, en dépit d'un retour certain des banques à l'activité de crédit à partir de 2000, d'un rationnement.

En second lieu, le crédit bancaire à l'économie, qui demeure essentiellement le fait des banques publiques¹², est de plus en plus accessible au secteur privé.

En troisième lieu, le comportement restrictif des banques publiques en matière de distribution de crédit s'explique aussi par la persistance d'un fait majeur: la mauvaise qualité de leur portefeuille de créances. De plus, une nouvelle source de déficits est apparue ces dernières années: la contrainte, informelle, faite aux banques publiques de prêter à des entités privées sans évaluation de la solvabilité de ces emprunteurs.

4. Un budget dominé par la rente.

Comme dans les années 70 et 80, le budget de l'Etat continue de constituer, dans le fonctionnement d'ensemble de l'économie, le point d'articulation entre le secteur des hydrocarbures et le reste de l'économie, non seulement parce que celui-ci demeure essentiellement alimenté par la fiscalité pétrolière, mais aussi parce que c'est toujours par le biais de ce budget que circule l'essentiel de la rente pétrolière, bien que certaines modalités de circulation aient quelque peu changé.

Structurellement, le budget de l'Etat reste fortement dépendant des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. Fondamentalement, la structure budgétaire reste donc marquée par le poids de la fiscalité pétrolière.

Le boom pétrolier survenu en 2000 a induit une situation nouvelle sur le plan de la disponibilité des ressources budgétaires. Depuis 2000, celles-ci ont plus que doublé, pour atteindre 3512 milliards de dinars fin 2006. Afin de mieux gérer ce cycle de la rente pétrolière en

¹² A titre d'illustration, en 2003, le crédit bancaire à l'économie est assuré par les banques publiques à hauteur de 92%, contre 85 % en 2002, 96% en 2001 et 97.3% en 2000.

prévenant les effets de la volatilité du prix du baril, un fonds de régulation des recettes est institué en 2000. Ce fonds, destiné à recevoir les plus-values de la fiscalité pétrolière, a reçu des montants considérables.

Du côté des dépenses budgétaires, certains faits méritent d'être signalés. En premier lieu, une certaine retenue dans les dépenses d'équipement durant les années 90, années marquées par la mise en œuvre du PAS. En second lieu, le secteur public économique continue toujours de constituer une charge très lourde pour le budget de l'Etat qui supporte constamment les pertes des entreprises déficitaires. Les déficits des entreprises publiques alourdissent les portefeuilles des banques, elles-mêmes publiques, obligeant le Trésor public à recapitaliser périodiquement ces dernières. En troisième lieu, le budget de l'Etat continue de prendre en charge de lourdes dépenses sociales, à travers notamment le soutien des prix des produits de large consommation, le financement du logement et les transferts sociaux. Enfin, dans un régime où l'essentiel des ressources budgétaires provient de la rente pétrolière, l'Etat est fatalement confronté, à travers les compromis budgétaires, aux deux impératifs classiques: l'impératif économique de financement de l'accumulation et l'impératif politique de redistribution. La question est alors de savoir lequel des deux impératifs a prévalu dans la dynamique budgétaire de ces deux dernières décennies. La réponse à cette question n'est pas évidente parce que la nature du compromis institutionnalisé demeure, à l'image de la rente, ambiguë. En théorie, ce balancement entre les deux impératifs se résout en fonction du degré d'intensité de l'impératif de légitimation du régime politique en place, d'un côté, et du degré de la capacité de ce régime de contrôler et de mobiliser la société, de l'autre (Theret, 1992). En réalité, les choses semblent s'être déroulées différemment. En effet, durant la décennie 90, alors que la situation politique nécessitait «logiquement» la mise en avant de l'impératif de redistribution, c'est l'impératif économique de l'ajustement qui l'emportait sur le reste, sans doute en raison des contraintes externes auxquelles le pays était confronté. Ces dernières étant levées à partir de 2000, à la faveur de la reprise des cours du brut, les deux impératifs se sont retrouvés en «compétition», avec cependant un net avantage pour le financement de l'accumulation, puisque dans la répartition de la dépense publique, les dépenses de capital (d'équipement plus précisément) ont crû plus rapidement que les dépenses courantes.

5. Une ouverture au pas de charge et renforcement de l'insertion par les hydrocarbures.

Au regard de la position extérieure qui prévaut encore de nos jours en Algérie, l'on est fondé de dire que le pays peine véritablement à trouver un antidote à l'*intoxication pétrolière*. Quelques éléments permettent cependant de souligner que comparativement à la situation antérieure, le pays a pu consolider certains paramètres fondamentaux dans sa relation avec l'extérieur.

La décennie 90 est caractérisée par l'amorce d'un processus rapide et brusque d'ouverture extérieure, souvent le fait de pressions externes. Dès 1991, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur est supprimé. Cette ouverture est renforcée dans le cadre des accords sur le rééchelonnement de la dette extérieure (1994-1998), contraignant le pays à une libéralisation poussée de son commerce extérieur.

Par ailleurs, les effets de l'*intoxication pétrolière* sur la structure des exportations sont toujours présents et se sont même renforcés. Les données statistiques montrent en effet que le secteur des hydrocarbures demeure le facteur essentiel de l'insertion internationale de l'économie algérienne, tendance que la politique de libéralisation a, selon toute apparence, accentué¹³.

La libéralisation externe qui a commencé au début des années 90 est intervenue dans un contexte difficile, caractérisé par l'aggravation des problèmes de la balance des paiements et de la dette extérieure. Le rééchelonnement de cette dernière, appuyé par un plan d'ajustement structurel de quatre (04) ans (1994-1998) avec le FMI a permis de desserrer, moyennant un coût social considérable, la contrainte extérieure. Avec l'avènement d'une conjoncture favorable sur le marché pétrolier mondial à partir de 1999, le pays consolide sa position extérieure au point où l'Algérie devient, à partir de 2002, un créancier net sur le reste du monde puisque le montant des réserves de change est désormais supérieur à celui de la dette extérieure.

Il convient par ailleurs de remarquer que, en raison de la rigidité extrême du système économique et de l'appareil productif en

¹³ Les données statistiques sur l'évolution de la part des hydrocarbures dans le commerce extérieur nous dispensent de nous attarder sur l'évolution des exportations hors hydrocarbures. Ces dernières enregistrent en effet des niveaux insignifiants: de 590 millions de \$ en 2000, elles passent, en 2006, à 1.12 milliards de \$.

particulier, la dévaluation du dinar n'a pas eu d'effet sur l'évolution des exportations; mais elle a par contre permis de contenir les importations, ce qui a eu pour effet de dégager un surplus destiné à couvrir le service de la dette.

3. LA DESINDUSTRIALISATION COMME CONSEQUENCE D'UN COMPROMIS INSTITUTIONNEL AMBIGU

Par-delà son aspect morphologique¹⁴, l'industrialisation est avant tout une dynamique sociale dans laquelle les configurations que prennent les rapports sociaux jouent un rôle clé.

Le recours à l'approche par les arrangements institutionnels permet de construire une grille de lecture à même de fournir des éléments d'explication sur la trajectoire prise par l'histoire récente de l'industrialisation en Algérie¹⁵.

Les configurations institutionnelles décrites précédemment définissent, ensemble, un mode de régulation dont il convient à présent de souligner les principales caractéristiques au regard de la problématique qui nous intéresse ici, à savoir l'industrialisation dans un pays rentier.

Qu'est-ce qui caractérise ce mode de régulation? Outre les points évoqués précédemment et qui portent sur la configuration de chacune des formes institutionnelles prises séparément, plusieurs éléments peuvent être évoqués lorsque l'on considère ces formes institutionnelles en tant qu'éléments complémentaires d'une combinaison¹⁶. En particulier :

¹⁴ Par aspect morphologique, nous entendons la dimension physique, matérielle, technique de l'industrialisation. Celle-ci peut, dans cette optique, être assimilée à l'installation d'un complexe de machines.

¹⁵ Cela découle de l'idée que l'ensemble des arrangements institutionnels doit, en principe obéir, entre autres, à une logique industrielle. Quoi qu'il en soit, à la base des approches institutionnelles se trouve l'idée que des arrangements institutionnels particuliers infléchissent la trajectoire de croissance d'une économie donnée (Julliard, 2002, 225).

¹⁶ La notion de complémentarité est importante. Elle signifie que chaque arrangement institutionnel dans un domaine est renforcé dans son existence ou son fonctionnement par d'autres arrangements institutionnels dans d'autres domaines (Amable, 1999).

1. Le rapport salarial n'y occupe qu'une place secondaire.

Il n'est pas au centre de la configuration institutionnelle. Celle-ci semble dominée par les formes institutionnelles «insertion internationale» et «Etat», dont les configurations respectives consacrent le poids écrasant de la rente pétrolière. L'Etat, à travers son budget financé par la rente, joue un rôle central dans cette configuration d'ensemble.

En effet, dans l'état actuel de l'économie algérienne, le rapport salarial, ou plus proprement le rapport d'emploi¹⁷, est déterminé par le processus de circulation de la rente beaucoup plus qu'il ne le détermine.

D'une manière générale, la rente pèse sur l'ensemble des rapports sociaux. En particulier, elle interfère de façon très nette dans la formation des salaires et les modalités de la protection sociale. La répartition du surplus, dont l'essentiel provient de la rente externe, fait appel davantage à la solidarité familiale et aux rapports clientélistes qu'à l'activité productrice des personnes.

Cependant, d'un point de vue général, la place du rapport salarial dans la hiérarchie des formes institutionnelles demeure centrale puisque, quel que soit le contexte historique ou le régime de production considéré, la mobilisation de la main-d'œuvre est un facteur clé de tout processus de développement.

Dans cette perspective, il nous semble permis de penser que la disponibilité d'une rente externe est de nature à permettre, lorsque la configuration du rapport salarial correspond à celle que le complexe de machines requiert, une atténuation de l'intensité du taux d'exploitation du travail, ne serait-ce qu'à travers la prise en charge d'une partie du salaire indirect. A l'évidence, la présence de la rente externe n'est, en principe, pas antinomique avec l'instauration d'un rapport salarial de type «taylorien». Elle peut même la favoriser sachant que, dans le contexte de la configuration actuelle de la DIT, il semble de plus en plus exclu pour un pays pauvre et attardé de déclencher le processus d'augmentation de la productivité autrement que par un sursaut du taux d'exploitation du travail.

¹⁷ Le rapport d'emploi peut se définir comme le mode de mise au travail des producteurs. Le rapport salarial est une forme particulière du rapport d'emploi, qui suppose une organisation qui a pour but la réalisation d'un surplus (ou plus-value, pour utiliser la terminologie marxiste).

L'instauration d'une configuration «taylorienne» des rapports de travail, préalable incontournable à la réhabilitation du rapport salarial comme forme institutionnelle centrale, relève, pour le moment, d'une possibilité purement théorique. Dans les faits, nombreux sont les indices qui montrent le caractère invraisemblable d'une telle évolution. Pour ne retenir que le principal d'entre eux, l'on note le maintien de la productivité globale des facteurs à des niveaux anormalement bas¹⁸. Par ailleurs, la privatisation, opération qui n'a d'intérêt que parce qu'elle est une modalité efficace d'introduction d'un rapport salarial efficient, semble buter sur de sérieux obstacles, politiques pour l'essentiel, qui en empêchent la concrétisation; ce qui témoigne du caractère hypothétique de la perspective de la réhabilitation du rapport salarial dans son statut de forme institutionnelle centrale, comme cela est le cas dans les économies de marché¹⁹.

2. Il existe des incompatibilités manifestes entre les configurations respectives des différentes formes institutionnelles; ces incompatibilités traduisent l'absence de projet industriel à même de donner un sens aux décisions de politique économique.

Il est possible, en confrontant deux à deux les configurations des formes institutionnelles, de dresser un récapitulatif des incompatibilités éventuelles entre ces dernières au regard de la nécessité de promouvoir un projet industriel national.

La confrontation ainsi menée entre configurations institutionnelles de chacune des formes institutionnelles permet d'identifier, de manière plus ou moins exhaustive, un ensemble d'incompatibilités dont l'effet handicapant sur l'activité industrielle est plus ou moins important.

¹⁸ D'après le document «Arab Human Development Report 2002» du PNUD, l'Algérie est le pays arabe qui enregistre le plus bas niveau de productivité du capital physique, ce qui vient s'ajouter à une très faible productivité de la main-d'œuvre. Selon ce rapport, la productivité par travailleur est tombée à 2.2% par an entre 1989 et 1997. Bien que, selon les estimations du FMI, la situation se soit légèrement améliorée durant les années 90 et 2000, la productivité totale des facteurs demeure très faible.

¹⁹ La privatisation n'est pas nécessairement synonyme d'efficacité, mais elle en est un préalable. En l'absence d'un environnement concurrentiel, pour ne prendre que cet aspect, le secteur privé ou le capital privé peut se révéler aussi inefficace que le secteur public. Mais à la différence du secteur public, le secteur privé parvient toujours à s'assurer une rentabilité financière.

Pour n'en retenir que les plus importantes, il semble que c'est surtout l'ouverture commerciale qui pose, dans les circonstances actuelles, l'obstacle le plus difficile à surmonter.

Ainsi, une des principales incompatibilités de la configuration institutionnelle d'ensemble se situe entre le désarmement douanier et la nécessité de promouvoir des exportations industrielles,²⁰ dans la mesure où la suppression totale de la protection extérieure affecte considérablement les conditions de rentabilité d'une vaste gamme d'industries, notamment les industries potentiellement exportatrices. Cette incompatibilité peut être reformulée plus généralement en considérant le rapport salarial comme second terme : l'incompatibilité serait entre l'ouverture tous azimuts et la nécessité d'instaurer un rapport salarial efficient²¹.

Cette contradiction est d'autant plus grande que même les économistes libéraux qui plaident habituellement pour le libre échange admettent l'argument de «l'industrie naissante» en ce qu'ils reconnaissent la nécessité de protéger de la concurrence extérieure des activités nouvelles, tant que celles-ci n'auront pas effectué avec succès leur apprentissage et atteint leur maturité.

Dans l'état actuel des choses, force est de noter que le démantèlement des barrières douanières, la circulation libre des marchandises n'ont fait émerger aucune capacité productrice ou exportatrice nouvelle. Au contraire, cette ouverture, menée au pas de charge, fait subir à la fragile industrie nationale (publique et privée) une concurrence brutale qui est en passe de l'anéantir.

Dans la mesure où il vise à accroître le degré d'efficacité de l'industrie locale, le désarmement douanier doit être sélectif plutôt que systématique. Or, comme le note F. Yachir (1990), la sélection de «créneaux» renvoie à la nécessité d'une véritable politique industrielle qui puisse assurer le développement prioritaire d'activités à la fois dynamiques, à l'échelle internationale, et conformes à la configuration actuelle et prévisible des ressources du pays. La politique industrielle

²⁰ Une politique industrielle n'aurait de sens que si elle ambitionne de dépasser le fondement rentier du régime d'accumulation, ce qui passe, entre autres, par la promotion des exportations industrielles.

²¹ Dans les conditions actuelles, on parlerait, à juste titre, de rapport d'emploi efficient plutôt que de rapport salarial dans la mesure où ce dernier est un mode de mise au travail des producteurs qui suppose une efficacité productive que n'implique pas nécessairement le premier.

est incompatible avec une ouverture indiscriminée de l'économie à la concurrence étrangère. Pour conclure, on peut dire cette fois-ci qu'il y a compatibilité entre l'ouverture tous azimuts et l'absence d'une stratégie industrielle²².

Par ailleurs, il y a lieu de mentionner l'incompatibilité manifeste entre l'ouverture extérieure et le maintien d'un rapport salarial de type clientéliste, notamment dans le secteur public industriel²³.

Ce dernier s'apparente toujours davantage à un marché politique, non seulement parce que ses gestionnaires sont souvent nommés sur des bases clientélistes, mais aussi parce que ses recrutements, son fonctionnement et ses activités obéissent moins aux impératifs de rentabilité qu'aux interférences et interventions directes d'une multitude de centres de pouvoir (Yachir, 1990)²⁴. Sur la longue période, une telle situation n'est tenable que si des ressources considérables sont consacrées au financement des déficits structurels qui en découlent.

Ce qui vient d'être dit des incompatibilités liées à l'ouverture commerciale peut être étendu à l'autre composante constitutive de l'insertion internationale: le taux de change. Sa détermination est, contrairement à ce que l'on entend ici et là, une décision éminemment politique. Cela est d'autant plus vrai que nous sommes dans un contexte où l'essentiel des ressources en devises provient de l'exportation d'une matière première et que, en outre, c'est l'Etat qui en est le détenteur exclusif. Au même titre que l'ouverture

²² Il est symptomatique de noter que l'un des traits significatifs de la période d'ouverture, entamée depuis le début des années 90, est l'absence presque totale de documents sur les objectifs et les moyens de cette politique. Ce n'est qu'en 2007 qu'un projet de stratégie industrielle fut formellement élaboré mais dont la mise en œuvre fait encore l'objet de discussion. Globalement, le projet en question se propose de miser sur les avantages comparatifs «physiques» du pays en privilégiant le développement des activités industrielles grosses utilisatrices d'énergie. L'industrie y est conçue comme un ensemble de filières techniques et la dimension institutionnelle de l'activité industrielle y est insuffisamment prise en compte.

²³ Il est à cet égard significatif de constater que dans le débat suscité par le projet - avorté ? - de doter le pays d'une nouvelle stratégie industrielle, le caractère clientéliste du rapport salarial en vigueur dans le secteur public est rarement évoqué.

²⁴ En cela l'auteur rejoint la thèse de L. Addi (1990) selon laquelle l'économie en général et le secteur public en particulier sont mobilisés comme ressource de pouvoir politique.

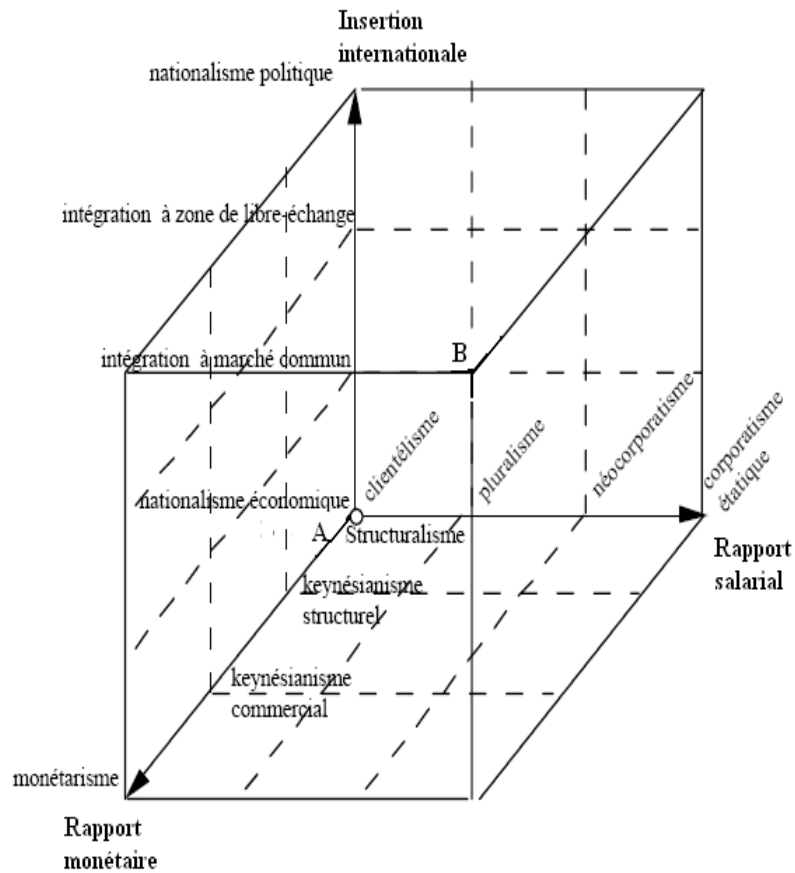
commerciale et le démantèlement douanier, la surévaluation de la monnaie nationale, puisque c'est de cela essentiellement qu'il s'agit dans le cas d'une économie rentière, est une configuration porteuse des mêmes incompatibilités que celles que l'on vient d'évoquer, de sorte que c'est la promotion d'un régime de croissance indépendant de la rente qui s'en trouve compromise.

En somme, le mode d'insertion internationale de l'économie revêt, au travers des configurations concrètes de ses principales composantes, un statut particulier dans la question de la cohérence du mode de régulation. Les expériences de nombre de pays qui ont réussi à s'industrialiser (Indonésie, Malaisie, Corée du Sud, ...) montrent toutes que l'un des enjeux de tout processus de développement est la capacité du pays considéré à articuler ses mécanismes internes de régulation économique et sociale avec les contraintes et opportunités qui naissent de son insertion internationale.

Si l'on se réfère encore une fois à la typologie développée par B. Theret²⁵, on peut, en prenant cette fois-ci en compte simultanément l'ensemble des configurations des principales formes institutionnelles, construire un schéma simplifié, sous forme d'espace tridimensionnel, dans lequel on pourrait visualiser les incompatibilités qu'on vient d'évoquer.

²⁵ Cette typologie repose sur l'identification des configurations polaires et intermédiaires de chacune des formes institutionnelles. Ainsi, au rapport salarial correspondent les configurations: clientélisme, pluralisme, néo-corporatisme, corporatisme étatique; au rapport monétaire correspondent: structuralisme, keynésianisme structurel, keynésianisme commercial, monétarisme; ... etc. Pour plus de détails, voir B. Theret (2000).

La figure ci-dessous en fournit une illustration



Ainsi le point A, qui représente la configuration initiale²⁶, constitue le point de départ à partir duquel le changement institutionnel va s'enclencher. Un changement sans incompatibilités impliquerait que le déplacement de la position du pays s'effectue sur l'axe-diagonale AB. Tout écart, plus ou moins grand, de cette trajectoire signifierait l'apparition d'incompatibilités plus ou moins significatives.

²⁶ Autrement dit celle qui a prévalu jusqu'à la fin des années 80.

L'incompatibilité dont il est question entre configurations institutionnelles peut être appréhendée en termes de cohérence sociétale du mode de régulation. Se référant aux cas du Mexique et du Brésil, Marquès-Pereira J. & B. Theret (2000) définissent deux configurations idéales-typiques ayant chacune une cohérence sociétale forte: le clientélisme politique et le corporatisme étatique. La première configuration appelle une politique économique «structuraliste» faisant de nécessité vertu (contrôle social faible, politique de haute inflation favorable à une croissance forte, condition de légitimité du régime politique); la seconde configuration nécessite une politique économique de type monétariste et libéral à l'égard de la finance privée, avec contrôle étatique étroit du secteur productif... Dans le graphique ci-dessus, la première correspondrait au point A, la seconde au point B.

Remarquons que si la grille analytique qu'on vient de mobiliser permet de visualiser des trajectoires institutionnelles cohérentes, ne comportant pas d'incompatibilités entre configurations institutionnelles, elle permet également de mettre en évidence un autre type de contrainte dont il faut tenir compte: la dépendance de sentier. Graphiquement, celle-ci implique que le déplacement sur les axes soit limité à un seul degré à la fois.

La figure ci-dessus pourrait être reprise en intégrant la forme institutionnelle «budget», avec ses configurations polaires et intermédiaires, à la place du rapport salarial dont on sait que le rôle, en régime rentier, est de moindre importance.

3. L'inaptitude avérée de l'architecture institutionnelle d'ensemble à susciter et «piloter» une dynamique industrielle, conséquence de l'incompatibilité des régulations partielles.

Cette incapacité découle du fait que la hiérarchie institutionnelle demeure déterminée par l'Etat et l'insertion internationale. La nouvelle configuration institutionnelle, dont on vient de décrire à grands traits les composantes essentielles, semble obéir davantage à une volonté de mettre l'économie nationale (ou le régime d'accumulation) à l'abri des effets de la volatilité des cours du pétrole

sur le marché mondial²⁷, le but final étant de garantir l'existence de capacités d'importation adéquates et le plus longtemps possible.

Les changements institutionnels opérés depuis maintenant deux décennies semblent donc dessiner les contours d'une nouvelle régulation dont l'objectif premier est de faire face à la volatilité importante de la balance des paiements, des revenus budgétaires et de la masse monétaire, source de fragilité pour l'économie dans son ensemble. Ces changements ne paraissent pas être destinés, jusque-là du moins, à faire émerger un secteur productif performant, mais présentent les caractéristiques d'une gestion distributive, bien qu'un peu plus «prudente», de la rente.

On retrouve là les termes du diagnostic classique selon lequel les incohérences qui caractérisent les changements institutionnels, c'est-à-dire la réforme, découlent précisément du fait que ceux-ci sont, dès le départ, pensés dans le cadre d'une problématique de la circulation, problématique qui évacue totalement les déterminations sociales de la production. En réhabilitant le marché à partir de la circulation, la nouvelle configuration institutionnelle ne fait que modifier le mode d'appropriation de la rente externe. Elle ne lève pas les blocages auxquels sont confrontés le système productif interne²⁸ et par la suite l'accumulation interne. La persistance de ces blocages, dont l'origine est à rechercher dans la configuration institutionnelle d'ensemble, empêche le développement et l'extension des activités productives.

Dans un régime rentier, la rente de base comporte la capacité de contaminer, au travers des formes institutionnelles de la régulation, le comportement des agents et des acteurs de sorte que ces derniers auraient tendance à transformer toutes les opportunités en lieux et formes de captation d'une rente. Le comportement rentier est une résultante de l'environnement institutionnel. Il s'agit d'une idée largement admise par l'approche institutionnaliste dans ses différentes variantes. Ainsi, pour D. North (2005), la matrice institutionnelle définit l'ensemble des opportunités, que les rendements les plus élevés y soient dus à une redistribution des revenus ou à l'activité productive. Usant d'une image, l'auteur écrit que si l'activité la plus rentable dans

²⁷ Cela se traduit par une accumulation sans précédent des réserves de change et l'institution du Fonds de régulation des recettes (FRR) dont les ressources atteignent des sommes considérables.

²⁸ Si tant est qu'on puisse parler de système productif.

une économie est le piratage, on peut s'attendre à ce que les agents et acteurs investissent dans les compétences et les connaissances qui feront d'eux de meilleurs pirates. Tel semble être la difficulté première de l'industrialisation dans un pays rentier: comment faire pour que les hauts rendements soient le fait d'activités industrielles? Autrement dit, comment faire pour que les acteurs s'orientent vers les activités productives en général et industrielles en particulier?

La réponse à la question n'est pas aisée, mais il semble, à la lumière de l'expérience accumulée, que certaines configurations institutionnelles sont incompatibles avec la nécessité, officiellement prônée depuis peu, d'enclencher une dynamique industrielle. Il en est ainsi par exemple de la gestion du taux de change du dinar, du démantèlement douanier, du maintien d'un secteur public dont le fonctionnement demeure dominé par la logique clientéliste ... etc.

Dans ces conditions, l'on ne peut pas ne pas évoquer l'idée simpliste selon laquelle les dépenses budgétaires consacrées à l'extension et la modernisation des infrastructures de base, principales caractéristiques de l'action économique de l'Etat durant la décennie 2000, seraient à même de stimuler l'investissement productif privé. S'il est vrai que de tels équipements socio-économiques sont de nature à réunir les conditions matérielles nécessaires à l'investissement et à améliorer la compétitivité économique du pays, il n'en demeure pas moins vrai que l'investissement productif privé est tributaire d'autres facteurs institutionnels. Pour H. Benissad (2009), ces conditions sont loin d'être réunies dans l'Algérie des années 2000.

La question de l'efficacité productive ne se réduit pas à celle de l'émergence des relations concurrentielles, au développement du marché. Dans l'approche en termes d'institutions, l'économie ne se réduit pas au marché qui, au demeurant, est lui-même une construction sociale. C'est l'absence de projet de «cité industrielle» qui est le point faible des réformes et non pas l'omniprésence de l'Etat ou son absence.

L'expérience récente montre que la libération des comportements marchands, qui s'accommodent bien des relations clientélistes, ne suffit pas à engendrer une industrie compétitive apte à se placer sur le marché international. Et il serait naïf de croire à cet égard que l'IDE a vocation de moderniser les structures productives, tâche que seul un projet de stratégie industrielle nationale est à même de concrétiser.

Un autre exemple illustre l'inaptitude du nouveau mode de régulation à «susciter» et piloter une dynamique d'accumulation en rupture avec la rente. Il s'agit de l'usage qui est fait du crédit. On peut admettre qu'une gestion centralisée du crédit²⁹ crée un canal de transmission entre la volonté politique de l'Etat, quand celle-ci est porteuse d'un projet industriel national, et l'action économique des agents privés. L'arme du crédit demeure un puissant outil de soumission du monde des affaires à la volonté économique de l'Etat. En effet, le contrôle étatique du système bancaire ouvre la possibilité que des objectifs économiques définis par l'Etat soient réalisés par les entreprises, quand bien même ces dernières sont pour l'essentiel privées³⁰. Mais à voir la configuration institutionnelle du système bancaire en Algérie, l'on ne peut que s'étonner du fait qu'en deux décennies de réformes, cet instrument n'ait jamais été mobilisé, d'une façon ou d'une autre, par l'Etat. Il va sans dire qu'une gestion centralisée du crédit n'aurait eu pour but que l'encouragement de certains secteurs et activités en particulier, mais en l'absence d'un projet industriel, une telle gestion n'a pu être mise en œuvre. D'où le «spectacle» d'un système bancaire étatique livré à lui-même, fonctionnant à vue et croulant sous le poids de surliquidités oisives.

CONCLUSION

La question de l'industrialisation doit être inscrite dans la problématique plus large du statut du travail productif (travail productif vs travail improductif), dans une économie où les arrangements institutionnels revêtent des configurations qui sont loin de favoriser l'émergence d'un régime de croissance fondée sur la production d'un surplus en valeur.

²⁹ Gestion qui peut en l'occurrence reposer sur le caractère directement étatique d'une large majorité d'institutions bancaires et financières ainsi que sur le contrôle que l'Etat exerce sur l'accès au crédit externe par les mécanismes d'approbation et d'octroi de garanties. En outre, cette gestion apparaît d'autant plus faisable que les banques ayant l'Etat pour principal actionnaire ont une implantation nationale.

³⁰ Il convient de remarquer que l'expérience de certains pays qui ont entrepris, avec succès, de s'industrialiser montre que la planification étatique est possible même si elle doit reposer sur un appareil productif composé majoritairement d'unités privées.

Le projet d'industrialiser le pays nécessite une reconstitution du contexte institutionnel. On évoque souvent les modèles asiatiques comme exemples à suivre, mais l'on oublie plus souvent que ces derniers reposent sur des exportations subventionnées, une industrie destinée à un marché intérieur très protégé, une grande flexibilité du système productif et une libéralisation interne permettant la constitution d'un vrai marché interne.

Pour qu'elle ait une chance de créer les conditions à même de susciter une dynamique industrielle endogène, la réforme institutionnelle doit surtout concilier «le temps des apprentissages nécessaires et la nécessité de casser les rentes par des changements radicaux» (Hugon, 2006).

Références bibliographiques

- Addi L.**, 1991. *L'impasse du populisme*. ENAL, Alger.
- Aglietta M.**, 1976. *Régulation et crises du capitalisme*. Calmann-Lévy, Paris, 2^e édition (1982), 3^e édition, Odile Jacob (1998).
- Amable B.**, 1999. "La diversité des capitalismes repose sur la complémentarité et la hiérarchie des institutions". *La lettre de la Régulation*, n° 30, Paris.
- Amarouche A.**, 2006. *Etat-Nation et économie de rente en Algérie, essai sur les limites de la libéralisation*. Thèse de doctorat d'Etat, Institut national de planification et de statistique, Alger.
- Benachenhou A.**, 1999. "Bilan d'une réforme économique inachevée en Méditerranée". *Les Cahiers du CREAD*, n° 46-47, 4^e trimestre 1998 et 1^{er} trimestre 1999, Alger.
- Boudjema R.**, 2006. "Algérie: chronique d'un ajustement structurel". In *Revue d'économie et de statistique appliquée, revue publiée par l'INPS*, n° 06, mai 2006, Alger.
- Boyer R.**, 2004. *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*. La Découverte, Paris.
- Chavance B.**, 2007. *L'économie institutionnelle*. La Découverte, Paris.
- Courlet C.**, 1990. *Les industrialisations du tiers-monde*. Syros/Alternatives, Paris.
- Dahmani A.**, 1999. "L'Etat dans la transition à l'économie de marché - L'expérience algérienne". *Les Cahiers du CREAD*, n° 50, 4^e trimestre 1999, Alger.

- Djoufelkit-Cottenet H.**, 2008. Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie. Agence française de développement. *Document de travail*, n° 64, juin 2008, Paris.
- Hugon P.**, 2006. *L'économie de l'Afrique*. La Découverte, Paris.
- Juilliard M.**, 2002. "Régimes d'accumulation". In Boyer R. & Y. Saillard, *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*. La Découverte, Paris.
- Lanzarotti M.**, 1992. *La Corée du Sud: une sortie du sous développement*. PUF, Paris.
- Lipietz A.**, 1986. "Le kaléidoscope des «sud»". In Boyer R. (éd) *Capitalismes fin de siècle*. PUF, Paris.
- Lipietz A.**, 1985. *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le tiers-monde*. La Découverte, Paris.
- Marques-Pereira J. & B. Theret**, 2000. «Médiations institutionnelles de la régulation sociale et dynamiques macroéconomiques, quelques enseignements pour la théorie du développement d'une comparaison des caractères spécifiques nationaux du Brésil et du Mexique à l'époque de l'ISI». *Document de travail (CREDAL & IRIS, CNRS)*, Paris.
- North D.**, 2005. *Le processus du développement économique*. Ed. 'Organisation, Paris. Traduit de l'anglais par Michel Le Séac'h. Titre original: Understanding The Process of Economic Change.
- Ominami C.**, 1986. *Le tiers-monde dans la crise*. La Découverte, Paris.
- Sid Ahmed A.**, 1991. "Rente pétrolière: quelques problèmes théoriques". In **Beauge G. & F. Buttner** (sous la dir.). "Les migrations dans le monde arabe". Ed. du CNRS, Paris.
- Talahite F.**, 2000. "La réforme bancaire et financière en Algérie". Les Cahiers du CREAD, n° 52, 2^{ème} trimestre 2000, Alger.
- Talha L., 2001. "Le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle: l'économie algérienne au milieu du gué". In Mahiou A. & **Henry J.R.**, *Où va l'Algérie?* Karthala, Paris.
- Théret B.**, 1992. "Régimes économiques de l'ordre politique. Esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'Etat". PUF, Paris.
- Yachir F.**, 1990. "L'ajustement structurel dans le tiers-monde". *Les Cahiers du CREAD*, n° 21, 1990, Alger.

LA BANCARISATION DANS LE CONTEXTE DE LIBERALISATION FINANCIERE EN ALGERIE

Chabha **BOUZAR***
Benhalima **AMMOUR****

RESUME

L'objet de ce travail consiste à étudier le niveau de bancarisation des populations dans un contexte de libéralisation financière mise en œuvre en Algérie depuis la loi 90/10. Cette réflexion s'appuie sur les apports théoriques disponibles dans le domaine, sur le calcul et l'analyse d'un ensemble d'indicateurs de bancarisation effectués à partir d'informations et données statistiques recueillies auprès de divers organismes. L'objectif étant d'essayer de montrer si le niveau de bancarisation des populations connaît un rythme de croissance soutenue. Les résultats vont rendre compte que les populations ne bénéficient pas suffisamment de produits et prestations bancaires. Malgré les efforts réalisés, divers facteurs freinent encore le développement de la bancarisation. Il ressort qu'il est nécessaire de promouvoir davantage la bancarisation de masse et les moyens scripturaux.

MOTS CLES

Algérie, bancarisation, crédit, développement, libéralisation financière, moyens de paiement, population.

JEL CLASSIFICATION : G21, G24, G34.

INTRODUCTION

Phénomène économique et financier, la bancarisation, qui désigne la pénétration des services bancaires auprès des populations d'un pays ou d'une zone, a pris naissance dans les pays développés au XXème siècle où elle s'est largement intensifiée. Elle s'est étendue, à des

* Université de Tizi Ouzou.

** Université d'Alger

degrés divers, au reste du monde mais demeure une véritable problématique dans les pays en développement ou pauvres. Ce qui les conduit à entreprendre des réformes et justifie l'intérêt grandissant porté par les instances internationales, dont la Banque mondiale, qui exhortent la promotion de la bancarisation de masse et celle des moyens scripturaux. Dans ce sens, l'Algérie a engagé des réformes monétaires et bancaires, dans le cadre de la loi 90/10 du 14 avril 1990 et l'ordonnance 03.11 du 26/08/2003 relatives à la monnaie et au crédit, qui entraînent des mutations plus ou moins profondes tant sur le plan des structures que des activités du système bancaire.

Une réflexion sur ce sujet s'impose et se fixe l'objectif d'examiner si le niveau de bancarisation des populations en Algérie indique une évolution favorable dans un contexte de libéralisation financière, alors que les périodes antérieures sont caractérisées par une forte sous bancarisation dans un système financier fortement réprimé. Pour le vérifier, nous tenterons de répondre à la série de questions suivantes :

- Les mesures prises afin d'attirer l'investissement étranger et d'ouvrir ce secteur aux capitaux privés, alors qu'il était totalement sous le monopole de l'Etat, ont-elles contribué à renforcer la proximité du réseau bancaire avec les populations?
- La consolidation du rôle d'intermédiation financière des banques permet-elle de répondre aux besoins accrus en matière de financement et de mobilisation de l'épargne des populations et contribuer à la croissance?
- Quels sont les facteurs qui freinent le développement de la bancarisation des populations?

La démarche suivie est à la fois quantitative, qualitative et hypothéco-déductive; elle s'appuie sur une base de données que nous avons constituée à partir d'informations et statistiques recueillies auprès de la Banque d'Algérie, des autres banques et de l'Union des Banques Maghrébines (UBM). Elles proviennent aussi du rapport¹ effectué par la mission conjointe du ministère des finances, du CGAP et de l'Agence Française de Développement (AFD), ainsi que des travaux réalisés sur la question dans les pays d'Afrique et autres.

¹ Rapport effectué en juin 2006 par la mission conjointe du ministère des finances, du CGAP et de l'AFD sous le haut patronage du Ministre délégué chargé de la réforme financière: «Bancarisation de masse en Algérie, opportunités et défis».

Telles sont les interrogations et motivations qui guident ce travail; des éléments de réponse nous font opter pour une approche qui se veut technique et analytique et une structure scindée en deux parties. La première sera consacrée à l'appréciation et à l'analyse du niveau de bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie. La deuxième traitera des facteurs qui freinent son véritable développement.

1- EVALUATION ET ANALYSE DU NIVEAU DE BANCARISATION DANS LE CONTEXTE DE LIBERALISATION FINANCIERE EN ALGERIE

Si l'on part du postulat que la libéralisation financière se concrétise par la levée des diverses contraintes sous-jacentes à la répression financière et qu'elle produit des effets favorables sur le système financier et donc sur le système bancaire en tant que sous-ensemble de celui-ci, le niveau de bancarisation des populations devrait nettement s'améliorer.

Pour vérifier cette situation hypothétique, dans le cas de l'Algérie, il importe, dans un premier point, de faire un bref rappel sur la situation de bancarisation qui a prévalu dans un système financier fortement réprimé ayant caractérisé le pays jusqu'à la fin des années 80.

Ensuite, dans les points qui suivront, différents indices seront utilisés pour apprécier le niveau de bancarisation dans le contexte de la libéralisation financière, en l'occurrence:

- La densité du réseau bancaire;
- Le taux de bancarisation: nombre d'effectifs de banques/population active;
- Le taux de bancarisation: nombre de comptes bancaires/population active;
- Le taux de pénétration de la monétique, des DAB et GAB;
- Le ratio crédits à l'économie / PIB.

1.1. La faible bancarisation des populations dans un système financier fortement réprimé

Le processus de bancarisation a commencé en Algérie à l'époque coloniale. Avant cette période, certes l'économie disposait d'une

monnaie² pour permettre les échanges mais, par contre, il n'existait pas d'institutions financières, à l'exclusion de prêteurs sur gages à des taux usuraires. Ensuite, dans le prolongement de ce qui se produisait en métropole, la mise en place de la Banque d'Algérie a été suivie d'une extension de réseaux et d'activités bancaires. Cette période correspond également au début de la monétarisation des rapports sociaux, en particulier à travers la progression du travail salarié. Durant cette phase, la bancarisation s'est caractérisée par de flagrantes inégalités entre les populations. Bistofli (1967) notait très justement «au dualisme économique (moderne, traditionnel) correspondait le dualisme financier»³.

Après l'indépendance, le système bancaire se réorganise, les activités des institutions sont reprises, pour l'essentiel, par 5 banques commerciales algériennes créées totalement par l'Etat Banque Extérieur d'Algérie (BEA), Banque National d'Algérie (BNA), Crédit Populaire Algérienne (CPA), Banque Algérienne du Développement Rural (BADR), Banque du Développement Local (BDL), qui se spécialisent progressivement dans un secteur d'activité déterminé. Dans un contexte de «répression financière»⁴, qui a d'abord prévalu en Algérie, les banques n'ont pas joué leur véritable rôle d'intermédiaires financiers. L'étroitesse de leur réseau n'encourage pas la proximité avec les populations. Les prestations et services offerts en leur direction se limitent aux stricts produits de base alors que leurs besoins augmentent progressivement. Les particuliers n'ont pas bénéficié de crédits à la consommation, la CNEP octroie difficilement le crédit au logement. S'appuyant sur les recettes des hydrocarbures, les banques se limitent au financement des plans de crédits des entreprises publiques qui constituent leur principal segment de clientèle. De leur côté, les populations en majorité sans culture

² Avant cette période le Dey d'Alger battait lui-même monnaie. La monnaie de compte fut la «pataque chique» ou «rial drahem» subdivisé en 8 «mouzounes», 3 pataques chiques correspondaient à 1,86 francs français. La monnaie réelle officielle composée d'une unité en or le «sequin soltané» et d'une unité en argent «le rial boudjou», avaient un pouvoir libérateur illimité et permettaient les échanges.

³ R. Bistofli, R, 1967. «Structure économique et indépendance monétaire» Editions Cujas, p 76.

⁴ Mc Kinnon, R.I, 1991. "The order of economic liberalization: financial control in the transition to a market economy", John Hopkins University Press, Baltimore.

économique et financière, peu incitées par les banques, utilisent leur épargne plutôt dans les achats de bijoux, véhicules, immobilier. L'économie se retrouve dans un état de sous bancarisation d'où la nécessité d'un véritable changement. Ce dernier se concrétise à partir des années 90 avec la loi sur la monnaie et le crédit, qui prône la libéralisation financière.

1.2. La bancarisation sous l'angle de la densité bancaire

1.2.1. La composante du réseau bancaire en Algérie

L'ouverture du secteur bancaire algérien à l'initiative privée a changé sa configuration. A la fin 2008, il se compose de 27 banques et établissements financiers agréés par le Conseil de la monnaie et du crédit⁵, répartis entre le secteur public et le secteur privé. Comme le montre le tableau 1, le premier est formé de 6 banques commerciales relativement de grande taille dont la CNEP/Banque, ancienne caisse d'épargne transformée en banque depuis 1997. La CNMA, à l'origine mutuelle d'assurance, a été agréée pour des opérations de banque. La BAD, banque d'investissement, est en phase de restructuration. Les banques publiques ont été successivement assainies et recapitalisées⁶ par le Trésor public pour répondre aux règles de Bâle. Ce soutien financier de l'Etat est évalué à 2,6% du PIB en moyenne annuelle pour la période 1991-2002 et 1,7% pour les années 2005-2006.

Le secteur privé enregistre 14 banques. En effet, pour attirer les capitaux privés, le règlement n° 93-01 du 03/01/1993 a facilité⁷ l'installation de plusieurs banques à capitaux privés nationaux, mixtes et étrangers. Les banques privées étrangères sont généralement des filiales de grands groupes bancaires internationaux (Citibank, Société générale, Natexis, Cetelem, Crédit lyonnais, Aba Arab Banking (de

⁵ Le Conseil de la monnaie et du crédit: organe de la Banque d'Algérie.

⁶ La recapitalisation consiste dans l'augmentation du capital d'une banque (fonds propres) pour la rendre en conformité avec le ratio de solvabilité (RS) inspiré du ratio de solvabilité international du comité de Bâle (ratio cooke) $RS = \text{fonds propres} / \text{engagements} > 8\%$.

⁷ Les conditions d'entrée dans le secteur bancaire étaient souples : un capital minimum de 500 millions de DA, une autorisation de rapatriement de bénéfices, des exonérations fiscales. Le niveau minimum des capitaux propres est passé en 2004 à 2500 millions de DA pour les banques et à 500 millions de DA pour les établissements financiers. Vu la crise financière internationale, le CMC a procédé à des révisions en décembre 2008 pour fixer les capitaux propres à 10 milliards de DA pour les banques et 2500 millions de DA pour les établissements financiers.

Amman), Bnp/ Paribas, AGB Gulf Bank, Fransa Bank, Trust bank, The Housing Bank for Trade & finance, AFG Ghermes...) En ce qui concerne les banques privées nationales, le capital est pour certaines détenu par un nombre limité d'actionnaires, dans d'autres l'actionnariat est relativement dispersé. Cependant, pour des raisons d'insuffisance de fonds propres par rapport à leurs engagements, de non-conformité de libéralisation de capital en numéraire et de défaut de provisionnement, le CMC⁸ a retiré les agréments, entre 2003 et 2006, à l'Union bank, la Mouna bank, l'Arco bank, l'AIB, El Rayan bank et la CAB et à la mise en faillite de Khalifa bank et de la BCIA. Les banques privées à capitaux nationaux ne figurent plus dans la cartographie bancaire.

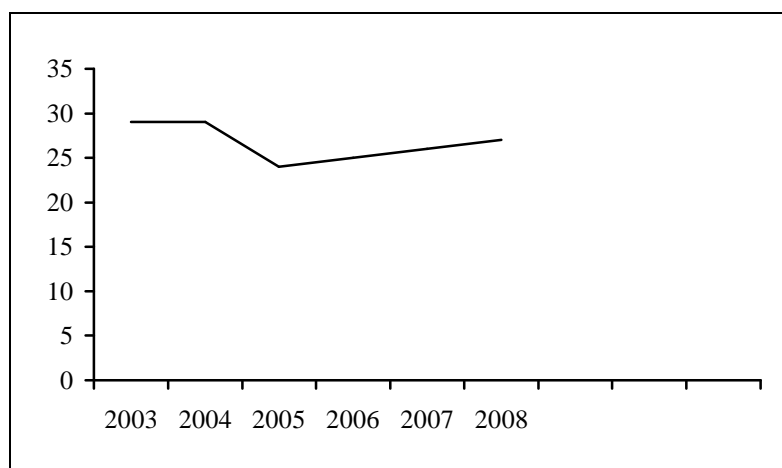
Tableau 1: **La composante du secteur bancaire**

Etablissements	2004	2005	2006	2007	2008
Banques publiques	6	6	6	6	6
Banques privées	15	12	11	12	14
Mutuelle assurance/banque	1	1	1	1	1
Banque développement	1	1	1	1	1
Etablissements financiers	4	2	3	3	3
Sociétés leasing	2	2	3	3	3
Total établissements	29	24	25	26	27

Source: *Construit par nous-mêmes à partir de données de la Banque d'Algérie*

⁸ Conseil de la Monnaie et Crédit : autorité monétaire

Graph 1 : Nombre de banques et établissements financiers 2004- 2008



Source: Construit à partir du tableau 1

1.2.2. La densité démographique du réseau bancaire

Le niveau de pénétration des services bancaires auprès des populations peut être estimé sur la base de la densité du réseau bancaire (Db). Dans nos calculs, par réseau, nous entendons l'ensemble des agences, guichets et bureaux de représentation où sont commercialisés les services bancaires ou assimilés. Ne sont pas intégrés dans le nombre d'agences (na) les autres établissements financiers dont la vocation principale est l'octroi de crédits ou de garanties dans le cadre de montages financiers mais qui ne collectent pas de dépôts auprès du public.

Db= na/pt: densité démographique du réseau bancaire;

na: nombre d'agences bancaires;

pt: population totale

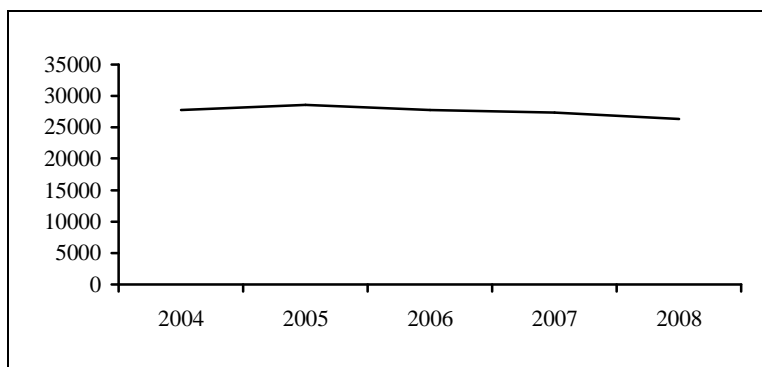
Le réseau bancaire totalise, à fin décembre 2008, comme l'indique le tableau 1 en annexe 1301 agences dont 1057 agences publiques et 244 agences privées (en 2007, le Maroc en compte 2632 et la Tunisie, 1102). Celui-ci connaît un rythme d'extension appréciable depuis le milieu des années 90. D'après les calculs, la densité bancaire (Db) passe de 1 guichet bancaire pour 27 800 habitants en 2004 à 1 guichet

pour 27 400 habitants en 2007 et à 1 guichet pour 26 400 habitants en 2008. Toutefois, la densité demeure en dessous de la norme⁹ requise et des normes enregistrées par la Tunisie avec 1 agence bancaire pour 9 530 habitants¹⁰ et par le Maroc avec 1 agence bancaire pour 12 540 habitants (en 2007).

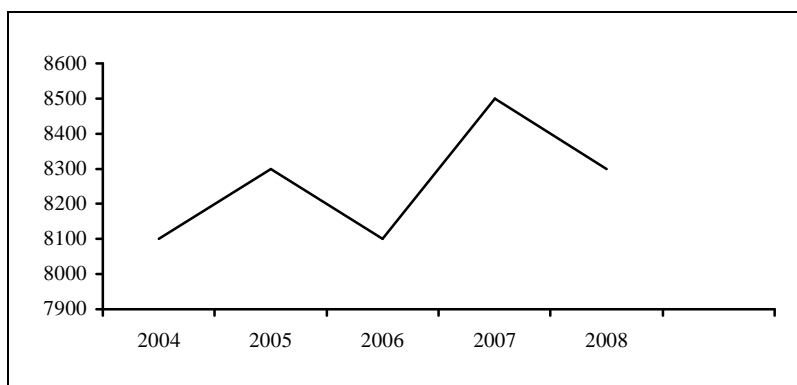
L'évolution de la densité bancaire se confirme lorsqu'on se réfère à la population active soit 1 guichet pour 8300 personnes en âge de travailler en 2008, 1 guichet pour 8500 personnes en âge de travailler en 2007 et 1 guichet pour 8110 personnes en âge de travailler en 2004. Si l'on intègre le réseau de la poste, la densité serait de 1 guichet (bancaire ou postal) pour environ 7000 habitants. Ce dernier taux dépasse le taux du Maroc avec 1 guichet (bancaire ou postal) pour 9000 habitants en 2006 et 1 guichet pour 8000 habitants en 2007.

⁹ Le Ministre des finances algérien Karim Djoudi considère que le taux minimal est 1 agence bancaire pour 5000 habitants in journal El Watan.

¹⁰ Les statistiques relatives aux autres pays maghrébins sont en majorité tirées de l'étude de l'UBM sur la bancarisation des pays maghrébins. www.ubm.org.tn

Graph 2: Evolution de la densité bancaire / habitant

Construit à partir du tableau 1 en annexe

Graph 3: Evolution de la densité bancaire / population active

Construit à partir du tableau 1 en annexe

1.2.3. La répartition du réseau bancaire

i) La concentration au sein des banques publiques

Les statistiques du tableau 1 en annexe affichent une forte concentration du réseau bancaire au sein des 6 banques commerciales publiques avec 1301 agences en 2008; les 14 banques privées enregistrent 244 agences. Cette disparité s'explique d'une part, par l'ancienneté des banques publiques (créées en majorité dans les années 60) et d'autre part, par leur grande taille.

ii) Un émaillage géographique fortement déséquilibré

Alors que le nombre de guichets est moyennement appréciable, la répartition géographique du réseau paraît, en revanche, très inégale tant au niveau national qu'au niveau régional.

Au niveau national, les banques publiques ont des agences présentes dans les 48 wilayas du pays mais la plupart sont concentrées dans les grandes villes du Nord (Alger, Oran, Annaba). Les régions des hauts plateaux et du Sud ainsi que les zones rurales enregistrent une faible densité bancaire. Les banques privées étendent leur réseau mais s'installent presque exclusivement au Nord ; leur siège se fixe généralement au niveau de la capitale, leurs agences s'implantent dans les villes moyennes: Blida, Bejaia, Bouira, Tizi-Ouzou, Boumerdés.

Tableau 2: **Les guichets bancaires agréés par la B.A pour effectuer les opérations de commerce extérieur**

Wilayas	BNA	CPA	BEA	BADR	BDL	Autres banques	Total
Alger	35	29	20	16	13	29	142
Oran	14	8	6	8	4	9	49
Annaba	3	5	4	4	2	3	21
Constantine	8	6	2	5	2	2	25
Autres willayas	115	77	53	244*	114	15	618
Total	175	125	85	277	135	58	855

Source : Construit sur la base de données du rapport de la mission conjointe CGAP et de l'AFD juin 2006

Au niveau local, l'inégalité du réseau est illustrée par la situation dans la wilaya de Tizi-Ouzou¹¹: sur les 67 communes qui la composent, seules 15 disposent d'agences bancaires. Ces 15 communes enregistrent un nombre total de 52 agences dont 48 de banques publiques et seulement 4 de banques privées. Parmi ces 15 communes, celle de Tizi-Ouzou concentre, à elle seule, 18 agences publiques et la totalité des agences privées; les 14 autres communes se répartissent de manière très inégale les 30 autres agences publiques (le nombre varie de 5 agences à 1 agence par commune). Les 52 autres communes ne sont donc pas bancarisées en termes de guichets. Par conséquent, leurs populations résidentes doivent recourir aux communes avoisinantes ou au chef-lieu de wilaya pour bénéficier de prestations bancaires.

¹¹ Les statistiques sont collectées auprès de la wilaya de Tizi-Ouzou et dans le guide Annuaire du Djurdjura Tizi-Ouzou et Bouira, édition 2003.

1.3. Le niveau de bancarisation sous l'angle des effectifs des banques

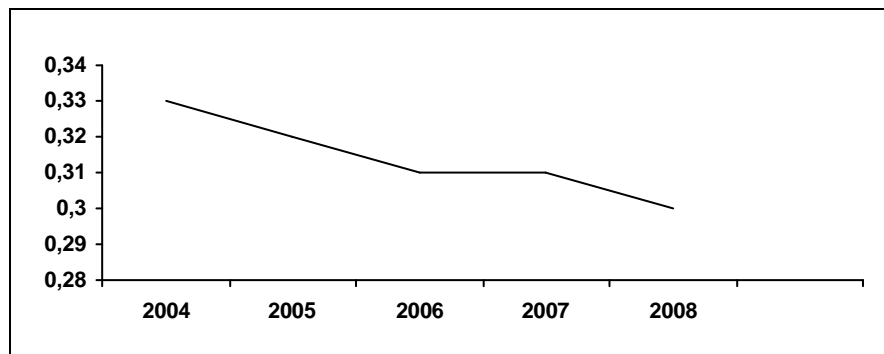
Le degré de bancarisation peut également être calculé en référence au ratio: effectifs des banques/population active. Les statistiques du tableau 2 en annexe et les graphes 4 et 5 ci dessous, montrent une baisse de l'effectif global des banques publiques, qui s'explique par les départs en retraite et par une politique austère en matière de recrutement mais aussi par les départs de cadres vers les banques privées. Leur nombre passe ainsi de 30 093 en 2004 à 28 844 en 2007 puis 28894 en 2008. Mais paradoxalement lorsqu'on considère le nombre de personnes/agence, les calculs indiquent (du fait de la variation du nombre d'agences), une moyenne qui croît de 27,73 personnes par agence en 2004 à 27,81 en 2007 et 27,86 en 2008.

Graphes 4 : Evolution des effectifs dans le secteur bancaire



Source: construit à partir du tableau 2 en annexe

Graphes 5: Taux de bancarisation effectifs / population active %



Source : construit à partir du tableau 2 en annexe

Par contre, les banques privées voient leurs effectifs¹² presque doublés entre 2004 et 2008 passant de 2 499 en 2004 à 2475 en 2005 pour atteindre 4 540 en 2007 et 5 594 en 2008. Cela représente en moyenne 23,16 personnes par guichet en 2007 et 22,92 en 2008. Ces dernières ciblent le recrutement d'universitaires et mettent l'accent sur l'aspect formation, censé induire une meilleure qualité de services à la clientèle.

Le ratio effectif total banques/ population active affiche 0,30% en 2008, 0,31% en 2006, 0,33% en 2004. La lecture de ces ratios indique un secteur bancaire algérien peu doté en ressources humaines. En comparaison des banques des pays émergents et développés, que représente le total de ces effectifs quand la Bank of América et la Citigroup ont respectivement licencié 45000 et 75000 de leurs employés,¹³ suite à la crise des subprimes?

1.4. La pénétration des services bancaires

La bancarisation, qui se définit comme « la proportion de la population titulaire d'un compte en banque »¹⁴, peut être estimée par le taux de pénétration des services bancaires ou taux de bancarisation.

1.4.1 Le Taux de bancarisation

Le taux de bancarisation (Tb) est calculé de différentes façons:

$Tb1 = pc / pt$: part de la population ayant un compte en banque

pc: nombre de personnes ayant un compte bancaire;

pt: population totale.

Ce taux peut être affiné suivant l'utilisation que l'on souhaite en faire en prenant en compte les actifs, les ménages ou les adultes.

Dans notre cas, étant donné la réticence des banques à nous transmettre le nombre de comptes ouverts à leur niveau, il est difficile

¹² Les effectifs des banques privées à capitaux mixtes ou étrangers se sont multipliés avec l'installation de nouvelles banques et le redéploiement du réseau des banques déjà installées.

¹³ Suivant le rapport publié en février 2009 par l'Organisation internationale du travail (OIT) le secteur financier mondial a supprimé au moins 325 000 emplois depuis août 2007, 40% de ces suppressions soit 130 000 emplois concernent la seule période d'octobre 2007 au 12 février 2008. Il s'agit notamment de 45 000 par la Bank of América et 75 000 chez Citigroup...

¹⁴ A.J Gansinhounde: «Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA», Université polytechnique du Bénin, Master Banque Finance.

de calculer ces différents taux. En revanche, les statistiques de la Banque d'Algérie avancent pour les populations en âge de travailler un taux de 0,98 compte en 2006, 1 compte en 2007 et 1,7 comptes (en dinars et en devises) en 2008.

1.4.2. L'utilisation des moyens scripturaux

En ce qui concerne l'utilisation de moyens de paiement scripturaux par les populations, celle-ci est très faible tant en ce qui concerne les instruments traditionnels que la monétique. Les moyens et les systèmes de paiement modernes n'ont émergé qu'à partir de 2006.

i) L'utilisation des moyens de paiement traditionnels

La tradition d'utiliser les chèques, virements et prélèvements par les ménages algériens fait largement défaut. Ils sont rarement admis dans les règlements, seul le chèque certifié est accepté mais il est peu utilisé. L'emploi du chèque se limite essentiellement aux retraits. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la désaffection des populations à l'égard du chèque:

Facteurs bancaires:

- Lourdeur des opérations;
- Lenteur dans les opérations d'encaissement;
- Absence d'informations à destination du titulaire du compte;
- Inefficacité du traitement des incidents de paiement;
- Exiguïté des agences bancaires et leur sous-équipement.

Facteurs socioéconomiques:

- Evasion fiscale (pas de traçabilité des transactions commerciales);
- Développement de marchés parallèles;
- Préférence pour les paiements en espèces.

ii) Modernisation du système de paiement et taux de monétisation

Tardivement, même par rapport au Maroc et à la Tunisie, le système bancaire algérien lance, à partir de 2006, la modernisation de son système de paiements interbancaires et la monétique. L'objectif principal est d'augmenter la part des paiements scripturaux par la réduction du cash dans les paiements, la réduction des délais de traitement et de recouvrement des paiements scripturaux et la mise en place d'un système de paiement sécurisé, en conformité avec les

standards internationaux. Dans ce cadre, une triple transformation du paysage monétique algérien s'est opérée:

- La première réside dans la mise en place d'un système interbancaire de télé compensation Système Interbancaire de télécompensation Algérien (SITA) capable de prendre en charge tout type d'opération de paiement de masse (virements, prélèvements, opérations initiées avec cartes bancaires, chèques, effets de commerce, etc.) et les rejets associés. Ce système repose sur l'échange de transactions électroniques et la suppression de l'échange physique des chèques jusqu'à un montant plafond fixé par le Comité interbancaire de normalisation à 5000 DA. Au-delà de ce montant, les banques échangent les chèques via la transmission de données électroniques des images scannées ainsi que l'acheminement physique, à posteriori, de ces valeurs par courrier express (A.M.E). La Société interbancaire (SIB) est l'opérateur du système de télé compensation.x
- La deuxième consiste dans la mise en place d'un système de gros montants dénommé «Algérien Real Time Settlement» (A.R.T.S) avec la participation des banques, des établissements financiers, du Trésor public, la Poste et le Dépositaire central. Ce système est caractérisé, via support magnétique, par le paiement de gros montants ou urgents, en temps réel (exécution instantanée des ordres de virement).
- Une autre transformation porte sur le lancement, en mars 2005 sur le marché bancaire, de la carte bancaire de retrait et de paiement interbancaire (CIB) valable sur tous les distributeurs automatiques de billets (DAB). La SATIM (Société d'automatisation des transactions interbancaires et de la monétique), créée en 1995, gère le réseau monétique interbancaire algérien. Ce réseau encadre l'ensemble des traitements monétiques effectués via les DAB pour l'ensemble de ses adhérents. Des TPE (Terminal de Paiement Electronique) sont mis à la disposition des commerçants, et des DAB/GAB auprès des agences bancaires et postales.

Cependant, malgré les progrès réalisés, le taux de monétisation en Algérie ne dépasse même pas 3,50% du nombre d'habitants. Vu le

nombre insignifiant de cartes, de DAB et TPE disponibles, la plupart des transactions des ménages s'opèrent toujours en espèces.

Tableau 3: **La pénétration de la monétique en fin d'année 2008**

	Banques	Poste
Nombre DAB- GAB	500	600
Nombre de TPE	1200	-
Densité du réseau	1 DAB/GAB	/ 30 910 habts
Nombre de cartes distribuées	273 000	900 000
Taux de monétisation:	3,4 %	

Source: construit à partir des données de la SATIM.

Comparativement, le Maroc et la Tunisie sont les pays du Maghreb les plus avancés dans ce domaine; ils enregistrent à eux seuls 90% du total de cartes émises dans cette région, 59% pour le premier, c'est-à-dire 2,7 millions de cartes et 31% pour le second, soit 1,1 millions de cartes en 2007. La Maurétanie et la Libye amorcent à peine leur démarrage. En France, le taux de monétisation dépassait 80% avec 45 millions de cartes¹⁵ en 2004 (une carte est émise chaque 3 secondes).

1.5. La bancarisation vu sous l'angle du financement bancaire de l'économie/PIB

Alors que dans les pays développés, les agents sont au stade du choix des sources et produits financiers, que les pays limitrophes (voir Tunisie, Maroc) sont forgés aux outils modernes de financement, en Algérie, bien que des améliorations soient réalisées depuis la loi 90/10, les entreprises et les particuliers demeurent encore confrontés au problème d'obtention de fonds prêtables. Malgré l'introduction de nouveaux mécanismes et sources de financement (marché financier, capital risque, leasing, factoring...), ce dernier se fait de manière prépondérante par les banques, qui octroient des crédits encore très classiques, qu'il s'agisse de l'investissement ou de l'exploitation aux entreprises. Les crédits aux ménages ont connu des progrès ; l'apport de banques privées (Cetelem, Netaxis) n'est pas négligeable.

1.5.1. Une intermédiation financière encore à développer

i) Le marché bancaire en surliquidités

La disponibilité de ressources auprès des banques, comme observée dans le tableau 4, le tableau n°3 en annexe et le graphe 6, est

¹⁵ Algerie-dz.com: Carte bancaire: Algérie à la traîne, 22 juin 2004.

favorable alors qu'elle était insuffisante durant les périodes antérieures. Cet état résulte du soutien financier apporté par l'Etat aux banques publiques et naturellement de la collecte de dépôts auprès des ménages et des entreprises et plus précisément Sonatrach, qui engrange d'importantes recettes avec la montée fulgurante des prix du baril de pétrole. Les tableaux mentionnés indiquent des augmentations successives dans l'activité de collecte des ressources: 9,4% en 2005, 18,8% en 2006, 28,5% en 2007 mais elle reste modérée en 2008 avec un taux de 14,3%.

La part des dépôts dans le PIB occupe une moyenne de 44% durant la période 2004-2008; celle de la monnaie fiduciaire est significative, elle représente une moyenne de 13,38% durant la même période.

Tableau 4: **La collecte des ressources (milliards de dinars)**

Années	2004	2005	2006	2007	2008
Total des ressources collectées	2705	2960	3516	4517	5 162
Dépôts : PIB	44,01	39,14	41,27	48,54	46,95
Circulation fiduciaire/ PIB	14,2	12,2	12,7	13,8	14,0

Source: construit à partir du tableau 3 en annexe.

ii) *Une évolution de crédits bancaires certaine mais pas suffisante*

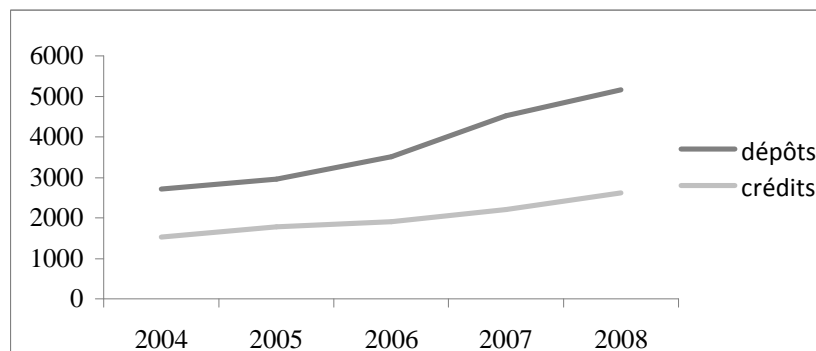
Comme on peut le lire à travers le tableau 4 en annexe et le graphe 6, l'allocation des ressources par les banques est, certes, en augmentation mais demeure insuffisante par rapport aux besoins de financement des agents. La part destinée au secteur privé enregistre une progression plus nette que celle du secteur public. Cette nouvelle tendance s'explique par l'effort de crédits d'investissement octroyés aux entreprises privées, les crédits à la consommation et les crédits hypothécaires aux ménages. Ces derniers ont vu leur encours passer de 94 milliards DA en 2006 à 109 milliards DA en 2007 et à 127 milliards de DA en 2008, soit une évolution de 16,5%.

Les statistiques montrent également que les banques publiques assurent la plus grande part des financements du secteur public dont ceux de l'énergie et de l'eau. Alors que la contribution des banques privées ne dépassait pas 10% jusqu'en 2006, elle a ensuite progressé passant de 11,5% en 2007 à 12,5% en 2008. Leur apport est beaucoup plus orienté vers le secteur privé (PME, ménages).

Par ailleurs, dans le cadre de leur universalité et en tant qu'intervenant sur le marché financier, les banques consacrent une partie de leurs ressources à l'achat d'obligations émises, soit 95,1

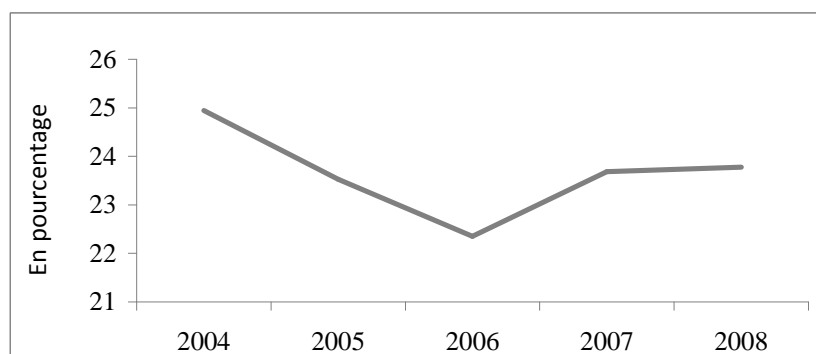
milliards de DA en 2008 dont 90,0 milliards de DA par les entreprises publiques et 5,1 milliards DA par les entreprises privées (Cevital, ALC). La part des banques publiques est de 93,1 milliards de DA, celle des banques privées est de 2 milliards.

Graphe 6: **Intermédiation bancaire**



Source: construit à partir du tableau 4 en annexe

Graphe 7: **Ratios crédits/PIB % - Milliards de DA**



Source: construit à partir des tableaux 3,4 en annexe

1.5.2. L'indicateur de bancarisation : crédits à l'économie/PIB

Alors que l'offre des fonds prêtables est devenue potentiellement plus importante, l'indicateur de bancarisation crédits à l'économie/produit intérieur brut montre une stabilisation entre 2000 et 2008: son niveau moyen annuel est de 24,7%, soit 25,0 en 2004, 23,5 en 2005, 22,4 en 2006, 23,7 en 2007 et 23,8 en 2008 (voir tableau 5 et graphe

7). La contribution des crédits bancaires à la croissance reste donc faible.

Tableau 5: **Crédits à l'économie/ PIB en termes courants (milliards de DA)**

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PIB	4261	4542	5267	6128	7498	8391	9379	
Crédits économie	1078	1267	1380	1535	1779	1904	2204	2614,1
crédit-éco/PIB %	25	27,9	26,2	25	23,7	22,4	23,7	23,8

Source: construit à partir du tableau 5 en annexe

2. LES FACTEURS QUI FREINENT LE DEVELOPPEMENT DE LA BANCARISATION DES POPULATIONS EN ALGERIE

Les différents indicateurs ci-dessus informent que le niveau de bancarisation a beaucoup évolué dans le contexte de libéralisation financière en Algérie mais celui-ci demeure encore modeste. Un ensemble de facteurs continue de réduire la performance du secteur bancaire. On peut noter principalement.

2.1. Le manque de vision dans les restructurations du secteur bancaire

L'absence de cadre adéquat et de stratégie dans les restructurations du secteur bancaire ont conduit à la mise à l'écart des privatisations programmées du CPA et de la BDL, aux retraits d'agrément et aux liquidations de banques privées en difficultés. L'application de plans de sauvetage, tels ceux des pays d'Europe et d'Amérique touchés par la crise financière internationale, auraient certainement contribué à secourir les établissements en faillite par le biais de fusions, nationalisations, rachats... Ceci aurait limité les pertes importantes subies par les investisseurs, les épargnants et l'Etat et évité les crises successives enregistrées par le secteur bancaire. Ces dernières ont des répercussions négatives sur l'image perçue par les populations et ont engendré une perte de confiance à l'égard de la place bancaire.

2.2. La problématique de gouvernance des banques publiques

En dépit des surliquidités que le marché bancaire présente et la création de fonds et caisses de garanties, l'accès aux crédits bancaires demeure contraignant pour les agents économiques (entreprises et ménages). Il ne s'agit donc pas de capacités de financement mais

plutôt de problème de gouvernance des banques publiques de manière générale. Cette situation semble liée à :

- La détention de portefeuille non performant par les banques publiques.
- La soumission ou la dépendance des banques publiques aux facteurs réglementaires et institutionnels de l'Etat propres à un système financier «réprimé»; le meilleur exemple est celui de la loi de finances de l'année 2009 qui exige des banques la suppression des crédits à la consommation, de se concentrer sur les crédits aux logements et d'utiliser le crédit documentaire comme seule technique de paiement à l'international.
- La pénalisation de l'acte de gestion dans les banques publiques qui entraîne la réticence de prises de risques dans l'accompagnement des projets et de soutien aux PME et PMI. Les banquiers exigent trop de garanties.
- L'incohérence entre les textes: les banques sont régies par le droit commercial, leur gestion a été privatisée, elles évoluent dans un contexte concurrentiel mais elles sont considérées comme gestionnaires de service public.
- Le manque de relation entre le système judiciaire et le secteur bancaire dans son ensemble et le manque de capacité à saisir les changements dans la gestion des fonds publics.
- La déficience du système et de la transparence de l'information, appropriée et suffisante, permettant d'évaluer les risques susceptibles de menacer ceux qui ont des intérêts dans la banque (actionnaires, dirigeants, déposants et emprunteurs).

2.3. Faible productivité dans les agences bancaires

Les ratios calculés antérieurement ont montré que les agences bancaires sont en sureffectifs alors que les prestations rendues aux clients dénotent le manque de professionnalisme. Cela est confirmé par l'étude,¹ réalisée par Ben Slama et Saidane (2008), selon laquelle l'Algérie enregistre le moins de productivité et de rentabilité de fonds propres parmi les 3 pays du Maghreb.

¹ Ben Slama M, Saidane D, 2008. Restructuration et performance des banques au Maghreb, 4^e Forum international de la finance, Alger 13-14 mai 2008.

Tableau 6: **Rentabilité des fonds propres et productivité moyenne 2005-2006**

	ROE	Résultat net / Effectif en \$
Maroc	13%	42000
Tunisie	8%	8000
Algérie	5%	5000

Source: Ben Slama et Saidane: *restructuration et performance des banques au Maghreb*, 4^e Forum international de la Finance, Alger 13-14 mai 2008

En effet, l'organisation mise en place dans les agences bancaires ne semble pas réellement au service du client. La gestion des dossiers demeure encore lourde, certaines banques ne transmettent pas systématiquement les états de comptes à leurs clients. Les comptes clientèle ne sont pas tout à fait assainis, ceux des crédits comportent des incohérences. Pourtant, sur certains registres des progrès sont réalisés grâce au processus continu d'informatisation des tâches bancaires et aux améliorations en formation² des ressources humaines. Néanmoins, beaucoup de cadres des banques publiques rejoignent les banques privées qui, à compétence égale, offrent de meilleurs salaires et des perspectives de carrières plus motivantes.

2.4. Réseau bancaire déséquilibré, coûts de transaction élevés, auto exclusion des populations et développement de réseaux informels

L'insuffisante proximité des banques avec les populations génère des encombrements et files d'attente devant les guichets, parfois longues, surtout pendant les périodes correspondant aux versements de salaires et aux fêtes. En outre, les coûts occasionnés par les déplacements des populations vers les agences des communes avoisinantes astreignent bon nombre de clients à s'auto exclure du réseau bancaire. De fortes potentialités monétaires et financières restent inexploitées tant pour la collecte de l'épargne (commerçants, artisans, confectionneurs, agriculteurs, retraités, pensionnés, autres petits revenus) que pour la distribution de crédits (TPE, PME, particuliers). Les organismes et autres ONG de micro finance sont en nombre insignifiant. On recense une seule agence de microcrédit

² Elle se concrétise à travers le parrainage des étudiants de l'ESB, de l'IFID et le recrutement d'universitaires. Certaines banques renforcent leurs capacités en encadrement en organisant des cycles de formation continue avec la Société interbancaire de formation (SIBF).

l'ANGEM³, qui octroie des montants de 50 000 DA à 400 000 DA pour des petits projets initiés par des populations sans revenus. L'association TOUISA développe depuis 1996 une expertise et met en place un programme de financement des TPE. Les circuits informels s'imposent pour assurer l'alternative.

2.5. Le droit au compte n'est pas démocratisé et l'utilisation des moyens scripturaux n'est pas imposée

Il est vrai que le nombre de comptes s'est nettement amélioré pour la population active. Pour autant, il ne signifie pas que toutes les personnes en âge de travailler aient un compte car avec l'universalité des banques, introduite par la loi 90/10, un client moyen peut être en relation avec un peu plus de deux institutions financières différentes, ce qui n'était pas le cas auparavant. Des clients sont, en effet, multibancarisés. En revanche, vu les conditions exigées pour l'ouverture d'un compte, les personnes activant dans le secteur informel et les autres franges de population sans attestations de revenus (chômeurs, par exemple) ne peuvent, au stade actuel, bénéficier d'un compte. Elles sont alors exclues du réseau bancaire d'où la nécessité que la charte bancaire impose le droit au compte et les règlements par moyens scripturaux.

2.6 Un système de paiement encore en retard

Le système de paiement a permis d'enregistrer de nets progrès. Le temps d'un virement d'une banque à une autre ne dure plus que 72 heures maximum; il fut de 15 jours, voire beaucoup plus, dans un passé récent selon que les banques sont en place ou hors place. Cette mutation a un impact positif sur la qualité des services bancaires et sur le contrôle des échanges monétaires facilité par la traçabilité des opérations. Par contre, l'utilisation des TPE, DAB/GAB et cartes bancaires, introduits depuis 5 années, est toujours en état d'amorce, alors que ces derniers devraient constituer un mode de paiement privilégié dans un système financier libéralisé. En l'absence de campagnes de communication et de sensibilisation, les populations sans culture financière, n'adhèrent pas assez à ces innovations.

³ ANGEM: Agence nationale de micro-crédit créée par décision du gouvernement du 16 décembre 2003.

CONCLUSION

Aux questions soulevées au départ, nous pouvons répondre que la libéralisation financière a apporté des changements, sur le plan structurel, du secteur bancaire puisque des banques privées de capitaux algériens, mixtes et étrangers se sont installées (certaines ont disparu). Leur nombre est en progrès mais elles se caractérisent par leur petite taille et n'occupent que 10% du marché. Les banques publiques ont été assainies et recapitalisées par le Trésor public. Cependant, le réseau bancaire n'est pas suffisamment émaillé. Le taux de bancarisation reste modeste.

Sur le plan du fonctionnement, on a noté que l'ensemble des effectifs des banques représentent moins de 0,40% de la population active, ce qui semble faible; paradoxalement la moyenne de personnes par agence est de 26,5, ce qui paraît excessif au vu de la productivité des agences. Le nombre de comptes/personnes en âge de travailler est assez significatif 1,7 comptes (dinars et devises) mais par rapport à la population totale, la société est loin de la démocratisation du compte. Les populations sont réticentes à utiliser les moyens traditionnels. Les moyens de paiement modernes (monétique) sont à l'état embryonnaire. En termes de représentativité de la monétique (Algérie Poste comprise), le taux ne dépasse pas 3,50% du nombre d'habitants en 2008. Le ratio crédits à l'économie/PIB présente une moyenne de 24,7%, cela n'est pas suffisant pour impulser une dynamique des activités productives capable de créer des emplois et richesses autres que ceux générés par le secteur des hydrocarbures.

En définitive, la bancarisation en Algérie, bien qu'elle enregistre des progressions, demeure insuffisante. Plusieurs facteurs freinent son développement, ils sont généralement liés aux insuffisances de productivité, de performances et à la problématique de gouvernance des banques. En conséquence, des liquidités en quantité considérable sont hors circuit et contribuent à la formation de réseaux informels. La bancarisation doit constituer un objectif au profit du plus grand nombre de la population; des actions doivent être engagées, non seulement sur le plan réglementaire et légal, mais doivent aussi s'inscrire comme levier pertinent dans la stratégie de conquête de marchés par les banques.

Références bibliographiques

- Barthélémy J.**, 2007. «*Stratégies d'externalisation*». Ed. Dunod.
- Benbouziane M.**, «La bonne gouvernance: un préalable à la modernisation et au développement du système bancaire» *Université de Tlemcen*.
- Bistoffi R.**, 1967. «*Structure économique et indépendance monétaire*». Ed. Cujas, Paris.
- Benissad M.E.H.**, 1973. «*Essais d'analyse monétaire*». OPU, Alger.
- Ben Slama M, Saidane D.**, 2008. «Restructuration et performance des banques au Maghreb», 4^{ème} *Forum international de la Finance, Alger 13-14 mai 2008*.
- Dhafer J.**, 2006. «*La nouvelle banque, métiers et stratégie*», RB, Revue Banque édition.
- Laffite M.**, «*Economie digitale et services financiers*». Ed. Banque.
- Lamarque E.**, 2005. "Management de la banque: risques, relation client, organisation ", Pearson éducation France, pp 38,39.
- Mc Kinnon R.I.**, 1991. «*The order of economic liberalization: financial control in the transition to a market economy*», John Hopkins University Press Baltimore.
- Pastré O. Blommestein H. Jeffers E. & Pontbriand G.**, 2005. « *La nouvelle économie bancaire* ». Edition Economica.
- Scialom L.**, 2004. «*Economie bancaire*». La Découverte, collection Repères.
- Venard N.**, 2001. «*Economie bancaire*». Edition Bréal.
- Gansinhounde A.J.**, «*Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA*». Université polytechnique du Bénin, Master Banque Finance.
- Gansinhoundé A.J.**, 2008. «Comparaison des niveaux de bancarisation dans le monde: situation de l'UEMAOA et de la CEMAC», *Cotonou*.
- Gloukoviezzoff, G., Lazarus J.**, 2007. «La relation bancaire avec la clientèle des particuliers». *Collection des rapports*.
- Gloukoviezzoff, G.**, 2004. «L'exclusion bancaire des particuliers en France». In *Exclusion et liens financiers. L'exclusion bancaire des particuliers, Rapport du centre Walras, Economica, Paris*.
- Gloukoviezzoff G.**, 2004. «De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis sociale». *Doctorant en sciences économiques, centre*

Walras, université Lumière Lyon 2- Fédération nationale des caisses d'épargne. RFAS No 3.

Perrien J., 2005. «Enjeu de la Multibancarisation». *Titulaire de la chaire en management des services financiers, l'Université du Québec Guide conseil, REER, Montréal.*

Servet J.M., «l'exclusion, un paradoxe de la finance». *Revue d'Economie Financière n°58.*

De Boissieu C., 2006, Les restructurations bancaires, in «*Les systèmes financiers : Mutations, crises et régulation*». Edition Economica, Paris.

Guide Annuaire du Djurdjura, 2003 Tizi-Ouzou et Bouira.

Rapports de la Banque d'Algérie: évolution économique et monétaire en Algérie» années 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008.

Rapport 2006, effectué par la mission conjointe du ministère des finances du CGAP et de l'AFD sous le haut patronage, Ministre délégué chargé de la réforme financière: «Bancarisation de masse en Algérie, opportunités et défis».

Journal El Watan.

Rapport publié en février 2009 par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Algerie-dz.com: Carte bancaire: Algérie à la traîne, 22 juin 2004.

Internet: D:\Bancarisation au Maghreb.mht, article de Seif: M, 2009 «La bancarisation au Maghreb», African Manager.

Internet: Vernimmen.Net

Internet: Actufinance.Net - www.ubm.org.tn

ANNEXES

Tableau 1: Réseau Banques - Etablissements financiers - Poste

	2004	2005	Evolution	2007	2008
Etablissements			%		
Banques	1206	1 211	0,41	1233	1301
Banques publiques	1085	1086	0,09	1037	1057
Banques privées	121	125	3,31	196	244
Etablissements financiers	15	6	-60,00	-	-
Etablissements finc. publics	12	5	-58,33	-	-
Etablissements finc. privés	3	1	-66,67	-	-
Poste	-	3271	-	-	-
Densité bancaire:					
Nbre banques /					
Population totale	27 800	28 600	-	27 400	26 400
Densité bancaire:					
Nbre banques					
Population active	8 110	8300	-	8 500	8 300

Source: construit par nous- mêmes à partir de données de la Banque d'Algérie et du rapport de la mission conjointe du CGAP et de l'AFD juin 2006

Tableau 2: Nombre d'effectifs: Banques - Etablissements financiers- Poste

	2004	2005	Evolution	2006	2007	2008
Etablissements			%			
Banques	32592	31590	-3,07	32 577	33 384	34 488
Banques publiques	30093	28845	-4,15	29162	28844	28894
Banques privées	2499	2745	9,84	3415	4540	5594
Etablissements financiers	529	540	2,08	-	-	-
Etablissements finc. publics	465	445	-4,30	-	-	-
Etablissements finc. privés	64	95	48,44	-	-	-
Poste			* 1400			
Effect. bques/	0,33%	0,32%	-	0,31%	0,31%	0,30%
Pop. Active						
Nombre de personnes/agence	27,02	26,08	-	-	27,07	26,50

Source: construit par nous- mêmes à partir de données de la Banque d'Algérie et du rapport de la mission conjointe du CGAP et de l'AFD juin 2006

* 1 400 (salariés des services financiers) sur un total d'effectifs de 25 000 d'Algérie Poste.

Tableau 3: Collecte des ressources de banque (en milliards de dinars)

Les ressources	2003	2004	2005
Dépôts à vue	719	1128	1224
Banques publiques	49	1020	1108
Banques privées	7	108	116
Dépôts à terme	0	1577	1736
Banq. publiques	724	1509	1654
Banques privées	1	68	82
Total ressources	724	2705	2960
Part banq. publiques	443	93,5%	93,3%
banques privées	9	6,5%	6,7%
	4,4%		
	5,6%		

Tableau 3: (Suite)

Les ressources	2006	2007	2008
Dépôts à vue	175	2561	2947
Banques publiques	0	2370	2705
Banques privées	159	191	242
Dépôts à terme	7	1956	1991
Banq. publiques	176	1834	1870
Banques privées	6	122	121
Total ressources	167	4517	5162
Part banq. publiques	96	93,1%	92,2%
banques privées	351	6,9%	7,8%
	6		
	92,9%		
	7,1%		

Source: construit à partir des rapports, évolution économique et monétaire, Banque d'Algérie

Tableau 4: L'activité des banques: distributions des crédits en milliards de dinars

Les crédits	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Secteur public	791,7	859,7	882,5	848,4	989,3	1202,2
Banq. publiques	-	857,0	881,6	847,3	987,3	1200,3
Banq. privées		2,7	0,9	1,1	2,0	1,9
Secteur privé	587,8	674,7	896,4	1055,7	1214,4	1412
Banq. publiques		568,6	765,3	879,2	964,0	1087
Banq. privées		106,1	131,1	176,4	250,4	325
Total crédits		1534,5	1778,9	1904,1	2203,7	2614
Part						
banq. publiques		92,6%	92,6%	90,7%	88,5%	87,5%
Banq. privées		7,1%	7,4%	9,3%	11,5%	12,5%

Source: construit à partir des rapports, évolution économique et monétaire, Banque d'Algérie

**CONTRAT ET CONFIANCE POUR LA GESTION DES
RISQUES DE DEFAILLANCES DANS LES
TRANSACTIONS DE FINANCEMENT INFORMEL
DANS LE SECTEUR AGRICOLE EN ALGERIE**

Ali **DAOUDI**^{*}
Betty **WAMPFLER**^{**}
Slimane **BÉDRANI**^{***}

RESUME

Penser et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de gestion des risques de défaillance dans les transactions de financement agricole, qui soient plus efficaces et moins contraignants pour les agriculteurs, constituent l'un des défis majeurs du développement des systèmes financiers ruraux dans les pays en développement. L'étude du financement informel, très fréquent dans ces pays, peut alimenter la réflexion sur ce type d'innovations. Cet article présente les résultats d'une étude empirique sur les mécanismes de gestion des risques de défaillance dans les transactions d'association de production, l'une des transactions de financement informel les plus répandues dans le secteur agricole en Algérie. Les risques sont gérés, dans ces transactions, à travers des mécanismes contractuels et la confiance. L'analyse du fonctionnement de ces mécanismes démontre qu'une conception et une gestion adéquate des relations contractuelles est précisément la clé de l'émergence de la confiance qui une fois acquise, contribue au bon fonctionnement et à l'efficacité des transactions de financement informel.

MOTS CLES

Financement informel, association de production, gestion de risque de défaillance, confiance, contrat.

JEL CLASSIFICATION : Q 14

* Enseignant à l'ENSA (Alger) et chercheur associé au CREAD

** Enseignante à Institut des régions chaudes SupAgro (Montpellier)

*** Enseignant à l'ENSA (Alger) et chercheur associé au CREAD

INTRODUCTION

Le rôle du financement dans le développement agricole n'est plus à prouver et l'existence d'un bon système de crédit agricole est une condition fondamentale (Conning et Udry, 2005). En Algérie le financement formel de l'agriculture reste essentiellement basé sur les subventions publiques directes. Or ce type de financement a déjà montré ses limites de par sa forte dépendance des ressources budgétaires de l'Etat, forcément fluctuantes, (Benachenhou, 2004) et de son caractère conjoncturel et ciblé (Bédrani et al, 1997). Le crédit agricole bancaire est, quant à lui, en crise et ne contribue que d'une manière très marginale au financement des exploitations agricoles (Bessaoud et Tounsi 1995; Bédrani et al 2001; CNES 1999 et 2003; Mesli 2007).

Trois principales raisons expliquent l'exclusion de l'accès au crédit bancaire dont souffre une grande partie des exploitations agricoles en Algérie, comme dans beaucoup d'autres pays en développement (Andersson et al, 2008): 1) les banques manquent d'informations sur les détails opérationnels des exploitations; 2) ces exploitations sont généralement incapables de fournir des garanties matérielles; 3) les coûts de transaction sont très élevés, ce qui baisse la rentabilité et réduit les incitations réelles pour que les banques accordent des crédits à cette catégorie d'exploitations. En Algérie, la frilosité des banques à l'égard du secteur agricole est accentuée par l'importance des risques climatiques qui pèsent sur les exploitations agricoles et rendent leur production très aléatoire (Mesli, 2004). Le risque de défaillance et le coût de sa gestion sont les principaux freins au développement du crédit bancaire dans le secteur agricole (Fiebig, 2004)

Dans ce contexte d'insuffisance du crédit bancaire, le financement informel est devenu une pratique courante dans le secteur agricole (Chehat, 1999; Bédrani, 2001; CNES, 2003). Dans une étude réalisée entre 2001 et 2006, sur ce sujet, Daoudi et Bédrani (2002, 2008) relèvent l'importance de ce type de financement qui s'organise autour de quatre types de pratiques : la vente sur pied avec préfinancement, l'association de production, le crédit fournisseur et le prêt entre particuliers. Chacune de ces formes répond à un besoin différent et est mobilisée par un type d'agriculteurs particulier. L'offre de

financement émane des acteurs de l'environnement de l'agriculteur (Daoudi et Wampfler, 2010).

L'existence même de ce type de pratiques de financement suscite un questionnement sur son fonctionnement, notamment sur les mécanismes de gestion des risques de défaillances dans ce genre de transactions. En effet, les mécanismes par lesquels les agriculteurs et leurs partenaires dans les transactions de financement informel gèrent les contraintes de l'asymétrie de l'information et les risques qui leur sont inhérents, restent très peu connus dans le cas du secteur agricole en Algérie. Cet article présente les résultats d'une étude empirique sur ces mécanismes et leur fonctionnement dans le cas de l'une des catégories de transactions de financement informel - les transactions d'association de production - parmi les plus répandues. Après avoir défini le cadre conceptuel et méthodologique (1.), l'article décrit la pratique de financement informel étudiée (2.) et propose une interprétation de la logique globale de la gestion des risques de défaillances dans ces transactions (3.).

1. CADRE THEORIQUE

La question de la coordination bilatérale est largement traitée par les économistes qui ont développé une grande diversité d'approches et de modèles d'analyse à ce sujet. Les travaux de l'économie de l'information ont permis de grandes avancées dans ce domaine. Leurs apports ont mis en évidence, non seulement les imperfections du marché, mais ont également permis l'endogénéisation des institutions dans l'analyse des structures de marchés, notamment celui du crédit bancaire (Stiglitz, 1989, cité par Assidon, 1997).

Les limites du fonctionnement du marché ont été appréhendées par l'économie néo-institutionnelle à travers le concept de l'imperfection des marchés fondé sur deux hypothèses fondamentales: l'imperfection de l'information et l'incomplétude des contrats. Stiglitz (1986) montre, à travers ses travaux sur les marchés financiers, que l'imperfection de ces derniers est liée au fait que les transactions financières s'inscrivent dans un univers marqué par l'incertitude et où l'information est incomplète et asymétrique. L'incertitude, dans ces transactions, est inhérente au caractère inter-temporel, à la fois de la réalisation du projet financé et de la relation entre le prêteur et l'emprunteur.

Cette relation est considérée comme une relation d'agence où le principal, le prêteur, délègue à l'agent, l'emprunteur, la responsabilité de faire fructifier un capital. Dans une telle représentation des rapports entre les prêteurs et les emprunteurs, la problématique de la coordination des relations bilatérales est recentrée autour de la question des mécanismes contractuels que doit mettre en place le principal, pour s'assurer que l'agent s'acquitte convenablement des actions nécessaires pour une fructification optimale du capital emprunté et pour le remboursement de ce dernier, majoré du coût du service financier ainsi rendu. Or dans un contexte marqué par l'incertitude et l'imperfection de l'information et où les agents sont supposés opportunistes, c'est-à-dire capables de profiter de toute asymétrie d'information pour maximiser leur profit personnel, les contrats bilatéraux ne peuvent être qu'incomplets (Williamson, 1985). Deux types de risques sont donc inhérents à toutes les transactions de financement, notamment dans le secteur agricole (Hoff, Stiglitz, 1990): le risque de sélection adverse et le risque moral. Pour se prémunir des comportements opportunistes, ex-post, les cocontractants ont intérêt à inclure dans les contrats des garde-fous, tels que les garanties et les cautions, pour que l'engagement soit crédible (Williamson, 1983).

Or ces mécanismes contractuels sont coûteux et ne sont jamais totalement efficaces, ce qui fait supposer à Arrow (1968) que des relations économiques alternatives, non fondées exclusivement sur le modèle de la relation d'agence, sont construites pour permettre, dans une certaine mesure, la coopération et le partage des risques. Nous considérons par hypothèse que les relations entre les agriculteurs et leurs partenaires, dans les transactions de financement informel, sont de nature composite. Elles sont régies, à la fois, par des mécanismes contractuels et par la confiance. En effet, toute coopération suppose l'existence d'un minimum de confiance. Dans ce contexte la confiance peut être définie comme étant une «croyance dans un certain degré de bonne volonté du partenaire, la conviction qu'il tiendra compte dans ses actes des intérêts de l'autre partie» (Brousseau et al, 1997). Cette confiance interpersonnelle est adossée sur les relations personnelles, établies entre les membres d'un groupe ou d'un réseau social ou professionnel, et sur les valeurs morales qui les codifient (Brousseau et al, 1997). Elle est «ancrée sur une base cognitive qui s'appuie sur des caractéristiques relativement objectives que l'on attribue au

partenaire comme l'intégrité, l'honnêteté, la fiabilité, la compétence, la réputation ou encore l'histoire de la relation» (Lepers, 2005).

Notre hypothèse est fondée sur les caractéristiques des transactions de financement informel observées dans le secteur agricole en Algérie. La récurrence des transactions est l'une de ces caractéristiques déterminantes sur la nature des mécanismes de coordination. L'intégration du caractère dynamique des transactions dans l'analyse des dispositifs de coordination interindividuelle laisse supposer l'existence de nouvelles données qui déterminent le comportement opportuniste. La répétition des transactions donne plus de temps aux coéchangistes pour observer les comportements de leurs partenaires ce qui diminue considérablement l'asymétrie informationnelle. Dans ce cas, l'apprentissage réduit l'importance du problème d'opportunisme (Brousseau, 2000, 1993) et permet l'instauration d'une certaine confiance.

Par ailleurs, l'introduction de la dynamique renforce l'effet dissuasif de l'existence de possibilités de représailles ex-post contre les comportements opportunistes (Orléan, 2000). La menace de représailles est éventuellement crédible même si le lésé n'a contracté que fugitivement avec l'opportuniste, du moment qu'il peut influencer la réputation de son partenaire et par ce biais son futur revenu (Brousseau, 2000, 1993). Dans ce cas, le comportement de l'agent dans une transaction particulière sera influencé par les conséquences de son choix sur le comportement d'autres partenaires potentiels. Les représailles ex-post peuvent provenir, dans ce genre de situation, des autres membres du réseau auquel appartient l'agent opportuniste (Brousseau et al, 1997).

L'analyse du fonctionnement des mécanismes de gestion de risques dans les transactions d'association de production, l'une des principales catégories de transactions de financement informel identifiées dans le secteur agricole en Algérie, proposée dans cet article est fondée sur les résultats d'une enquête réalisée en 2006. Elle a touché un échantillon réduit d'agriculteurs (27 agriculteurs). Le choix de cet échantillon a été fait sur la base d'une typologie des pratiques de financement informel existantes dans le secteur agricole en Algérie*. Ainsi, pour chaque pratique de financement informel identifiée, une enquête

* Pour une revue détaillée de cette typologie voir l'article de Daoudi et Bédrani, 2008.

approfondie a été réalisée auprès d'un échantillon réduit d'acteurs, parmi ceux qui les pratiquent.

2. LA COORDINATION DANS LES TRANSACTIONS DE FINANCEMENT INFORMEL : CAS DE L'ASSOCIATION DE PRODUCTION

Dans cette section seront présentés la pratique de l'association de production, les principaux types d'arrangements contractuels à travers lesquels l'association se pratique dans la réalité, les principaux types de risques inhérents à chaque type de contrat et les mécanismes prévus pour leur gestion.

3.1. Présentation de la pratique de l'association de production

Ce type de transaction permet à des individus disposant de facteurs de production différents mais complémentaires de les combiner pour les faire fructifier dans le cadre de processus de coproduction. Dans ce genre de transactions, le propriétaire de la terre peut, en fonction de sa situation, donner sa terre à une tierce partie, qui apporte le capital, pour la travailler en association ou alors la travailler lui-même en association avec la contribution d'un partenaire qui apporte le capital. Le partage de la récolte entre les associés se fait d'une manière proportionnelle à l'apport de chacun d'entre eux en facteurs de production (Milliot, 1911; Gherass, 1999; Daoudi, 2010; Daoudi et Bédrani, 2002 et 2008).

L'association de production concerne généralement les cultures annuelles, notamment les cultures maraîchères et la céréaliculture. Elle est également observée dans l'élevage avicole et l'élevage ovin. Dans l'enquête réalisée en 2002 auprès de 400 agriculteurs, Daoudi et Bédrani (2008) relèvent que près de 38% de l'ensemble des agriculteurs enquêtés déclarent avoir pratiqué l'association de production au moins une fois durant les cinq années qui ont précédé l'enquête. Pour la campagne agricole 2001/2002, près de 13% des enquêtés déclarent avoir eu recours à l'association de production pour au moins une spéculation agricole. Plus de 43% des contrats d'association recensés concernent les cultures maraîchères et plus de 39% concernent les céréales.

3.2. Les principaux types d'arrangement contractuel et les types de risques

Dans la pratique, les contrats d'association de production varient d'un type de spéculation agricole à un autre. Une seule variable négociable distingue entre les différents types de contrats d'association de production identifiés. Il s'agit de la quote-part de chacun des associés dans les charges de production et dans le partage des résultats de la production. Si ce critère de différenciation des contrats-types d'association est valable pour toutes les spéculations agricoles, la proportion de la variation des quotes-parts change, par contre, d'une spéculation à une autre.

Ainsi, dans la céréaliculture par exemple, on distingue deux principaux types de contrats d'association de production sur la base de quotes-parts différentes. Il s'agit des contrats au demi (*Cherka-Benoç*) et au tiers (*Cherka-Bethoulth*). Il existe également le contrat au quart (*Cherka-Beroubb*), mais dans des proportions très faibles. Dans les cultures maraîchères et l'élevage le contrat le plus répandu est le contrat au demi (*Cherka-Benoç*).

L'analyse des multiples configurations que peuvent prendre les arrangements contractuels, dans les transactions d'association, laisse conclure que, dans ce genre de transaction, la responsabilité de la gestion technique et financière du processus de production est généralement déléguée à l'une des deux parties impliquées dans la transaction. En fonction du profil de l'associé (bailleur de fonds) et des conditions économiques de l'agriculteur, les responsabilités de la gestion du processus de production peuvent être déléguées à l'un ou à l'autre partenaire. Le processus de production est donc pris en charge par l'un des associés, l'agriculteur ou le bailleur de fonds, qui s'engage à faire fructifier pour le compte des deux partenaires l'ensemble des facteurs de production qu'ils ont engagés dans la production.

Il s'agit donc d'une délégation de pouvoir décisionnel à l'un des associés. Il décidera de la mise en œuvre de l'itinéraire technique, des dépenses financières et de la vente de la récolte produite. Sur tous ces aspects de la gestion technique et financière du processus de production dont il a la responsabilité, l'associé en charge de la production a un pouvoir discrétionnaire dû à l'avantage informationnel qu'il a par rapport à son associé. Nous sommes donc face à une

situation qui peut facilement être assimilée à une relation d'agence. Il y a délégation de pouvoir décisionnel pour la fructification de facteurs de production et il y a asymétrie d'information au profit de l'associé en charge de la production.

Dans ce genre de situation, la théorie économique prédit la possibilité de développement de comportements opportunistes de la part de l'associé en charge de la production. Les enquêtes de terrain confirment l'existence de ce genre de risques. Ces risques sont généralement relatifs aux trois aspects clés de la gestion du processus de production. Il s'agit de la mise en œuvre de l'itinéraire technique, de la gestion financière et commerciale du processus de production. Ainsi, en fonction de la spéculation objet de la transaction, les risques de défaillance morale, de la part de l'associé en charge de la production, peuvent être résumés en deux principaux risques:

- non respect des engagements en termes d'efforts à fournir ou d'argent à engager dans le processus de production,
- manipulation des informations sur les coûts et/ou les résultats de la production.

Ces risques peuvent être spécifiés et précisés selon les caractéristiques spécifiques de la spéculation agricole objet de la transaction. Dans la céréaliculture, les risques, pour la personne qui délègue la responsabilité du processus de production à son associé, se résument au fait que l'associé en charge de la production peut, dans un souci d'améliorer son profit:

- tenter de faire des économies d'efforts ou d'argent en négligeant ou en annulant certaines opérations culturales dont la responsabilité lui incombe totalement, selon les termes du contrat d'association. Il peut ne pas respecter toutes les étapes du travail du sol, il peut semer à la main au lieu de le faire au semoir etc. toutes ces modifications techniques pouvant être faites à l'insu de l'associé;
- tenter de détourner une partie de la production réalisée.

Dans les transactions d'association portant sur les cultures maraîchères, ces mêmes types de risques peuvent être nuancés en des termes spécifiques à la nature de la spéculation. Les charges de production étant relativement flexibles et la vente de la récolte étant fractionnée et étalée dans le temps, l'associé en charge de la

production peut être tenté par l'augmentation de son profit au détriment de son partenaire en procédant à:

- la manipulation des informations relatives aux coûts de production. Il peut être tenté de gonfler les charges de production pour diminuer sa contribution réelle dans ces charges;
- la manipulation des informations sur les résultats de la production. L'associé en charge de la production peut déclarer à son associé des résultats (quantités et prix de vente) inférieurs à la réalité.

Dans l'aviculture, ces mêmes risques peuvent prendre des contours légèrement différents et ce en rapport avec les spécificités techniques de cet élevage. La conduite de l'élevage avicole est très standardisée et se fait dans des conditions relativement bien contrôlées qui réduisent les possibilités de manipulation des données relatives aux charges de production. Dans ces cas les risques de comportement opportuniste peuvent s'exprimer à travers :

- la manipulation des informations sur le taux de mortalité du cheptel qui est un phénomène fréquent dans l'aviculture ;
- la manipulation des prix de vente des produits ou des prix d'achat des intrants.

Les cas de comportements déviants décrits ici représentent les formes concrètes de l'expression de la défaillance morale dans les transactions d'association avec partage de production. Ils ne sont, toutefois, pas exhaustifs et d'autres types de comportements existent dans la pratique.

3.3. Les mécanismes contractuels de gestion de risques

L'étude empirique a révélé que les parties engagées dans les transactions d'association de production s'appuient, pour gérer les risques de défaillance morale du partenaire, sur des mécanismes contractuels dont le nombre et la rigueur varient en fonction du niveau de confiance qui existe entre les coéchangistes.

Comme les comportements opportunistes peuvent prendre des formes différentes en fonction des spéculations agricoles, les mécanismes contractuels de gestion de ces risques sont également légèrement différenciés d'une spéculation à l'autre. L'adaptation de ces mécanismes dépend des spécificités technico-économiques des

spéculations agricoles et des profils des associés impliqués dans les transactions.

3.3.1. Les mécanismes contractuels dans les transactions portant sur les céréales

L'enquête a permis d'identifier deux principaux mécanismes contractuels:

- i. l'adaptation de l'itinéraire technique et des proportions du partage des charges et des résultats en fonction du niveau de confiance existant entre les associés. Ainsi, quatre variantes de contrats sont identifiées:
 - Le contrat minimaliste au demi (1/2) qui consiste à limiter l'apport, des deux associés, en facteurs de production au strict minimum. L'un des associés apporte la terre et l'autre assure les opérations de labour et de semis. La semence est assurée, à parts égales, par les deux associés. Ce genre de contrat ne préconise pas l'utilisation des autres intrants et les charges de moisson sont partagées à parts égales. Ce type de contrat est préconisé lorsque la personne qui délègue la responsabilité, sur la prise en charge technique du processus de production, accrédite son partenaire d'un faible capital de confiance.
 - Le contrat au demi (1/2) élargie. Il est basé sur les mêmes principes que le premier sauf qu'il prévoit l'utilisation des autres intrants (engrais et PPS) comme partie intégrante du processus de production et leurs charges sont partagées à parts égales entre les associés. Il est à rappeler que ce genre de contrat n'est envisagé que dans les régions où la céréaliculture réussit bien et dans les cas où une grande confiance existe entre les associés.
 - Le contrat au tiers (1/3) Le propriétaire de la terre délègue la responsabilité de la conduite technique du processus de production et limite sa contribution à la mobilisation de la terre et du tiers de la quantité des semences utilisées. L'associé prend en charge le reste des charges de production y compris les charges de moisson, ce qui lui donne droit aux deux tiers des céréales produites et à la totalité de la paille. L'agriculteur n'aura qu'un tiers de la production réalisée.
 - Le contrat au quart (1/4). Ce contrat obéit aux mêmes principes que le précédent à l'exception que l'agriculteur ne

contribue à la production qu'à travers la mobilisation de la terre ce qui limite ses droits sur la récolte au quart de la production.

Les deux derniers types de contrats sont généralement mobilisés par les propriétaires absents qui n'ont pas de rapports fréquents avec les agriculteurs auxquels ils donnent la terre en association. L'absence de ces rapports réduit les possibilités de développement d'une confiance basée sur le jugement des faits et pratiques. Et comme le contrôle direct du processus de production est trop coûteux du fait de leur éloignement de leur terre, alors ce type de contrat est le plus pertinent pour la gestion des risques de développement de comportements déviants. Il est constaté par ailleurs que ce genre de propriétaires, notamment dans la région de Constantine, substitue de plus en plus le contrat de location à ce type de contrat.

- ii. Le contrôle direct de l'opération de la moisson. La participation de l'associé, qui n'est pas en charge du processus de production, à l'opération de moisson est une pratique très courante dans les contrats d'association. Elle constitue, en fait, un mécanisme de contrôle direct sur une opération clé du processus de production. Elle permet d'éviter la manipulation des résultats de la production par l'associé en charge de la production.

3.3.2. Les mécanismes contractuels dans les transactions portant sur les cultures maraîchères

Dans les transactions d'association avec partage de production portant sur les cultures maraîchères, le type de contrat dominant est le contrat au demi où l'agriculteur apporte la terre avec une source d'eau d'irrigation et l'autre associé assure toutes les charges du travail (mécanique et manuel), les charges inhérentes aux intrants étant partagées à parts égales entre les deux associés. Quatre mécanismes contractuels de gestion des risques de défaillance sont recensés.

- i. *Paiement différé, en fin de campagne, d'une partie des engagements financiers de l'associé qui ne prend pas en charge le processus de production.* Dans le cas où la responsabilité du processus de production est déléguée à l'agriculteur propriétaire de la terre, l'associé bailleur de fonds peut demander de reporter le paiement de l'équivalent des charges de main-d'œuvre, qui correspondent dans ce cas au salaire de l'agriculteur lui-même et

éventuellement des membres de sa famille. En demandant ce report, l'associé bailleur de fonds cherche à minimiser les pertes au cas où les résultats de la production s'avèrent négatifs pour des raisons qui ne seraient pas argumentées par l'agriculteur. Dans ce cas, une négociation ex-post est possible pour statuer sur le paiement de l'équivalent des charges de main-d'œuvre. Un autre cas de paiement différé est recensé. Il s'agit du cas où la prise en charge du processus de production est déléguée à l'associé bailleur de fonds et où l'agriculteur est censé contribuer à hauteur de 50% des charges des intrants. Dans ce cas, l'agriculteur peut demander de différer le paiement de sa contribution à la fin de la campagne. Cette demande peut certes être motivée par l'incapacité avérée de l'agriculteur à mobiliser le montant qui lui est demandé, comme elle peut être motivée par le souci de gérer les risques d'une défaillance morale de la part de son associé. En diminuant son engagement financier dans le cycle de production, l'agriculteur diminue les risques de perte financière directe. Alors, si la transaction se solde par une perte non justifiée par des arguments acceptables, l'agriculteur peut renégocier sa contribution en proposant de reconduire l'association pour une autre campagne agricole dont les résultats lui permettront de s'acquitter de ses dettes.

ii. *Contrôle du processus de production de l'intérieur.* Ce type de mécanisme est mobilisé par les propriétaires de terres qui ne disposent pas de la technicité ou des moyens financiers pour engager, seuls, un processus de production en cultures maraîchères. En déléguant le processus de production à l'associé, le propriétaire de la terre se met en situation d'asymétrie d'information qui lui est préjudiciable. Alors, en participant au processus de production en tant que co-superviseur, en tant qu'ouvrier agricole ou en engageant un membre de sa famille comme tel, il s'informe sur les détails du processus de production et évite de se faire abuser par son associé.

iii. *La tenue d'une comptabilité relativement détaillée.* Les agriculteurs ne tiennent généralement pas de comptabilité détaillée de leurs activités agricoles. Dans le cas des activités conduites en association, la tenue d'une comptabilité précise est une règle généralisée. Il s'agit d'une comptabilité très simple où

sont reprises toutes les dépenses avec leur montant et leur libellé. Elle constitue un instrument de justification pour l'associé en charge de la production et un instrument de contrôle pour l'autre associé.

iv. La vente de la récolte sur pied. Ce type d'option réduit l'asymétrie d'information entre les deux associés en concentrant une opération, autrement complexe, en une seule transaction de vente facilement contrôlable.

3.3.3. Les mécanismes contractuels dans les transactions d'association dans l'aviculture

En aviculture, le processus de production est fortement standardisé. Les intrants nécessaires à un élevage avicole, par tête ou par campagne de production, sont bien maîtrisés. Ce qui varie le plus ce sont les prix d'achat des intrants et de vente des produits avicoles et les taux de mortalité. Trois mécanismes contractuels spécifiques sont généralement mobilisés pour gérer ces risques.

i. La tenue d'une comptabilité détaillée. Pour réduire l'asymétrie d'information entre les associés, la tenue d'une comptabilité détaillée est généralement exigée de l'associé en charge de la production. Cette comptabilité est simple et n'engendre pas des coûts spécifiques importants.

ii. Le contrôle direct. Ce dernier ne concerne pas le processus de production mais plutôt l'évolution des prix des intrants et des produits avicoles (la viande et les œufs) sur les marchés de gros. Ainsi, certains associés recourent à un suivi direct des cours des intrants et des produits avicoles sur les marchés de leur région.

iii. Constatation, par les deux associés, des pertes massives de sujets. En cas de mortalité massive du cheptel avicole, les carcasses des sujets morts doivent faire l'objet d'un constat, par les deux associés, pour valider l'accident qui aura des conséquences sur les résultats d'exploitation.

iv. Vente en bloc et sur l'exploitation du cheptel avicole (les poulets). Cet arrangement réduit l'asymétrie d'information entre les deux associés et donne plus de visibilité à l'associé qui n'a pas la charge de la conduite de l'élevage.

4. LE PRINCIPE DU FONCTIONNEMENT DES MECANISMES CONTRACTUELS ET LE RÔLE DE LA CONFIANCE

Dans leurs relations courantes, les agriculteurs et leurs associés choisissent des combinaisons de mécanismes qui correspondent au niveau du risque versus au niveau de confiance. Voyons quelle est la logique de ces combinaisons.

Pour s'engager dans une transaction d'association avec partage de production, l'agriculteur et l'offreur de financement, quel que soit son profil, ont besoin d'avoir un capital confiance préalable relativement important. Les éléments de construction de cette confiance proviennent de deux sources: l'image générale et la crédibilité des transactions d'association au sein du groupe social auquel ils appartiennent, ainsi que les relations socioprofessionnelles antérieures entre les deux personnes. L'image et la crédibilité de la pratique de l'association au sein des groupes sociaux n'étant que le reflet de l'efficacité de ce type de transaction dans la coordination des relations bilatérales. Un reflet qui se dessine à travers les informations, dont la société se fait l'écho, des réussites et des échecs des transactions d'association antérieures. Sans ce minimum de confiance, la coopération dans le cadre de l'association avec partage de production ne peut pas avoir lieu. Cependant, ce niveau minimal de confiance est nécessaire mais pas suffisant à lui seul pour l'engagement de ce type de transaction.

Dans toute première transaction entre deux partenaires, notamment s'ils n'ont pas des relations socioprofessionnelles très étroites par ailleurs, une certaine incertitude habite l'associé mandant quant à l'opportunisme éventuel de l'associé mandataire. Pour dépasser cette incertitude, le mandant s'appuie, prioritairement, sur des mécanismes contractuels de prévention et de gestion des risques de défaillance morale. Ces mécanismes diffèrent en fonction du profil du mandant et de la spéculation agricole objet de la transaction.

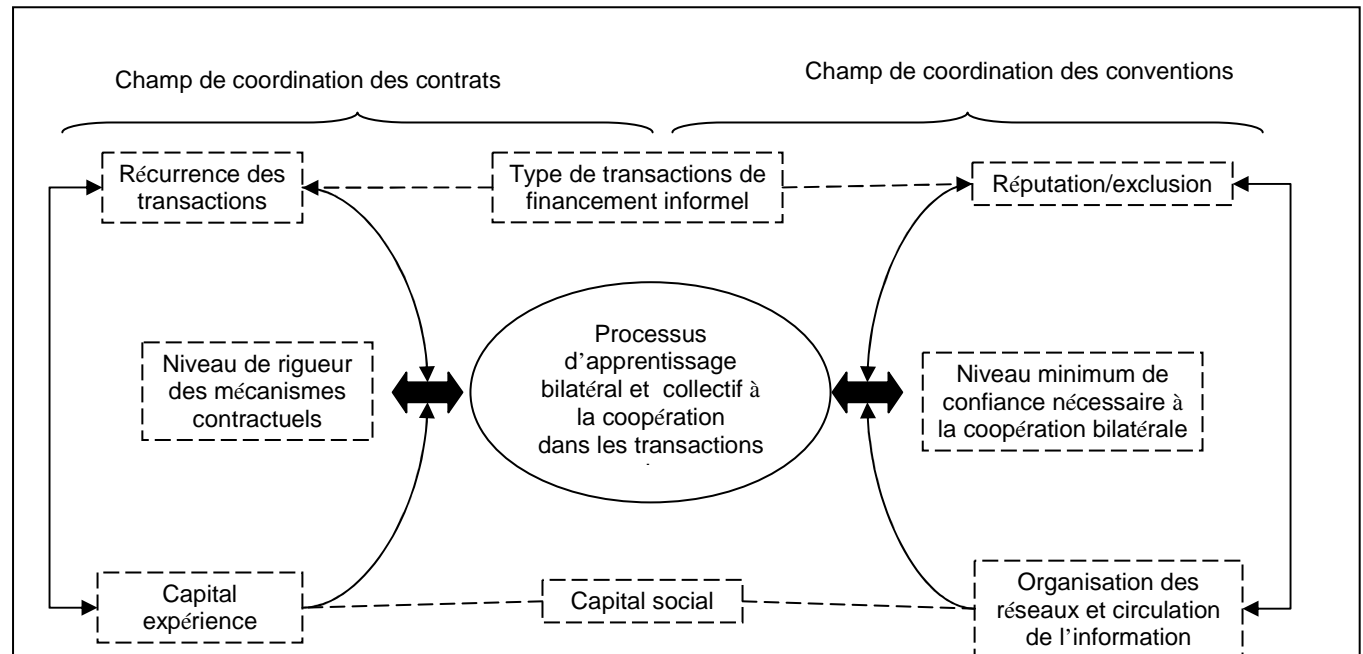
Or la mobilisation de plusieurs mécanismes contractuels de gestion de risques peut engendrer des coûts qui sont, soit assumés par le mandant seul, soit par les deux associés. En effet, la mise en œuvre de ces mécanismes peut induire des manques à gagner et des frais financiers dont l'économie améliore la rentabilité des transactions et donc l'intérêt des partenaires. La tenue d'une comptabilité détaillée, la conduite d'un contrôle direct régulier du fonctionnement de l'activité,

nécessitent du temps et impliquent souvent la mobilisation de moyens. La vente sur pied, comme le paiement d'avance, engendrent des manques à gagner pour l'un ou pour les deux associés.

Dans le souci de réduire le coût de la gestion du risque par des mécanismes contractuels, les associés font de la première transaction un processus de capitalisation d'informations sur le partenaire. Chacune des deux parties observe attentivement les dires et les faits de l'autre. À la fin de la transaction, les deux partenaires sont en mesure de réévaluer le niveau de confiance qu'ils avaient l'un envers l'autre vers le haut ou vers le bas. En fonction de cette réévaluation, la poursuite de la coopération est envisagée ou écartée et la configuration des mécanismes contractuels à mobiliser connaîtra un maintien ou un relâchement. La consolidation ou la mise à mal de la confiance entre les deux associés à la suite d'une transaction d'association est une information qui ne concerne pas les deux partenaires seulement, elle se répandra auprès de tous les membres des groupes socioprofessionnels auxquels appartiennent les deux associés. Elle contribuera à façonner l'opinion et la confiance générale sur ce type de transaction économique, au sein desdits groupes socioprofessionnels.

Chaque transaction constitue ainsi une partie intégrante de ce processus d'apprentissage (voir schéma n°1) qui permet, aux acteurs de ce type de transaction, d'évaluer et de réévaluer leurs solvabilités morales réciproques et aussi l'efficacité des différents types de mécanismes de gestion de risques. L'intérêt de ce processus réside dans son caractère incrémental à la fois au niveau bilatéral et au niveau des réseaux socioprofessionnels auxquels appartiennent généralement les associés. Au niveau bilatéral, l'accumulation d'informations sur le partenaire et sur son niveau de solvabilité morale, permet à l'associé mandant d'ajuster le niveau de rigueur des mécanismes contractuels au niveau de risques réels que représente ledit partenaire. L'aboutissement de chaque transaction bilatérale, positif ou négatif, est transmis à travers des circuits de circulations d'informations propres aux réseaux socioéconomiques. Ces informations permettent aux autres membres de ces réseaux de jauger le niveau moyen de défaillance dans ce type de transaction et leur permet d'estimer et d'ajuster le niveau minimum de confiance qu'ils doivent avoir à chaque nouvelle transaction.

Schéma n°1: Logique d'articulation entre les mécanismes conventionnels et contractuels de gestion des risques de défaillance dans les transactions de financement informel



Source: élaboré par nous-mêmes

Ce processus d'apprentissage bilatéral est rendu possible par le caractère récurrent des transactions d'association avec partage de production. La récurrence alimente, par ailleurs, l'expérience personnelle des acteurs impliqués dans les transactions de financement qui se manifeste par l'amélioration de leurs capacités à évaluer les risques et à décrypter les comportements des partenaires et les signaux de bonne ou de mauvaise volonté. Le capital expérience est un acquis primordial pour les bailleurs de fonds dans le financement. Il leur permet de réduire la durée du processus d'apprentissage nécessaire à un bon ajustement des configurations de mécanismes contractuels de gestion de risques. Ce temps gagné correspond à des économies sur les coûts des mécanismes contractuels qu'ils auraient engagés s'ils ne disposaient pas de cette expérience.

Le capital expérience -qui s'acquiert et se développe au cours des processus d'apprentissage et grâce à la récurrence des transactions bilatérales- est le secret de la réussite de groupes restreints d'acteurs économiques dans le métier de l'offre de financement informel. Ces acteurs savent valoriser leur expérience dans l'évaluation des risques pour réduire les coûts de la gestion des risques. Car *in fine*, l'enjeu de l'adaptation des mécanismes au niveau du risque réel est relatif à l'économie sur les coûts des mécanismes inutiles. C'est tout l'intérêt du processus d'apprentissage.

L'expérience personnelle se construit par l'apprentissage certes, mais aussi grâce à l'échange d'expériences et d'informations avec les autres acteurs des transactions de financement informel. Cet échange est d'autant plus riche et plus important que le réseau des connaissances de la personne est vaste et ramifié. Le ou les réseaux d'amis, de partenaires, de parents constitue le capital social de la personne. Un capital social qui détermine, en outre, la capacité des offreurs de financement informel à s'informer et à informer. Ceux qui disposent d'un capital social important ont donc un avantage comparatif par rapport à leurs partenaires clients et aussi par rapport à leurs partenaires concurrents. Car leur capacité de s'informer sur leur partenaire et de diffuser des informations les concernant est grande. Ils sont des animateurs clés du mécanisme conventionnel de la réputation/exclusion.

Par ailleurs, la nature et l'importance du capital social des acteurs des transactions de financement informel dépendent grandement du type d'organisation des réseaux économiques dans lesquels ils

activent. Les agriculteurs demandeurs de financement pour leur exploitation agricole sont plutôt organisés autour de l'espace dans lequel ils activent (le douar, la commune...) et autour des entités sociales auxquelles ils appartiennent (famille, tribu...). Le niveau de circulation de l'information entre agriculteurs est dépendant du niveau de proximité spatiale et sociale. Quant aux offreurs de financement informel ils proviennent, dans trois sur les quatre types de transactions de financement informel étudiés, des sphères commerciales de l'amont et/ou de l'aval des spéculations agricoles financées. C'est dans ces réseaux commerciaux spécialisés que les offreurs de financement s'informent.

Les transactions commerciales entre les agriculteurs et leurs différents clients et fournisseurs constituent les ponts à travers lesquels les agriculteurs et les commerçants échangent aussi des informations sur leurs réseaux respectifs. Par ces échanges de biens, de services et d'informations, les réseaux des commerçants et des agriculteurs deviennent interconnectés. Cette interconnexion des réseaux et les masses d'informations qu'elle fait circuler entre les différents partenaires, permet de façonner la perception collective de la notion du risque dans les transactions de financement informel. Elle permet aux adoptants de chaque convention type de financement informel de définir le niveau de confiance minimum et opportun, selon l'expérience collective, pour engager une transaction de financement informel dans des conditions sereines.

La notion du seuil minimum de confiance nécessaire pour engager sereinement une transaction de financement informel est importante car elle renseigne sur le niveau moyen d'appréhension du risque de défaillance morale dans ladite transaction. Un niveau de risques qui va déterminer la configuration des mécanismes contractuels qu'il faut mobiliser pour le prévenir. Et cette configuration déterminera le coût de la gestion du risque.

CONCLUSION

L'analyse qui précède démontre qu'une conception et une gestion adéquate des relations contractuelles sont la clé de l'émergence de la confiance. Une fois acquise, celle-ci contribue au bon fonctionnement et à l'efficacité des transactions d'association avec partage de production. La confiance interpersonnelle est la clé de la coordination

bilatérale dans les transactions de financement informel où elle constitue un mécanisme de gouvernance efficace. Même si elle se construit sur une longue période, la confiance a l'avantage d'être un attribut collectif partagé entre les individus d'un groupe social ou professionnel. Elle repose souvent sur des aspects institutionnels comme la réputation, le groupe social ou l'assurance dans les systèmes légaux (Lepers, 2005).

A travers l'étude du fonctionnement des mécanismes de gestion de risques de défaillance dans les transactions d'association de production, nous avons tenté d'éclairer les modalités du fonctionnement du marché financier rural informel. Nous considérons que ces mécanismes peuvent inspirer des innovations institutionnelles et techniques utiles pour le développement de l'intermédiation financière dans le secteur agricole et rural en Algérie qui connaît un blocage préjudiciable pour le secteur agricole. Les réseaux sociaux et professionnels permettent à la confiance interindividuelle de jouer le rôle d'un mécanisme de gouvernance dans les transactions de financement informel. La mobilisation de ce type de réseaux, pour l'évaluation de la solvabilité morale et financière des demandeurs de crédits ou pour développer un mécanisme de gestion de risques de défaillance par les pairs, est une piste qui peut être explorée pour développer le crédit agricole.

Références bibliographiques

Andersson C. & al., 2008. "Giving credit to the microlenders. Formal microlending, credit constraints and adverse selection: a case study of shrimp farmers in Bangladesh". International Institute for Environment and Development, *Discussion Paper* 08-02.

Arrow K., 1968. «Economie de l'aléa moral: un commentaire supplémentaire». Article paru in *american economic review*, 58, pp 537-539, 1968, repris in *Théorie de l'information et des organisations*. Edition Dunod, Paris 2000.

Assidon E., 1997. Le développement financier, entre stabilisation et libéralisation financières. Voies de recherche sur un maillon manquant. <http://www.mapage.noos.fr/RVD/assidon2.htm>.

- Bédrani S., Chehat F. & Ababsa F.**, 2001. «L'agriculture algérienne en 2000. Une révolution tranquille : le PNDA». *Revue Prospectives agricoles/INRAA*, n°1.
- Benachenhou A.**, 2004. *Du budget de l'Etat au marché*. Alger, Edition Alpha.
- Bessaoud O & Tounsi M.**, 1995. «Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000». *Options Méditerranéennes, série. B/n°14*.
- Brousseau E.**, 2000. Confiance ou contrat, confiance et contrat. In Aubert F et Sylvestre J-P, *Confiance et rationalité*. INRA Edition.
- Brousseau E.**, 1993. *L'économie des contrats. Technologies d'information et coordination interentreprises*. PUF, Paris.
- Brousseau E., Geoffron P., & Weinstein O.**, 1997. *Confiance, connaissance et relations interfirmes*. Document de travail du CREI, Université Paris XIII.
- Chehat F., 1999. *Contribution à l'étude de la question agraire en Algérie. Cas de la céréaliculture*. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Sétif, Algérie.
- Conning J. & Udry C.**, 2005. *Rural financial markets in developing countries*. Economic Growth Center, Yale University, Center Discussion Paper N° 914. <http://www.ssrn.com/abstract=756965>
- Conseil national économique et social (CNES)**, 2003. *Stratégie de développement de l'agriculture*. Rapport du CNES, Alger. <http://www.cnes.dz/cnesdoc/plein%2018/SGDA31.htm>
- Conseil national économique et social (CNES)**, 1999. Problématique de développement agricole: éléments pour un débat national. *Rapport du CNES*, Alger. <http://www.cnes.dz/cnesdoc/plein14/agriculture%2014.htm>
- Daoudi A.**, 2010. «Les mécanismes de gestion des risques de défaillance dans les transactions de financement informel dans le secteur agricole en Algérie : entre contrat et convention». Thèse de doctorat, ENSA d'Alger.
- Daoudi A. & Wampfler B.**, 2010. «Le financement informel dans l'agriculture algérienne : les principales pratiques et leurs déterminants». *Cahiers agricultures, 2010 volume 19, n°4, 243-248*.
- Daoudi A., & Bédrani S.**, 2008. «Le financement informel des exploitations agricoles en Algérie: un essai de caractérisation des principales pratiques». *Les Cahiers du CREAD n° 85-86*.

- Daoudi A., & Bedrani S.,** 2002. «Le financement non institutionnel dans l'agriculture: quelques résultats d'une enquête rapide». Revue recherche agronomique, n°11, Alger.
- Fiebig M.,** 2004. *Règles prudentielles et contrôle du financement agricole*. Série nouveau regard sur le financement agricole, FAO.
- Gherras M.,** 1999. «Les associations agricoles: scories des temps anciens ou formes sociales de travail pérennes dans l'agriculture algérienne?» Revue Insaniyat, n° 7 1999.
- Hoff K., & Stiglitz J-E.,** 1990. "Imperfect Information and Rural Credit Markets. Puzzles and Policy Perspectives". *World Bank Economic Review*, 4 (3)
- Mesli M.L., 2007. «*L'agronome et la terre*». Editions Alpha, Alger.
- Mesli M.L.,** 2004. Le financement de l'agriculture: aspects économiques et contraintes sociales. In: Benachenhou A, *Du budget au marché*. Editions Alpha, Alger.
- Milliot L.,** 1911. *L'association agricole chez les Musulmans du Maghreb*. Ed. Arthur Rousseau, Paris.
- Moureau N., & Rivaud-Danset D.,** 2004. *L'incertitude dans les théories économiques*. Paris, Editions La découverte.
- Orléan A.,** 2000. La théorie économique de la confiance et ses limites. In Laufer R et Orillard M, *La confiance en question*. Les Cahiers de socio-économie, coll. «*Logiques sociales*», L'Harmattan, Paris.
- Williamson O.,** 1985. «*Les institutions de l'économie*». Ed. InterEditions, Paris.

ANALYSE DES MODES DE GESTION DES ENTREPRISES THEATRALES PUBLIQUES EN ALGERIE

Ammar **KESSAB** *

RESUME :

Cet article analyse les modes de fonctionnement des théâtres publics en Algérie de 1962 à nos jours. L'analyse démontre que les statuts (EPIC) qui régissent ces entreprises culturelles ne sont pas directement responsables de la crise structurelle qui les caractérise, mais sont plutôt victimes de la non-application, dans son ensemble, de la triade : gestion commerciale, contrôle de l'Etat et reconnaissance du but non lucratif, proposée ici comme un remède pour palier les difficultés générées par l'aspect «non formalisable» de l'activité culturelle.

MOTS CLES :

Algérie - Théâtre - Gestion des entreprises - Culture

JEL CLASSIFICATION: L32

INTRODUCTION

L'étude de l'art et des biens culturels en général est longtemps restée en dehors des limites de l'analyse économique. Mais le secteur culturel, considéré de plus en plus comme enjeu politique et les questions liées à son organisation, devenues de plus en plus complexes, ont imposé le recours au langage de la théorie économique. Aujourd'hui, la discipline jouit de la reconnaissance institutionnelle (Journal of Cultural Economics, 1977; Cultural Trends, 1989; Journal of Arts Management, Law, and Society, 1990; International Journal of Arts Management, 1998; Journal of Economics Literature, 2003, 2006) et a fait l'objet de nombreuses publications synthétiques (Throsby, 1994; Chiapello, 1998; Benhamou, 2000; Towse, 2003; Greffe, 2008).

* Chercheur au GRANEM (Groupe de recherche angevin en économie et management), Université d'Angers / Chef de projet chez Arterial Network.

Au sein de cette économie de la culture, la question des fondements et des conséquences de l'intervention publique fut la première explorée, notamment à la suite du travail pionnier de Baumol et Bowen (1966). Il s'est agi d'abord de justifier les dépenses publiques en faveur de la culture puis, dans un second temps, d'analyser les effets des subventions publiques sur les modes de gestion des entreprises culturelles (Farchy et Sagot-Duvauroux, 1994). L'analyse économique de la bureaucratie a été mobilisée pour mettre en évidence un certain nombre d'effets pervers de la subvention (oubli des publics, surqualité, surcoûts...) (Le Pen, 1982; Dupuis et Rouet, 1987; Frey et Pommerehne, 1993).

A côté des analyses théoriques globalisantes de l'intervention publique, plusieurs études académiques ont cherché à mettre en relation les choix stratégiques des entreprises culturelles avec leur statut juridique. La mission «d'intérêt général», confiée aux entreprises culturelles par la puissance publique a permis l'émergence d'une réflexion spécifique à l'intérieur du *Non-profit organization* (Ecole de Yale: Weisbrod, 1975; Hansmann, 1980). Partant de l'idée que le but des établissements culturels et artistiques subventionnés n'est pas de générer des profits mais d'assurer une mission d'intérêt général, comme par exemple de diffuser l'art et la culture au plus grand nombre de citoyens, ces recherches se sont attachées à analyser la place et le rôle des organisations à but non lucratif (OBNL) dans l'offre culturelle, entre les institutions publiques et les entreprises privées.

Par ailleurs, dès les années 1960 aux Etats-Unis, les problèmes observés à l'intérieur des organisations culturelles ont commencé à être traités par les techniques d'organisation des ressources empruntées au management (The Rockefeller Panel Report, 1965; Thompson, 1968; Reiss, 1970; Gingrich, 1970 ; Adizes, 1972). Cette période marquait la naissance du management culturel (ou gestion de la culture), une discipline censée régler des problèmes relatifs à un secteur «très peu formalisable» (Fixari, Kletz, Pallez, 1996), caractérisé par des crises chroniques et des maladies endémiques.

A l'intérieur du management culturel, les premières recherches traitant de l'évaluation et du contrôle de gestion dans les structures culturelles publiques sont apparues à partir de la fin des années 1990 au Royaume-Uni (Selwood, 1999; Gilhespy, 1999), ce qui place notre recherche dans un domaine relativement récent et très peu exploré.

Nous appuyant sur cette littérature riche, nous avons tenté de penser le cas de l'Algérie en analysant les modes de gestion des structures théâtrales publiques (les 7 théâtres d'Etat) qui, depuis 1990, sont confrontées à des difficultés particulières en matière de gestion: déficit chronique, rareté de nouvelles créations, conflits entre la direction et le personnel, etc. (Boukrouh, 1995; Cheniki, 2003; Kessab, 2007).

A son indépendance en 1962, l'Algérie a hérité de plusieurs infrastructures culturelles dont elle a pris en main la gestion au départ de la France. Pour cela, des institutions artistiques ont été créées et des organismes culturels ont été installés avec l'aide des rares compétences algériennes de l'époque.

Adoptant l'option du socialisme, l'Etat Algérien a procédé, dès 1963, à la nationalisation de l'ancien Opéra d'Alger. Il en découlera la création du Théâtre national algérien (TNA), pour lequel un statut spécial le régissant a été conçu.

En 1970, dans l'enthousiasme de la « révolution culturelle », deux ordonnances portant organisation du TNA et des Théâtres régionaux (TR) avaient redéfini le statut des théâtres publics. Ces deux ordonnances auront, par la suite, une importance capitale pour ce qui va définir, jusqu'à nos jours, les modes de gestion de l'entreprise théâtrale publique en Algérie.

Les émeutes de 1988 avaient mis fin au socialisme et avaient, pour l'occasion, ouvert la porte au multipartisme et à l'économie de marché. Une crise économique s'en était suivie mettant l'économie nationale en grande difficulté. La situation sécuritaire s'était à son tour dégradée et l'action culturelle se voyait mourir à petit feu. Le TNA, le TR d'Oran et celui de Constantine fermeront leurs portes tour à tour en 1994. Ils reprendront, timidement, leurs activités à partir de l'an 2000.

Dans cet article, nous interrogerons le fonctionnement des théâtres publics en Algérie à travers l'analyse systématique de leurs organigrammes et l'évolution de leurs statuts de 1962 à nos jours, en insistant sur la période 1970-2006, marquée par certaines ruptures et quelques mutations.

1. GESTION DES ENTREPRISES THEATRALES PUBLIQUES EN ALGERIE

L'indépendance de l'Algérie acquise le 5 juillet 1962, l'Etat procède à la nationalisation de l'Opéra d'Alger le 8 janvier 1963. Désormais, il s'appellera Théâtre national algérien (TNA).

Le décret 63-12 du 8 janvier 1963 portant organisation du théâtre algérien régira le TNA-ce dernier gère aussi les théâtres municipaux d'Oran, de Sidi Bel Abbès, de Constantine et d'Annaba-. Rédigé à la hâte, à la veille de l'indépendance, ce décret n'évoque qu'en partie les questions relatives à la gestion du TNA. Résultat: l'établissement baignait dans un flou et une imprécision qui, contrairement à ce que l'on peut penser, ont donné la possibilité aux dirigeants du théâtre d'intervenir sur la gestion selon les besoins. Jusqu'à 1970, date du changement du statut du TNA, jamais le théâtre algérien n'a produit autant d'œuvres théâtrales (Boukrouh, 1995; Cheniki, 2003).

Ce paradoxe du bien-fondé de l'imprécision dans les statuts régissant les institutions culturelles publiques à la naissance a été dénoué, en partie, pour la première fois en 1996 par une équipe du CGS de l'Ecole des mines de Paris (Fixari, Kletz et Pallez, 1996).

Il aura fallu attendre l'année 1970 pour voir les missions du TNA et des TR se préciser avec la publication de deux décrets essentiels relatifs à l'organisation des théâtres publics : le décret 70.38 du 12 juin 1970 portant organisation du TNA et le décret 70.39 de la même date relatif au statut général des TR. Cette intervention par la législation s'est effectuée au moment où on assiste à « *une remontée, certes orientée, de la vie culturelle et intellectuelle, marquée par des décisions politiques et investie de profondes marques politiques. C'est l'ère de la production de nombreuses œuvres illustrant le discours politique ambiant (révolution agraire, gestion socialiste des entreprises et médecine gratuite)* » (Cheniki, 2007).

1.1. A propos des ordonnances 70.38 et 70.39: caractéristiques et analyse des organigrammes

Les ordonnances 70.38 et 70.39 confirment la mission d'intérêt général confiée aux institutions théâtrales publiques, mission déjà évoquée dans le décret de 1963.

1.1.1. Le choix de l'EPIC

Les ordonnances stipulent que le TNA ainsi que les TR sont dotés d'un statut EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial).

Pour comprendre pourquoi les décideurs ont (re)considéré les théâtres publics comme EPIC, une définition générale de ce statut s'impose.

Un EPIC est une personne publique disposant d'une autonomie administrative et financière. Il a pour but la gestion d'une activité de service public sous le contrôle de l'Etat auquel il est rattaché. Il est soumis au droit privé malgré le fait qu'il bénéficie, de par sa qualification par la jurisprudence de «personne morale de droit public», des privilèges de droit public. Il ne peut activer dans un domaine autre que celui correspondant à sa vocation première. Le statut EPIC est censé protéger l'entreprise de la «concurrence». C'est pour cette raison qu'il est utilisé surtout dans des secteurs vulnérables aux règles du libre marché, à l'instar du secteur culturel. Il est établi aussi comme permettant une meilleure gestion et un contrôle efficace des établissements car empruntant au secteur à but lucratif son caractère commercial.

Le paradoxe dans la création des EPIC en Algérie est que le législateur a choisi un statut qui, à l'origine, a été élaboré (en France) pour protéger certaines activités de la concurrence. En 1970, l'Algérie était un pays socialiste et l'économie de marché n'avait nulle place dans le paysage économique. Pour les théâtres, la décision de les transformer en EPIC est d'autant plus surprenante qu'aucune forme de concurrence, dans le secteur culturel, n'existait à l'époque pour mettre ces établissements étatiques en difficulté. Les quelques troupes indépendantes qui survivaient, tant bien que mal, se contentaient d'une pratique plus ou moins amatrice. A notre sens, ce choix est dû au fait qu'à cette époque, l'importation et la transplantation des modes de gestion développés en France, comme la décentralisation d'ailleurs, étaient une pratique automatique.

Il est à noter qu'à partir de 1972, l'activité théâtrale en Algérie n'a cessé de reculer (baisse de la fréquentation des théâtres, baisse du nombre de productions théâtrales, conflits internes...) (Boukrouh, 1995; Cheniki, 2003). A notre avis, la cause de cette régression est due, à bien des égards, au fait qu'entre 1970 et 1990, le théâtre n'avait nul besoin d'être reconsidéré en EPIC car l'économie du pays était

administrée et par conséquent l'activité théâtrale était protégée, par la force des choses, de la libre concurrence qui n'existait pas d'ailleurs. L'engouffrement dans un statut complexe et inadapté à la réalité économique du pays a généré une confusion dans la gestion des théâtres : ce qui devait être un avantage dans un pays d'économie de marché est devenu un désavantage dans le contexte économique d'un pays à économie administrée. Une intervention par ajout sur les points qui manquaient dans le décret 63-12 du 8 janvier 1963 aurait été suffisante pour entretenir la dynamique d'avant 1970.

1.1.2. Une décentralisation implicite

Les ordonnances 70.38 et 70.39 représentaient la première «véritable» étape du mouvement de décentralisation théâtrale. Ce mouvement compliquait davantage les choses car il intervenait au moment où l'activité théâtrale avait du mal à se développer à cause, notamment, du manque de personnel spécialisé (acteurs, metteurs en scène, techniciens, administrateurs, etc.).

En réalité, la décentralisation a été initiée dès 1968, mais elle est devenue concrète par les décrets n° 73-71, n° 73-72, n° 73-73 et n° 73-74 du 16 avril 1973, portant respectivement création des théâtres régionaux d'Annaba, de Constantine, d'Oran et de Sidi Bel Abbès. Les quatre théâtres régionaux et les trois autres, qui verront le jour plus tard, continueront à être gérés (jusqu'à fin 2006) selon le statut porté par l'ordonnance 70.39 de 1970 qui d'ailleurs reconnaissait, bien avant 1973 et d'une façon implicite, leur détachement de l'institution mère, le TNA.

Deux autres théâtres régionaux seront créés par la suite: le théâtre régional de Bejaïa (décret n° 85-172 du 18 juin 1985) et le théâtre régional de Batna (décret n° 85-281 du 12 novembre 1985).

1.1.3. Un organigramme complexe mais fiable

Avec l'ordonnance 70.38 le TNA n'est dorénavant plus amené à gérer directement les autres théâtres. Doté de la personnalité morale, il est chargé de la gestion artistique, administrative et financière de sa propre bâtisse d'Alger qui est dirigée par un directeur général (DG) nommé par décret sur proposition du ministre de tutelle. Ce directeur est chargé de la gestion administrative et artistique et de l'établissement des programmes, de la production et de la diffusion (qui doivent être approuvés par le ministère de l'Information). Il a le pouvoir de nommer et de mettre fin aux fonctions des agents placés sous

son autorité, à l'exception de l'agent comptable, nommé par arrêté du ministre chargé des finances. Le DG est entouré par cinq adjoints (nommés par arrêtés du ministre chargé de l'information, sur proposition du directeur général) appelés «directeurs». Le DG est assisté par deux conseils: un conseil consultatif, doté d'un pouvoir d'approbation sur toutes les actions du DG et un conseil artistique, en guise d'organe de consultation pour les questions artistiques (Organigramme n°01).

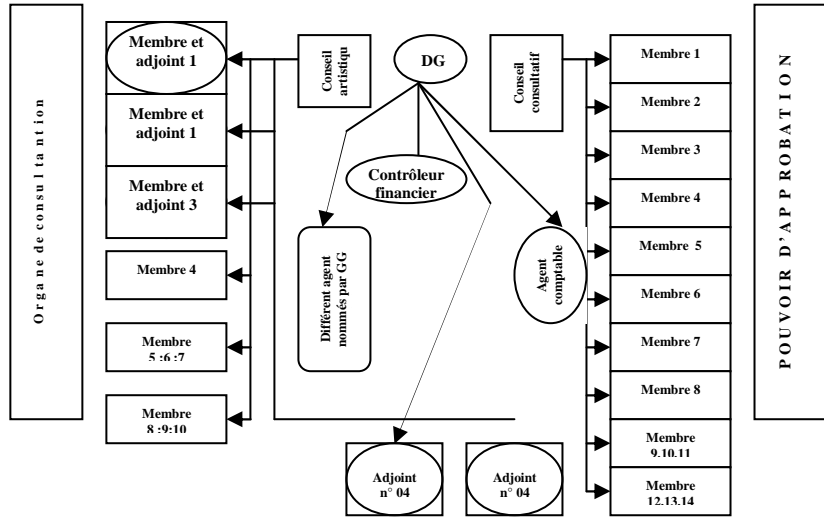
Le conseil consultatif donne son avis sur toutes les questions concernant l'Etablissement, notamment celles nécessitant l'approbation du ministère de tutelle: les statuts du personnel, le règlement intérieur, les programmes annuels de production et de diffusion, le règlement financier, les états prévisionnels, le programme d'investissement, les comptes annuels de l'établissement, les emprunts, les acquisitions, les aliénations, les acceptations des dons et legs.

Le conseil artistique a pour mission l'étude et la sélection des œuvres, l'étude des programmes de production, de diffusion et de programmation annuelle. Il étudie et propose, éventuellement, l'admission de nouveaux éléments au sein du TNA. Enfin, il est chargé d'établir un rapport trimestriel sur les activités artistiques de l'établissement.

Pour le TNA, des statuts particuliers indiquent les droits et les obligations du personnel technique et artistique. Les critères de recrutement et les modes de rémunération y sont aussi précisés.

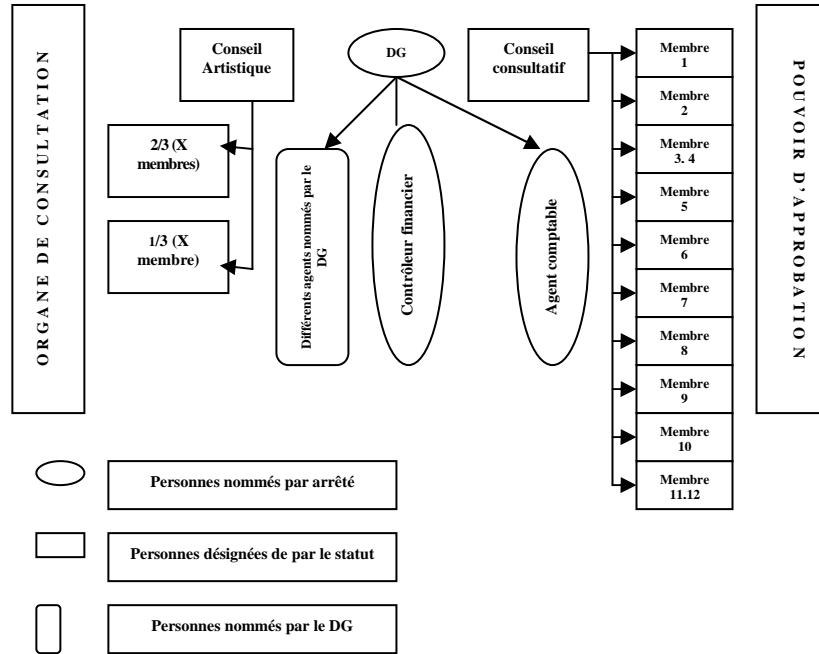
Comme le TNA, les TR sont des EPIC qui bénéficient de l'autonomie financière. Ils sont directement soumis à l'autorité du ministère de tutelle. Contrairement au TNA, les TR sont dotés de la personnalité civile, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas ester en justice. En leur sein, les fonctions sont distribuées, à quelques différences près, comme au TNA: un directeur à la tête de chaque TR accomplit les mêmes fonctions que celles attribuées au DG du TNA. Il est doté aussi d'un conseil consultatif et d'un comité artistique composé aux 2/3 par les représentants élus du personnel artistique. Le tiers restant n'est pas clairement désigné dans l'ordonnance (Organigramme n°02). Le comité donne son avis sur la conception des plans de production et de diffusion, sur le choix des œuvres à réaliser et des réalisateurs ainsi que sur la répartition des tâches, sur le recrutement du personnel artistique et technique et enfin, sur le plan d'équipement et le budget.

Organigramme 1: Distribution des fonctions au TNA selon le décret 70.38



- Personnes nommés par arrêté
- Personnes désignés de par le
- Personnes nommés par le DG.

Organigramme 2: Distribution des fonctions au TNA selon le décret 70.39



Le décret 70.38 place le DG comme le premier responsable de la gestion administrative du TNA. Il est ordonnateur du budget et procède à l'engagement et à l'ordonnancement des dépenses, dans la limite des crédits prévus au budget, et à l'établissement des ordres de recettes. Il assure le secrétariat du conseil consultatif.

Les ressources du TNA comprennent, notamment, les recettes réalisées par les représentations, les dons émanant d'organismes nationaux, étrangers ou internationaux ainsi que les subventions de l'Etat. Les dépenses sont constituées, notamment, par les dépenses relatives au personnel et celles relatives au matériel.

La tenue des écritures, sous la forme commerciale, et le maniement des fonds, sont assurés par un agent comptable nommé par arrêté du ministre chargé des finances. Le DG ne peut pas mettre fin à ses fonctions. Ce choix a été effectué avec l'intention d'assurer à ce comptable une indépendance dans la transcription des informations chiffrées. Le mettre hors de toutes éventuelles pressions, exercées par son supérieur hiérarchique, conforte l'exactitude des données comptables

et par conséquent, garantit la transparence du bilan comptable qui tend à fournir une image fidèle de l'entreprise.

Un contrôleur financier, désigné par le ministre chargé des finances est placé auprès de l'établissement. Il assiste aux réunions du conseil consultatif mais ne donne pas son avis.

Le conseil consultatif approuve ou pas, par vote à la majorité des voix des membres présents (en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante) :

- les états prévisionnels des dépenses et des recettes préparés par le DG,
- le règlement financier,
- le programme d'investissement,
- les comptes annuels de l'établissement,
- les emprunts, acquisitions,
- les aliénations,
- les acceptations des dons et legs,
- le rapport général annuel sur la gestion de l'établissement.

Excepté le dernier élément mentionné, le reste doit être approuvé par la suite, conjointement par le ministère de tutelle et celui chargé des finances.

Si la tutelle laisse passer un délai de quarante-cinq jours sans manifester sa réserve, la direction peut considérer que les états prévisionnels sont approuvés. Dans le cas contraire, le DG doit fournir dans un délai de trente jours, à compter de la date de signification de la réserve par l'un des deux ministres, un nouveau plan présenté pour une nouvelle approbation. Un délai de trente jours expirés est nécessaire pour considérer le nouveau projet comme acquis.

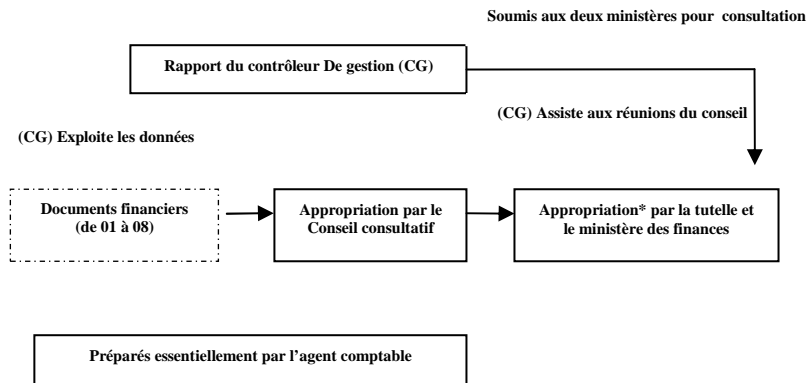
La tutelle peut intervenir à tout moment pour enquêter sur la gestion de l'établissement. Un bilan, un compte d'exploitation et un compte de pertes et profits doivent être établis à chaque fin d'exercice. La balance des deux comptes «pertes» et «profits» indique le résultat de l'exercice qui, après la déduction des charges et des amortissements, représente les bénéfices nets. Le mode d'utilisation de ces bénéfices se décide, sur proposition du DG et après avis du conseil consultatif, conjointement par le ministre de tutelle et le ministre chargé des finances.

Commentaires

L'interrogation de l'organigramme révèle l'existence de différents contrôleurs intervenant dans la procédure du contrôle des finances au niveau de l'établissement (Schéma n°01). L'agent comptable, premier maillon de la chaîne du contrôle financier, élabore indépendamment - car nommé par arrêté - les documents comptables et financiers en exploitant personnellement les données qu'il recueille, élément qui lui confère une responsabilité individuelle. Toutefois, pour les états prévisionnels des recettes et des dépenses, il doit se tourner vers le directeur général, réalisateur de ces documents importants. Une fois préparés, les huit documents comptables et financiers sont soumis à l'approbation - en guise du deuxième contrôle financier - d'un conseil appelé «consultatif», qui donne aussi son avis sur certaines réalisations liées aux finances et dont les membres sont complètement étrangers et indépendants de l'institution. Un contrôleur de gestion, nommé par la tutelle, peut assister aux réunions de ce conseil en qualité d'observateur pour ficeler son rapport financier qu'il doit soumettre aux deux ministères de la Culture et des Finances et sur lequel s'appuient les deux autorités pour un troisième et dernier contrôle financier qui aboutit à l'approbation ou pas des documents parvenus.

Il s'agit là d'un système de contrôle financier à trois niveaux (en plus d'une enquête qui peut être déclenchée à tout moment) qui semble bien élaboré mais complexe. Il donne la possibilité de contrôler les finances à différents niveaux. Mais la question qui se pose est la suivante : peut-on appliquer en bonne et due forme un système de contrôle financier aussi intriqué ? Le système du contrôle financier du TNA pêche sans doute par la complexité dans la distribution des missions du contrôle.

**Schéma n°1 : Contrôle financier au Théâtre national algérien (TNA)
selon le décret 70.38**



*Exception faite au document n°8

2.2. Le défi de l'économie de marché

Suite aux événements d'octobre 1988, une réforme constitutionnelle a été effectuée en février 1989 instaurant le multipartisme et mettant fin à la référence au socialisme. L'économie de marché devenant une réalité, celle-ci n'allait pas épargner l'organisation du secteur culturel en Algérie, mais à un degré moindre comparé à d'autres secteurs d'activités, car la culture a continué à être financée par l'Etat et les collectivités locales, mais beaucoup moins qu'auparavant. Les entreprises théâtrales et leur tutelle, ébahies par l'ampleur du nouveau phénomène économique auquel elles n'étaient pas préparées, tenteront maladroitement de maîtriser la situation. Le ministère de la Culture, croyant que «libéralisation» signifiait le désengagement total de l'Etat de tous les secteurs d'activités, sans distinction entre le degré de vulnérabilité des secteurs stratégiques, fera savoir à partir de 1994 qu'il ne financera plus les structures culturelles, mais plutôt les projets qui y seront montés. La subvention sera appelée désormais «contribution de l'Etat». Plusieurs professionnels verront en cela un désengagement implicite. Ils seront nombreux ceux qui, parmi eux, tombent dans la critique impulsive contre l'économie de marché sans pour autant développer des arguments économiques afin que l'Etat reste le premier financeur des théâtres publics.

La pression économique est aggravée par une situation sécuritaire des plus dangereuses. Le TNA, le TR d'Oran ainsi que le TR de Constantine fermeront leurs portes, pour cause de réfection dira-t-on.

Il faudra attendre l'an 2000 pour que l'art des tréteaux résonne une nouvelle fois sur les planches (Kali, 2005).

Le statut EPIC, mis à l'épreuve pour la première fois sur le terrain pour se confronter à un contexte pour lequel il a été conçu à l'origine, a été mal considéré et non compris. Jusqu'à aujourd'hui, on continue de le lire à travers le prisme de l'économie administrée qui a profondément marqué le pays.

2.3. Ultime intervention par la législation?

Le 16 janvier 2007, le chef du gouvernement, sur proposition du ministère de la Culture, décrète un nouveau texte régissant les théâtres régionaux : le décret exécutif n° 07-18(organigramme n°3). Le texte ne représente pas une révolution dans la gestion de ces structures en Algérie car les TR demeurent des EPIC. Il est néanmoins question de plusieurs réajustements sur quelques points qui créaient les paradoxes que nous avons évoqués concernant le décret 70.39.

Le nouveau statut insiste, de manière très formelle, sur la mission d'intérêt général du théâtre en Algérie: annexé au décret, un cahier des charges fixe les sujétions de service public des TR: *«le théâtre régional organise et produit des spectacles ou manifestations culturelles et artistiques destinés à un large public et œuvre à la connaissance du patrimoine culturel national et universel par le citoyen»*.

L'annexe va aussi dans le sens de la démocratisation de la culture, notamment dans la promotion des arts dramatiques destinés à l'enfant. Et comme il n'est pas concevable de confier la mission d'intérêt général à un organisme public sans lui assurer ses besoins en financement, l'article numéro 19 stipule que l'Etat dote le théâtre régional d'un fonds initial. Il s'agit en réalité d'affecter un capital dont le montant est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé des finances et du ministre chargé de la culture, ce qui constitue une bonne initiative. Cela dit, ce capital, qui est sans doute inférieur à l'activité réelle de l'établissement (ratio d'indépendance faible caractérisant les structures du spectacle vivant), ne peut remplacer les subventions annuelles, qui elles, augmentent la capacité de l'indépendance financière. Cette décision équivaut à un engagement pour faire table rase de la gestion financière des TR.

Dans ce nouveau statut, l'activité commerciale des théâtres, dans leurs rapports avec les tiers, est précisée d'une manière explicite.

Le ministère des Finances n'est pas désigné par «autorité de tutelle» mais par «autorité concernée».

Les TR ont acquis, par ce décret, le statut de personne morale comme le TNA. Il s'agit là d'un pas supplémentaire dans la décentralisation de l'activité théâtrale en Algérie au profit des régions. Rappelons que deux autres théâtres d'Etat, le TR de Tizi Ouzou et le TR de Skikda ont vu le jour, respectivement par le décret exécutif n° 05-218 du 13 juin 2005 et le décret 07-141 du 19 mai 2007. Ces structures n'ont, à ce jour, pas d'activité soutenue.

L'ancien conseil consultatif est appelé désormais «conseil d'administration».

De 12 membres, le nouveau conseil d'administration passe à 8, soit une réduction de 4 membres, ce qui est susceptible d'aider à une prise de décision plus rapide et plus efficace.

Sa mission reste identique à celle confiée à l'ancien conseil consultatif, notamment sur les questions financières.

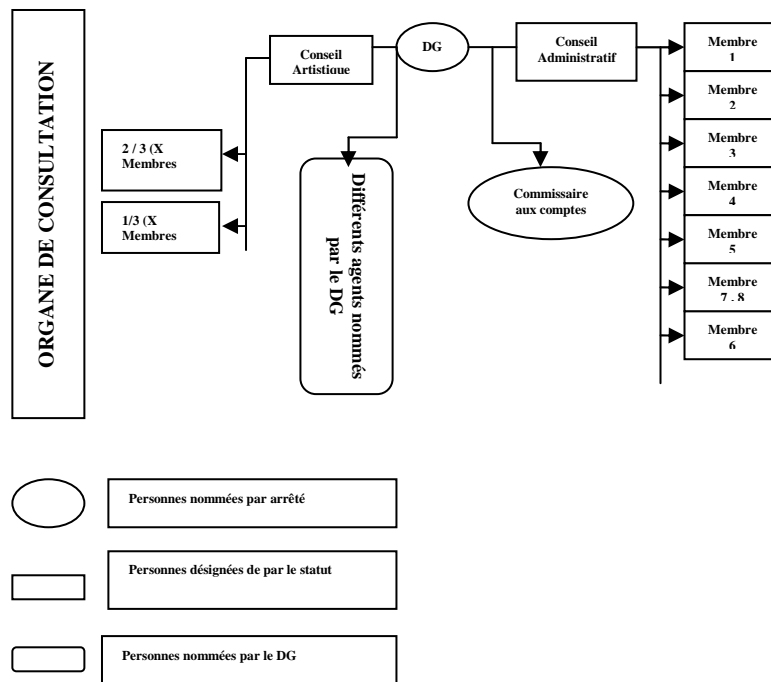
Le décret précise que l'ensemble des avis du conseil administratif doit être transmis, sous la forme d'un procès-verbal, au ministère de la Culture. L'approbation des délibérations est de trente jours expirés au lieu de quarante-cinq jours pour les états prévisionnels dans l'ancien statut. Par contre, une partie précisant les modalités de transmission des procès-verbaux, en cas de non approbation par l'autorité de tutelle, aurait pu être empruntée à l'article numéro 26 du décret 70.39.

Le comité artistique perd, par ce décret, la possibilité de donner son opinion sur le budget engagé par le directeur du théâtre. Le comptable n'est plus désigné par décret. Un commissaire aux comptes, en guise de contrôleur financier, est désigné selon le décret exécutif n°96-431 du 30 novembre 1996 relatif aux modalités de désignation des commissaires aux comptes. Il a la tâche de contrôler les comptes de la gestion financière et comptable du TR. En revanche, la période de l'exercice budgétaire n'est pas précisée (mais elle reste probablement la même).

Les documents comptables de fin d'année (bilans, comptes de résultats, décisions d'affectation des résultats, rapport annuel d'activités, rapport du commissaire aux comptes) sont envoyés après délibération du conseil administratif.

Pour ce qui est du système de contrôle financier, il n'y a quasiment pas de changement par rapport au décret 70.39.

Organigramme n° 03 : Distribution des fonctions au niveau des TR selon le décret 07.18



L'analyse que nous venons de faire des différents statuts des théâtres publics en Algérie reste une lecture systématique. Cette analyse ne révèle pas d'anomalies majeures dans les statuts qui régissent ces structures. Cependant, sur le terrain, la réalité est plus complexe. Les théâtres publics en Algérie rencontrent des difficultés conséquentes en matière de gestion, ce qui empêche l'émergence d'une action culturelle forte et dynamique. Les efforts consentis par le législateur est salubre mais la vraie question est: comment appliquer de la façon la plus raisonnable et rationnelle possible ce qui est décrété?

Nous n'avons pas souhaité évoquer des sous-entendus enfouis dans les rapports particulièrement conflictuels qu'entretiennent les politiques, les directions des théâtres, les artistes et les publics, car ceci n'est pas la première préoccupation de la théorie économique et des sciences de gestion. La question que nous nous posons est de

savoir comment, par des outils techniques, on peut rationaliser l'élément qui génère le plus de conflits: l'argent. Une entreprise culturelle bien gérée est une entreprise qui sait maîtriser ses finances, et où les rapports humains sont agréables et où la création et l'innovation sont cultivées. *«Ce décret (n° 07-18) a tout de la promesse d'une nouvelle ère pour le théâtre algérien. Mais pour prometteur qu'il soit, le texte de loi n'en est pas moins un écrit qui ne fera ses preuves qu'une fois confronté aux écueils du terrain qu'il devra aplanir pour permettre au théâtre d'asseoir durablement et solidement sa scène sur tout le territoire et son ancrage au sein de la société»* (Gherab, 2007).

3. CONCLUSION

Un établissement culturel public, parce qu'il n'a pas vocation à réaliser du profit, doit être soutenu par l'Etat qui doit s'assurer préalablement de son rôle social. Il doit être considéré comme un équipement stratégique qui met la société au centre de son intérêt par l'accomplissement de sa mission de service public non obligatoire, contrairement à l'éducation nationale, mais néanmoins estimée comme une part significative dans les fondements de l'Etat.

L'Etat algérien a de tout temps soutenu les institutions théâtrales publiques qui constituent un pilier majeur de l'action culturelle algérienne. L'importance de ce soutien dépend des revenus des ressources naturelles (essentiellement du pétrole et du gaz). D'ailleurs, la crise économique internationale actuelle n'a pas (encore) affecté le secteur culturel, car le pays puise dans les réserves constituées par l'argent qu'il a amassé au moment où le prix du pétrole était au plus haut.

Sans prétendre à l'exhaustivité de la problématique de la gestion des institutions théâtrales publiques en Algérie, nous avons tenté, à travers cet article, de creuser dans la matière existante par le biais de moyens scientifiques. Il en résulte le constat essentiel suivant:

- le contenu des statuts régissant les théâtres en Algérie n'est, en soi, pas la première cause des difficultés rencontrées par les entreprises théâtrales.

La question qui se pose est donc la suivante: comment peut-on, tout en gardant les statuts actuels des théâtres publics et tout en subissant le caractère «peu formalisable» de l'activité culturelle, rationaliser les moyens existants dans le but de réduire au maximum le

déficit des institutions théâtrales publiques et permettre à l'activité artistique de s'épanouir

La réponse se résume ainsi: les théâtres publics en Algérie doivent avoir la reconnaissance du fait qu'ils n'ont pas un but lucratif. Ils doivent pouvoir avoir une gestion commerciale, tout en assurant un contrôle par les financeurs publics.

Depuis quelques années, la reconnaissance du but non lucratif des institutions culturelles publiques, en général, est une réalité. En effet le soutien financier accru de l'Etat prouve ce constat.

Pour ce qui est du contrôle par les financeurs publics, le système que nous avons abordé paraît complexe mais fiable. Faut-il encore vérifier son application effective sur le terrain.

Concernant la gestion commerciale, sa réalisation paraît plus difficile étant donné que le soutien très important de l'Etat est paradoxal avec le but commercial: si on a suffisamment d'argent, pourquoi ira-t-on jusqu'à développer cet aspect dans la gestion d'une institution publique? De plus, le système économique algérien qui se base sur la rente, n'est pas structuré par le rapport salarial qui est l'un des éléments importants dans l'accomplissement de l'économie de marché (Amarouche, 2004). Or, du rapport salarial dépend en grande partie le développement de l'attitude commerciale dans la gestion.

Références bibliographiques

- Amarouche A.**, 2004, "*Libéralisation économique et problèmes de la transition en Algérie*", Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2.
- Baumol W., & Bowen W.**, 1966, *Performing arts-the economic dilemma: A study of problems common to theater, music and dance*, Ashgate Publishing.
- Benachour B.** 2002, *Le théâtre en mouvement: Octobre 88 à ce jour*, Ed. Dar El Gharb.
- Benhamou F.**, 2000, *L'économie de la culture*, Ed. La Découverte.
- Boukrouh M.**, 1995, *Le théâtre Algérien: 30 ans de missions et de charges*, Dar El Tebyine, El Djahidiya, Alger.
- Caroff X.**, 1997, «Modes de gestion du théâtre public, DEA Théâtre et Arts du spectacle», sous la direction de M. Abirached.
- Cheniki A.**, 2007, «L'autre regard : la culture, la zerda et 2007 », in *Quotidien La Tribune (Algérie)* du 22/02/2007.
- Cheniki A.**, 2003, *Le théâtre en Algérie: histoire et enjeux*, éd. Edisud, Aix-en-Provence.
- Chiapello E.**, 1998, *Artistes versus managers, Le management culturel face à la critique artiste*, Ed. Métailié.
- Dupuis X., Rouet F.**, (1987), *Economie et culture : les outils de l'économiste à l'épreuve*, La Documentation française, Paris.
- Farchy J., Sagot-Duvaroux D.**, 1994, *Économie des politiques culturelles*, PUF.
- Fixari D., Kletz F., Pallez F.**, 1996, «La gestion des institutions culturelles est-elle spécifique?» in *Cahiers de recherche du CGS*, Cahier n°11.
- Frey S., Pommerehne W.**, 1993, «*La culture a-t-elle un prix?*» *Essai sur l'économie de l'art*, Plon.
- Gherab H.**, 2007, «Le 4ème art voit se profiler la promesse d'une nouvelle ère: 2007, un tremplin pour le théâtre algérien?» in *La Tribune (Algérie)* le 15/02/2007.
- Gilhespy I.**, 1999, "Measuring the performance of cultural organizations: a model", *International Journal of Arts Management*, V. 02, N° 01, pp. 38-52.
- Grefte X.**, 2008, *Artistes et marchés*, La Documentation française, Paris.
- Hansmann H.**, 1980, The Role of Nonprofit Enterprise, *The Yale Law Journal*, 89:5, pp. 835-901.

- Towse R.**, 2003, *Handbook of Cultural Economics*, Edward Elgar.
- Kali M.**, (2005), *Théâtre algérien, la fin d'un malentendu*, Ed. Ministère.
- Kessab A.**, 2007, «*Gestion des institutions culturelles publiques, le cas des structures théâtrales en Algérie*», Mémoire de Master 2, Université de la Sorbonne nouvelle.
- Le Pen C.**, 1982, L'analyse microéconomique de la production dramatique et l'effet des subventions, *Revue économique*, Volume 33, n°04, pp. 639-674.
- Selwood S.**, 1999, "Access, Efficiency and Excellence: measuring non-economic performance in the English subsidised cultural sector", *Cultural Trends*, N° 35, pp. 87-141.
- Throsby D.**, 1994, "The Production and Consumption of the Arts: A View of Cultural Economics", *Journal of Economic Literature*, Vol. XXXII, 1994, pp. 1-29.
- Weisbrod B.**, 1975, "Toward a theory of the voluntary nonprofit sector in a three-sector economy", pp. 171-195 in E. Phelps E. S., Ed.